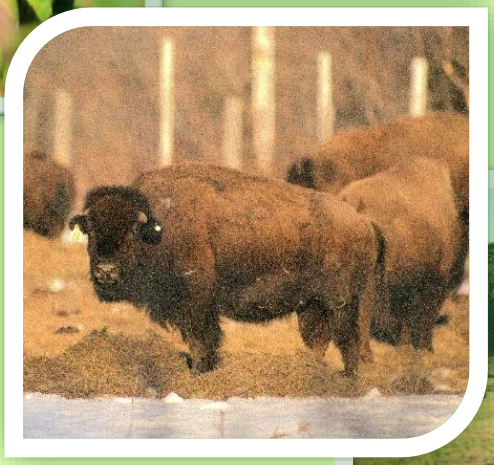

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Adopté le 15 mars 2017

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Mot du Préfet

En mon nom personnel et au nom des vingt-quatre (24) maires des municipalités de notre belle région, je suis très fière de vous présenter le tout premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Papineau.

Ce document de planification est le résultat d'une importante démarche de concertation qui a réuni autour d'une même table plusieurs intervenants œuvrant dans le milieu agricole. C'est sur des bases renouvelées que tous les acteurs ont convenu de travailler ensemble pour assurer la pérennité de l'agriculture dans Papineau. Cette activité est non seulement une part essentielle de notre économie, mais aussi de notre histoire, de notre culture, de notre communauté et de nos paysages.

Ce faisant, la MRC a acquis des connaissances fines de son territoire et des activités agricoles qui y sont pratiquées. La MRC regorge d'entreprises agricoles et agrotouristiques dynamiques et des plus diversifiées : horticulture, vignobles, fermes biologiques, fermes laitières, acériculture, bovins de boucherie, et j'en passe. La région se démarque assurément et l'étendue des produits disponibles fait le bonheur des habitants, des villégiateurs et des touristes.

L'agroalimentaire est un secteur très important de notre économie. Ce premier PDZA vise à réunir les conditions gagnantes pour assurer l'essor et le rayonnement des entreprises et des gens qui supportent l'agriculture dans notre région.

Paulette Lalande
Préfet
Maire de la Municipalité de Plaisance

Mot du président du Comité du PDZA

En tant que président du comité ayant coordonné l'élaboration de ce tout premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA), c'est avec un immense plaisir que je vous présente le fruit d'un important travail de concertation.

Je me dois donc de remercier tous les intervenants qui ont participé de près ou de loin à sa concrétisation : les membres du comité de rédaction, du comité technique et du comité directeur, les partenaires du milieu ainsi que l'équipe de la MRC. Un merci particulier aux citoyens et aux producteurs agricoles qui ont participé en grand nombre aux diverses séances de consultation et qui, par leur engagement et leur apport, ont enrichi la réflexion et permis l'élaboration d'un document qui tient compte de la réalité du milieu agricole.

La démarche entreprise par la MRC a permis de faire ressortir autant les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités de notre milieu agricole. De près ou de loin, nous sommes tous associés à l'agriculture : elle emploie nos gens, nourrit nos familles, fait vivre nos commerces et entreprises, fait découvrir notre région, etc.

Forts de ce constat, les élus se sont dotés d'une vision qui servira à mieux mettre en valeur et développer les activités agricoles sur l'ensemble de notre territoire. Le développement durable de nos communautés et le dynamisme des activités agricoles de notre région sont indissociables.

Luc Desjardins
Maire de la Municipalité de Ripon

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES 9

AVANT-PROPOS 10

Mise en contexte 10

La démarche préconisée 11

Structure du document 12

I PORTRAIT DU TERRITOIRE 13

1. Caractéristiques socio-économiques du territoire 13

1.1 Le territoire 13

1.1.1 Les municipalités 14
1.1.2 Contexte historique du peuplement 16

1.2 Contexte socio-économique de la MRC de Papineau 16

1.2.1 Démographie 16
1.2.1 Revenu familial médian moyen et revenu moyen des travailleurs 18
1.2.2 L'emploi et marché du travail 19
1.2.3 Éducation et formation de la main-d'œuvre 21
RÉSUMÉ 23

2. Géographie physique de la MRC de Papineau 24

2.1 Le monde agricole dans Papineau 24

2.1.1 Climat 25
2.1.2 Pédologie 27
2.1.3 Réseau hydrographique 31
2.1.4 Le couvert forestier de la MRC de Papineau 34

2.2 Occupation de la zone agricole, tailles des parcelles et des unités foncières 36

2.2.1 Nombre d'entreprises agricoles et leur superficie 36
2.2.2 Les entreprises agricoles par municipalité 38
2.2.3 Activités agricoles hors zone agricole 39
2.2.4 Taille des fermes et des parcelles 39
2.2.5 Location des terres 42
2.2.6 Exploitants hors MRC 44
2.2.7 La zone agricole : des terres de toutes les superficies 44
2.2.8 Les terres en friches 44
RÉSUMÉ 47

3. Dynamisme des activités agricoles 49

3.1 Les exploitations agricoles de la MRC de Papineau 49

3.1.1 Revenus et investissements sur les exploitations agricoles 50
3.1.2 Les productions animales 53
3.1.3 Les productions horticoles 56
3.1.4 Les autres productions 60
3.1.5 L'acériculture dans la MRC de Papineau 63
3.1.6 La Foresterie 63

3.2 L'agrotourisme dans la MRC de Papineau 67

3.2.1 Profil agrotouristique dans Papineau 67
3.2.2 Événements à caractère agricole 69
3.2.3 Les retombées de l'agrotourisme 69

3.3 Commercialisation et transformation 70

3.3.1 Mise en marché directe 70
3.3.2 Autres canaux de commercialisation 71
3.3.3 Mise en marché collective 72
3.3.4 Transformation 73
3.3.5 Normes, réglementations et contexte frontalier 74

3.4 Producteurs agricoles et leur relève 75

3.4.1 Définition de relève agricole 75
3.4.2 Tendances démographiques en agriculture 75
3.4.3 Répartition de la relève agricole sur le territoire de la MRC de Papineau 76
3.4.4 Formation de la relève agricole dans la MRC Papineau 77
3.4.5 État des lieux de la Relève agricole 78
3.4.6 Principaux atouts de la région pour la relève agricole 79

3.5 Agroenvironnement 80

3.5.1 Réglementation en matière de protection des cours d'eau 83
3.5.2 Pratiques culturales 84
3.5.3 Densité du cheptel 88
3.5.4 Drainage 90
3.5.5 Projets agroenvironnementaux et programmes disponibles 91
3.5.6 Territoires de conservation 92

3.6 Les intervenants du secteur agricole 95

3.7 Les intervenants en appui à la relève agricole 98

RÉSUMÉ 100

4. Aménagement du territoire **103**

4.1 Planification de la zone agricole **103**

4.1.1 Les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles 103
4.1.2 Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau 103
4.1.3 Les grandes orientations de l'aménagement du territoire 105
4.1.4 Les grandes affectations du territoire 106
4.1.5 Les îlots déstructurés de la zone agricole 109
4.1.6 Les distances séparatrices 110
4.1.7 La gestion des usages en zone agricole 110

4.2 Fiscalité foncière **111**

4.2.1 Valeur des terres agricoles 111
4.2.2 Régime fiscal municipal québécois 111
4.2.3 Outils fiscaux applicables au monde agricole 112

RÉSUMÉ **114**

II DIAGNOSTIC DES ACTIVITÉS AGRICOLES **116**

Accès à la terre et la relève agricole **117**

Occupation de la zone agricole **119**

Entreprises et activités agricoles **121**

Soutien aux entreprises agricoles **122**

Aménagement (cohabitation) et fiscalité municipale **123**

III VISION CONCERTÉE ET PRINCIPAUX ENJEUX **124**

Vision concertée **124**

Enjeux **124**

Objectifs associés au PDZA **125**

IV PLAN D'ACTION **126**

1. Accès à la terre et à la relève agricole **127**

2. Occupation de la zone agricole **128**

3. Entreprises et activités agricoles **129**

4. Soutien aux entreprises agricoles **130**

5. Aménagement (cohabitation) & fiscalité municipale **131**

Mise en œuvre, suivi et évaluation **132**

CONCLUSION 133

ÉQUIPE DE RÉALISATION 134

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 136

ANNEXE 1 : LES INTERVENANTS DU SECTEUR AGRICOLE 143

ANNEXE 2 : LES INTERVENANTS EN APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE 151

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Les municipalités de la MRC de Papineau 15

Tableau 2 – Balance démographique entre 2011-2013 17

Tableau 3 – Revenu familial médian par MRC, régional et provincial 19

Tableau 4 – Pourcentage de la population et niveau d'étude 21

Tableau 5 – Classes de potentiel agricole des sols et sous-classes 28

Tableau 6 – Les classes de sol par superficie (ha) dans la MRC de Papineau 29

Tableau 7 – Occupation de la zone agricole par les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ 37

Tableau 8 – Nombre d'exploitations agricoles (site principal) par municipalité de la MRC de Papineau 38

Tableau 9 – Nombre d'unités foncières par classe de superficies dans les municipalités de la zone agricole 40

Tableau 10 – Mode d'occupation de la zone agricole 43

Tableau 11 – Nombre de fermes par province, superficies moyennes 2006-2011 50

Tableau 12 – Entreprises en productions animales par territoire de l'Outaouais 54

Tableau 13 – Total des revenus par secteur de la production animale sur les territoires de l'Outaouais 55

Tableau 14 – Unités animales par type de bétail 56

Tableau 15 – Nombre d'entreprises du secteur horticole dans les territoires de l'Outaouais 58

Tableau 16 – Revenus par secteur de la production horticole dans les territoires de l'Outaouais 59

Tableau 17 – Nombre d'entreprises classées au MAPAQ dans autres productions sur les territoires de l'Outaouais 61

Tableau 18 – Revenus par secteur des exploitations classées dans autres productions au MAPAQ, sur les territoires de l'Outaouais 62

Tableau 19 – Transformation alimentaire et circuits courts 74

Tableau 20 – Évolution du nombre d'exploitants agricoles par groupe d'âge 2001-2006-2011 76

Tableau 21 – Répartition par municipalité des exploitations agricoles ayant une relève établie 77

Tableau 22 – Comparaison du niveau d'étude des membres de la relève agricole vs la population de la MRC 78

Tableau 23 – Nombre d'unités animales par type de bétail 88

LISTE DES PLANS

Plan 1 – Localisation de MRC de Papineau 14

Plan 2 – Les grands secteurs agricoles 24

Plan 3 - Carte des moyennes du cumul des unités thermiques maïs 26

Plan 4 - Carte du potentiel des sols de l'ARDA 30

Plan 5 - Carte de la zone agricole, de la population et des bassins versants 33

Plan 6 – Carte des zones agricole et bioclimatique 35

Plan 7 – Carte du nombre d'unités foncières par classe de superficies dans la zone agricole 41

Plan 8 – Carte de la répartition géographique des activités principales des producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ 52

Plan 9 – Carte de l'occupation du sol de la zone agricole 82

Plan 10 – Carte de la répartition des unités animales 89

Plan 11 – Carte des zones de conservation 93

Plan 12 – Carte des grandes affectations du territoire 107

LISTE DES ACRONYMES

AFPO	Association des forêts privées de l'Outaouais
CCA	Comité consultatif agricole
CCVPN	Chambre de commerce Vallée-de-la-Petite-Nation
CFP Relais-de-la-Lièvre-Seigneurie	Centre de formation professionnel Relais-de-la-Lièvre-Seigneurie
CLE	Centre local d'emploi
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CREDETAO	Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais
DEC	Développement économique Canada
FADQ	Financière Agricole du Québec
ISFORT	Institut des Sciences de la Forêt tempérée
MAAARO	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon
PIRVP	Parc industriel régional vert de Papineau
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
TAO	Table agroalimentaire de l'Outaouais
TO	Tourisme Outaouais
UPA	Union des producteurs agricoles

AVANT-PROPOS

Mise en contexte

Depuis juin 2013, le MAPAQ a mis en place un programme d'aide financière permettant aux MRC de supporter la vitalité du secteur agricole dans les diverses régions de la province. Le programme vise l'élaboration, par les MRC, d'un document de planification s'adressant à tous les acteurs du territoire touchés par l'agriculture, soit le Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce document repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC en concertation avec les acteurs du milieu.

Le but de ce document est de mettre en valeur les activités de la zone agricole tout en favorisant leur développement responsable et durable sur le territoire. Selon le MAPAQ, l'élaboration d'un PDZA peut, notamment, contribuer à acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles, créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture et déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes.

Objectifs du PDZA

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- Encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

Consciente de la place qu'occupe l'agriculture dans son économie et sa communauté, la MRC de Papineau a débuté ses démarches d'élaboration du PDZA en septembre 2015. La MRC a d'abord embauché un agent de développement spécialisé dans le domaine agricole, qui a pu coordonner l'ensemble de la démarche. Chacune des étapes, ayant mené à l'élaboration et l'adoption de ce premier PDZA, a été chapeautée par un comité directeur composé d'élus et de représentants de plusieurs partenaires du milieu agricole.

La démarche préconisée

Il est important de mentionner que la MRC a réalisé cette démarche avec le souci de considérer, dans son analyse, non seulement la zone agricole permanente, mais également l'ensemble de son territoire. La raison est fort simple : des activités agricoles ont lieu dans des secteurs situés hors zone agricole et les retombées économiques, culturelles et sociales des activités agricoles se font sentir également bien au-delà des limites de la zone agricole.

En contrepartie, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles, d'atténuer les pressions de l'urbanisation et de favoriser la vitalité et l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire.

4 grandes étapes :

I. **Portrait du territoire**
II. **Diagnostic et consultations publiques**
III. **Plan d'action et rencontres thématiques**
IV. **Mise en œuvre et suivi**

Les consultations publiques et les rencontres thématiques avaient pour objectif de sonder l'opinion de la population, des producteurs agricoles et des élus sur les enjeux soulevés par le portrait et le diagnostic. Il y a eu trois (3) séances de consultations publiques en avril et mai 2016, tenues dans les municipalités de Saint-André-Avellin, Chénéville et Thurso. Le fait d'avoir tenu les consultations à plusieurs endroits sur le territoire a permis de dégager d'une part; une représentativité géographique et, d'autre part, de donner à un maximum de gens l'opportunité de participer. D'ailleurs, plus de 150 personnes se sont présentées aux rencontres.

Les rencontres thématiques à l'intention des municipalités, quant à elles, visaient à informer les élus à diverses étapes du processus afin que les orientations projetées soient en concordance avec celles des élus municipaux. En juin 2016 et en janvier 2017, les élus municipaux et les directions générales des municipalités, ont été interpellées, encore une fois dans un souci de transparence et pour que le plan d'action qui se dégage de la démarche du PDZA soit le fruit des velléités, non seulement du monde agricole, mais aussi des municipalités qui ont à cœur le développement de l'agriculture dans la MRC.

Structure du document

Ce document comprend quatre grandes sections : le portrait, le diagnostic, la vision concertée et le plan d'action.

Basé sur diverses données statistiques et les résultats des consultations, le portrait permet de dresser le profil de la MRC en matière d'agriculture.

À partir de ce portrait, le PDZA présente un diagnostic de la zone agricole qui correspond aux grands constats agricoles de la MRC. Ces constats permettent d'établir les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités.

Alors que le portrait et le diagnostic présentent l'état d'une situation, la vision concertée et le plan d'action sont tournés vers l'avenir. La vision concertée permet à la MRC de se doter d'une ligne directrice pour imaginer le devenir de l'agriculture dans la région.

Finalement, le plan d'action permet de proposer des moyens concrets afin de répondre à certaines problématiques ainsi qu'à mettre en place les conditions et les partenariats qui permettront de valoriser et de développer l'agriculture, l'agroalimentaire ainsi que l'agrotourisme dans la MRC de Papineau.

I PORTRAIT DU TERRITOIRE

Cette section du document dresse le portrait du territoire et des activités économiques y ayant cours, particulièrement en lien avec les activités agricoles. Elle permet de situer la MRC de Papineau, de comprendre l'évolution historique du territoire et de documenter l'état de situation sur le territoire à l'étude.

Dans un premier temps, le portrait présentera les caractéristiques socio-économiques du territoire afin de mieux cadrer le portrait de l'agriculture dans la MRC de Papineau par rapport aux autres secteurs de développement et de mettre le secteur agricole en perspective dans l'ensemble de la dynamique régionale. Il traitera ensuite des aspects touchant les caractéristiques géographiques du territoire, comme les données climatiques et pédologiques. Par la suite, il portera sur l'occupation du territoire et le dynamisme des activités agricoles dans la MRC, puis il terminera par la présentation des outils dont disposent la MRC et les municipalités en matière d'aménagement du territoire et de la fiscalité.

1. Caractéristiques socio-économiques du territoire

1.1 Le territoire

Comme le démontre le Plan 1 à la page suivante, la MRC de Papineau occupe la partie est de la région de l'Outaouais. Son territoire, de 2 961,47 km^2, est au centre du triangle formé par Montréal – Gatineau – Mont-Tremblant et est bordé de la façon suivante :

Nord

Par les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides

Ouest

Par la Ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Est

Par la MRC d'Argenteuil

Sud

Par la rivière des Outaouais, qui la sépare des Cantons unis de Prescott et Russell en Ontario

Plan 1 – Localisation de MRC de Papineau

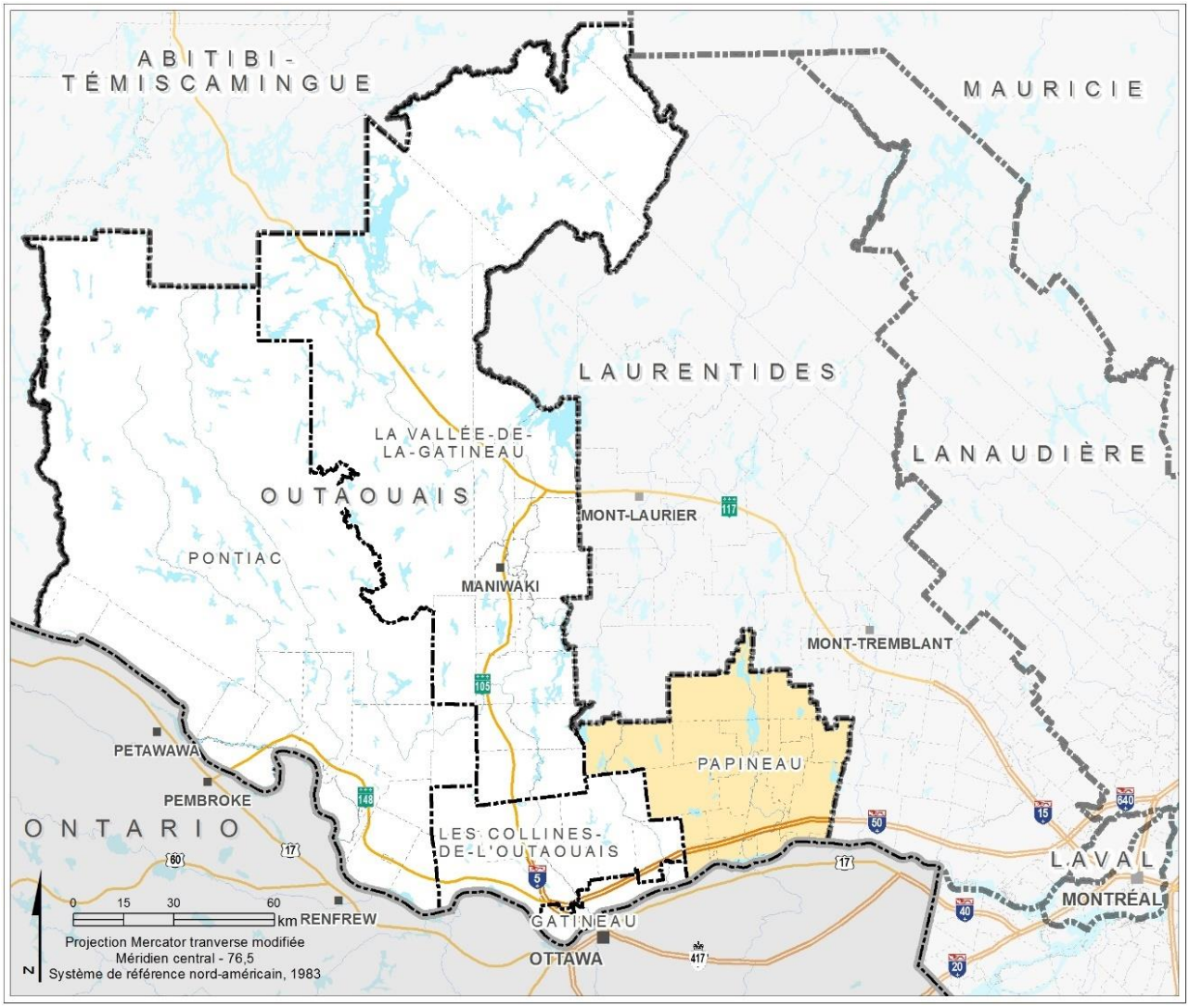

Au niveau du relief, on distingue principalement deux secteurs. Au sud, en bordure de la rivière des Outaouais, on retrouve des plaines côtières faisant partie de l'ensemble des basses-terres du Saint-Laurent et un peu plus au nord et au nord-est, un relief plus vallonné qui correspond aux premiers contreforts du Bouclier canadien.

La majorité de la population de la MRC est établie dans les littoraux de la rivière des Outaouais et de ses deux (2) principaux tributaires : la rivière de la Lièvre et la rivière de la Petite Nation.

1.1.1 Les municipalités

Le territoire de la MRC de Papineau est divisé en vingt-quatre (24) municipalités. Selon le décret de population de 2016, la MRC compte plus de 23 109 habitants. Tel que l'illustre le Tableau 1 à la page suivante, seulement le quart de ces municipalités regroupe plus de 1 000 personnes. Les noyaux villageois de la plupart de ces municipalités sont concentrés au cœur des vallées, près de

nombreux cours d'eau. Plusieurs municipalités ont un caractère agricole bien défini et une activité agricole dynamique, et ce, en complémentarité avec d'autres à vocation plus forestière ou récréotouristique. Aussi, la MRC compte un grand nombre de villégiateurs, surtout dans la région située au centre et au nord de la MRC où se trouvent de nombreux lacs.

Tableau 1 – Les municipalités de la MRC de Papineau

Municipalités	Statut	Superficie (km^2)	Population	Densité ($hab./km^2$)[1]
Boileau	Municipalité	134,20	368	2,74
Bowman	Municipalité	126,03	639	5,07
Chénéville	Municipalité	64,94	790	12,17
Duhamel	Municipalité	428,24	420	0,98
Fassett	Municipalité	13,68	458	33,48
Lac-des-Plages	Municipalité	150,46	523	3,48
Lac-Simon	Municipalité	94,87	986	10,39
Lochaber	Mun. de Canton	64,25	456	7,10
Lochaber-Partie-Ouest	Mun. de Canton	65,92	721	10,94
Mayo	Municipalité	71,12	647	9,10
Montebello	Municipalité	8,25	973	117,94
Montpellier	Municipalité	249,52	990	3,97
Mulgrave-et-Derry	Municipalité	288,66	337	1,17
Namur	Municipalité	56,39	566	10,04
Notre-Dame-de-Bonsecours	Municipalité	256,91	259	1,01
Notre-Dame-de-la-Paix	Municipalité	106,28	707	6,65
Papineauville	Municipalité	61,05	2 142	35,09
Plaisance	Municipalité	36,51	1 120	30,68
Ripon	Municipalité	129,96	1 568	12,07
Saint-André-Avellin	Municipalité	136,24	3 759	27,59
Saint-Émile-de-Suffolk	Municipalité	84,43	556	6,59
Saint-Sixte	Municipalité	55,74	501	8,99
Thurso	Ville	6,62	2 738	413,60
Val-des-Bois	Municipalité	222,99	885	3,97
TOTAL		**2 905,00**	**23 109**	**7,96**

[1] La densité de population est calculée à partir de la population permanente en 2015
Source : MAMOT, décret de population pour l'année 2016

1.1.2 Contexte historique du peuplement

Historiquement, les territoires de la Petite-Nation et de la Lièvre ont été développés en majeure partie grâce à leur potentiel forestier hors du commun. Les premières agglomérations à voir le jour ont été érigées à proximité de moulins à scie. L'agriculture était surtout pratiquée sur les plaines près de la rivière des Outaouais et de ses principaux affluents, mais elle est restée longtemps peu développée. En effet, les principaux moteurs de l'économie ont été longtemps basés sur l'exploitation des ressources forestières ainsi que sur la villégiature. Ce n'est qu'au tournant des années 1960 environ, où l'on note un passage de l'agriculture vivrière à une agriculture plus spécialisée et intensive. Toutefois, dans les décennies suivantes, la foresterie et la transformation du bois occuperont encore une place importante au niveau de l'apport économique régional.

À partir des années 1990, la crise forestière s'est fait fortement sentir dans la région. C'est d'ailleurs dans ce contexte que plusieurs intervenants avaient établi le constat que les régions de la Petite-Nation et de la Lièvre se devaient de diversifier son économie. L'agriculture et le secteur de l'agroalimentaire avaient alors été identifiés comme des leviers importants de cette diversification économique souhaitée[1].

Les principaux axes agricoles se localisent du nord au sud de la rivière de la Petite Nation et d'est en ouest le long de la rivière des Outaouais. Les principaux foyers de peuplement suivent également cette distribution spatiale. Les principales agglomérations sont Thurso, Saint-André-Avellin, Montebello et Papineauville[2].

1.2 Contexte socio-économique de la MRC de Papineau

1.2.1 Démographie

Solde migratoire

Depuis les dernières années, le solde migratoire est généralement positif dans la MRC de Papineau comme le démontre le Tableau 2 à la page suivante. Toutefois, ce sont principalement les municipalités situées au nord de la MRC qui voient leur population augmenter alors que les pôles situés plus au sud, notamment Thurso, Papineauville et Montebello, ont vu fléchir leur population au cours des années 1991 à 2006[3]. Entre 2011 et 2013, la MRC de Papineau a eu un taux de croissance de sa population de 2,5 pour mille habitants. Tel qu'illustré au Tableau 1 présenté à la section 1.1.1, la MRC de Papineau s'en tire plutôt bien à l'échelle régionale. Au cours de la même période, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a vu sa population rester relativement stable à -0,5 pour mille habitants alors que la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a crû de 18,9 pour mille habitants, ce qui est d'ailleurs l'une des meilleures performances de toutes les MRC au Québec. Toutefois, la population du Pontiac a quant à elle décru de -4,7 pour mille habitants[4].

[1] GOUPE IBI 2009, p.11
[2] GOUPE IBI 2009, p.6 & p.8.
[3] DUVAL 2006, p.14
[4] ISQ 2014, p.5

Tableau 2 – Balance démographique entre 2011-2013

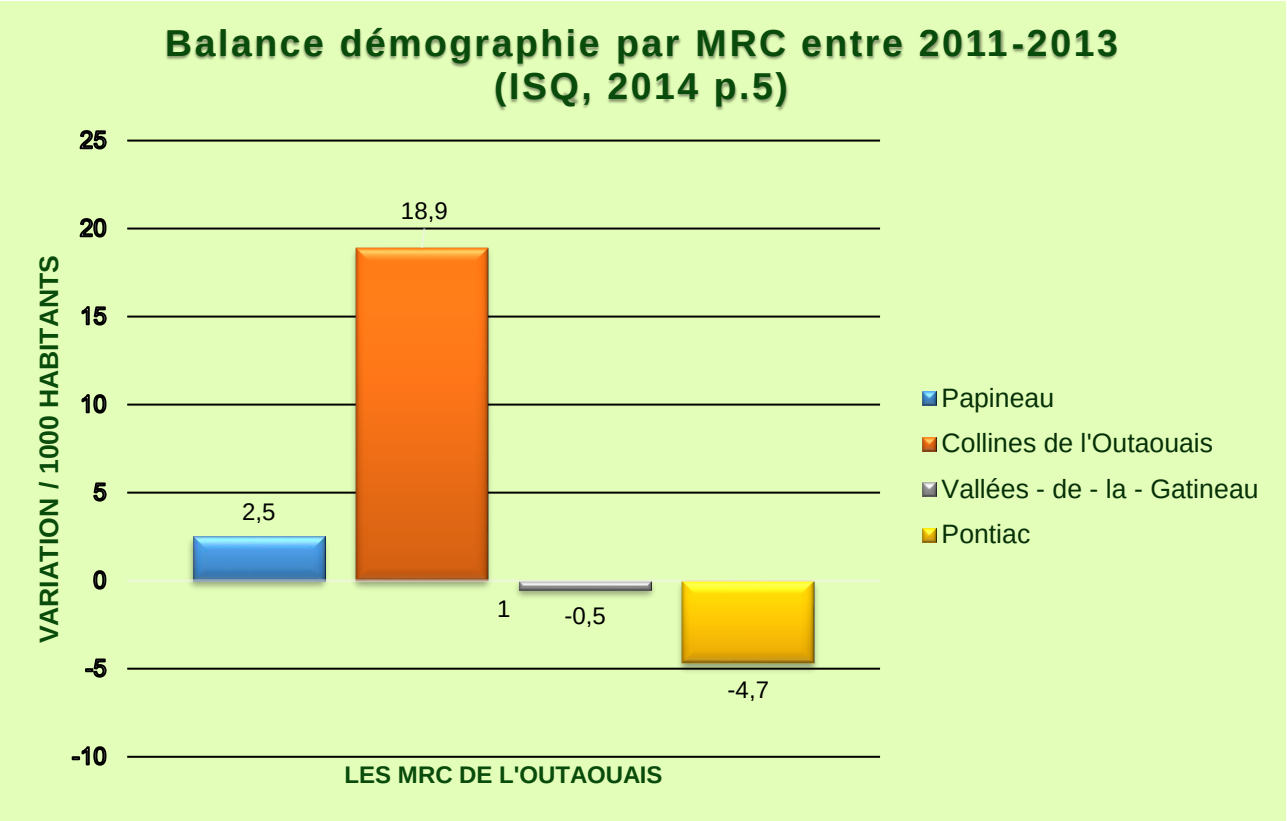

Âge moyen de la population

Bien que le solde migratoire soit positif dans la MRC, la moyenne d'âge des nouveaux résidents avoisine les 45 ans[5]. La MRC de Papineau est celle dont la moyenne d'âge est la plus élevée en Outaouais alors qu'elle s'établissait à 50,8 ans en 2011, comparée à 40,1 ans pour l'ensemble du Québec[6]. À l'inverse, la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais comptent des populations dont l'âge moyen est parmi les plus jeunes du Québec, soit respectivement 38,4 et 40,9 ans en 2011 alors que l'âge médian au Québec était de 43,3 ans pour cette même année.

Le vieillissement de la population est un phénomène observé partout, le monde agricole n'y échappe pas. En effet, l'âge moyen des producteurs agricoles de la MRC est légèrement plus élevé que la moyenne de l'ensemble du Québec, soit 52,6 ans, comparativement à 51,4 ans pour la moyenne provinciale[7].

[5] BENSOUDA & Doucet 2011, p.18

[6] Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques et Statistique Canada, Division de la démographie

[7] Statistique Canada, 2011

1.2.1 Revenu familial médian moyen et revenu moyen des travailleurs

Selon un rapport de l'Université du Québec en Outaouais, intitulé « Portrait économique de l'Outaouais », le revenu familial médian (avant impôt) de la MRC de Papineau en 2008 était de 51 510 $, ce qui était inférieur à la moyenne québécoise se situait à 63 830 $. Cela s'expliquerait en partie par la dépendance de l'économie de la MRC envers l'exploitation des ressources naturelles[8]. En somme en 2008, 11,3 % des familles habitant dans la MRC vivaient sous le seuil de la pauvreté[9], pour ensuite se situer autour des 9 % en 2011[10]. Le revenu médian moyen a alors évolué en si situant à 56 036 $ en 2010 et à 56 390 $ en 2011. Par contre, il se situe toujours sous la moyenne régionale et provinciale qui sont respectivement de l'ordre de 78 060 $ et 68 170 $[11]. Le revenu médian moyen est toutefois plus élevé dans la MRC de Papineau que d'autres MRC de l'Outaouais, notamment il est supérieur à celui de la MRC de Pontiac et à celui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau[12].

Selon Emploi Québec, de grandes disparités de revenu médian sont enregistrées sur le territoire de la MRC. Ces disparités sont démontrées à la page suivante au Tableau 3. En effet, les localités situées à l'ouest de la MRC, plus près de Gatineau, voient leur revenu médian être supérieur à celui des localités situées plus à l'est ou au nord-est du territoire. À titre d'exemple, en 2006 le revenu médian enregistré à Mayo était de 70 447 $ alors qu'à Montebello il n'était que de 56 951 $[13]. Cette situation prévalait toujours en 2011[14].

[8] BENSOUDA & Doucet 2011, p.33
[9] BENSOUDA & Doucet 2011, p.36
[10] ISQ, 2014, p. 8
[11] ISQ, 2014 p. 9
[12] Emploi Québec 2015, p. 14
[13] Emploi Québec 2009, p.99
[14] Emploi Québec 2015, p.27

Tableau 3 – Revenu familial médian par MRC, régional et provincial

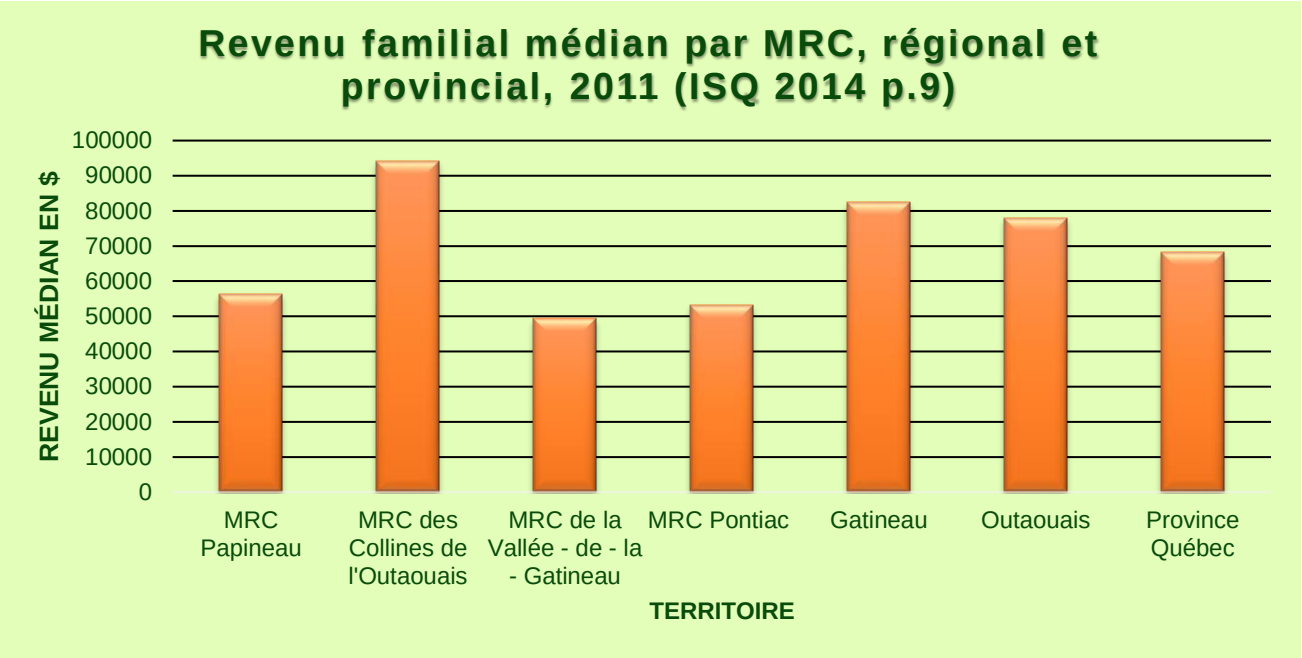

1.2.2 L'emploi et marché du travail

Travailleurs autonomes

Papineau est la MRC où il y a le plus de travailleurs autonomes en Outaouais, et ce, en raison de la grande importance des secteurs de la foresterie et de l'agriculture[15]. Ce qui fait en sorte qu'il y existe un terreau propice au développement encore plus marqué de ces secteurs d'activités[16].

Lieu d'emploi des résidents

Un peu plus de 59 % des citoyens qui ont un emploi travaillent sur le territoire de la MRC, 21,9 % travaillent à Gatineau, 7,9 % à Ottawa et le 11,2 % restant travaillent sur les territoires des MRC voisines : Collines-de-l'Outaouais, Argenteuil, Comtés Unis de Prescott et Russel, dans l'est ontarien[17].

Principaux secteurs d'emploi[18]

Les résidents de la MRC de Papineau exercent leurs compétences majoritairement dans le domaine de la vente et des services (23,4 % de la totalité des personnes en emploi). Trois (3) autres domaines présentent un nombre relativement important de travailleurs de la MRC : les métiers, le transport, la

[15] Emploi Québec 2015, p.13
[16] BENSOUDA & Doucet 2011, p.88
[17] Emploi Québec 2015, p.14
[18] Emploi Québec 2015, p. 10-11

machinerie et les domaines apparentés (20,9 %); les affaires, la finance et l'administration (14,6 %); la gestion (10,9 %). À l'opposé, deux domaines comptent peu de travailleurs : les arts, la culture, les sports et les loisirs (2,3 %); les ressources naturelles, l'agriculture et la production connexe (2,8 %).

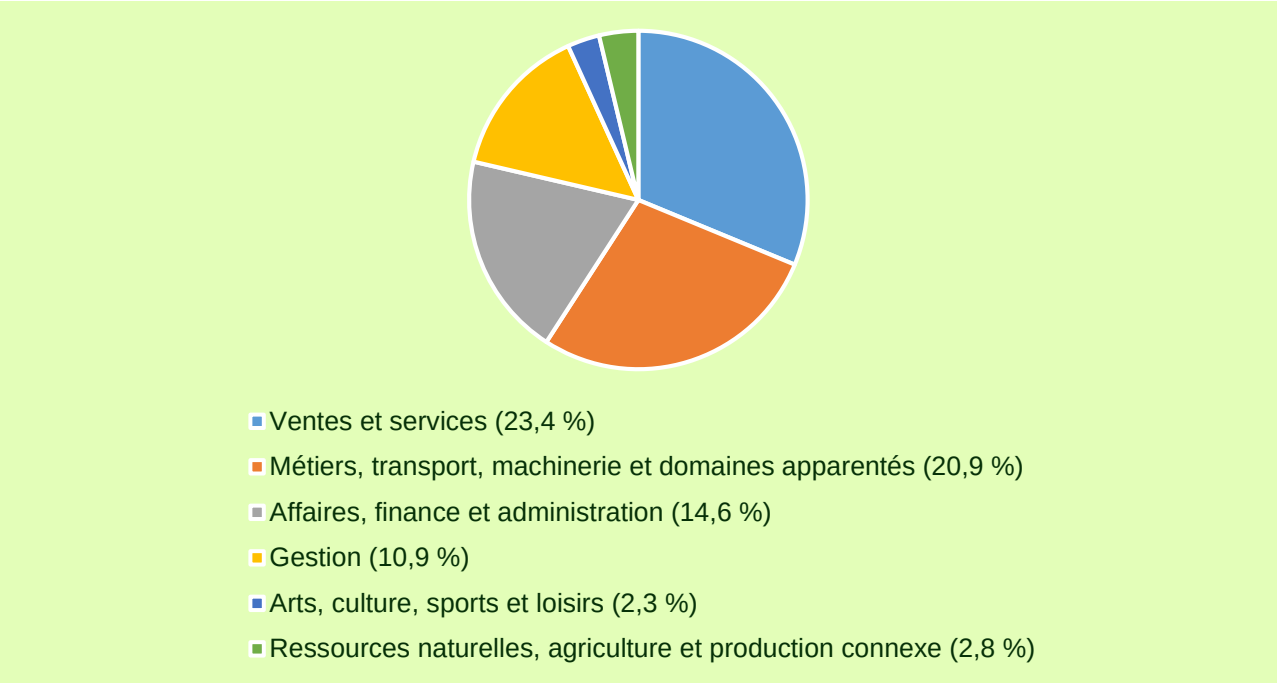

En 2010, la production agricole de la MRC de Papineau procurait de l'emploi direct à plus de 350 personnes et avait généré 28,3 millions de dollars, une situation semblable à celle de 2007 (MAPAQ 2013 p.1).

À l'échelle de l'Outaouais, la prospérité économique est largement tributaire de la présence de la fonction publique fédérale, concentrée essentiellement dans la région de la capital nationale (Gatineau-Ottawa). Ceci favorise la MRC située le plus près de cette région, à savoir la MRC des Collines-de-l'Outaouais. C'est pourquoi il est important, non seulement d'insister sur le développement et la diversification économique, mais aussi de stimuler l'entrepreneuriat au sein de la MRC, notamment en accordant une place prépondérante à l'industrie agroalimentaire[19]. En 2009, dans son Plan de développement et de diversification économique, la MRC Papineau a identifié l'agroalimentaire et la transformation des produits forestiers comme des secteurs à valoriser afin de diversifier l'économie régionale. Il est important de souligner que cette diversification de l'économie pourrait s'appuyer sur le fort potentiel entrepreneurial, sur la vitalité du marché du travail, sur la proximité des marchés de Gatineau-Ottawa et de Montréal[20].

[19] BENSOUDA & Doucet 2011, p. 94
[20] BENSOUDA & Doucet 2011, p. 94

Manque de main d'œuvre

Malgré tout, plusieurs entreprises agricoles de la région font face, comme beaucoup d'autres au Québec, à une pénurie de main d'œuvre qualifiée et déterminée à travailler en agriculture. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de plus en plus de producteurs se tournent vers la main d'œuvre étrangère temporaire[21].

1.2.3 Éducation et formation de la main-d'œuvre

Diplomation

Bien que la MRC se démarque au point vu du nombre de travailleurs autonomes, le constat est tout autre en matière de diplomation. Le Tableau 4 suivant, illustre le pourcentage de la population et les différents niveaux d'études.

Tableau 4 – Pourcentage de la population et niveau d'étude

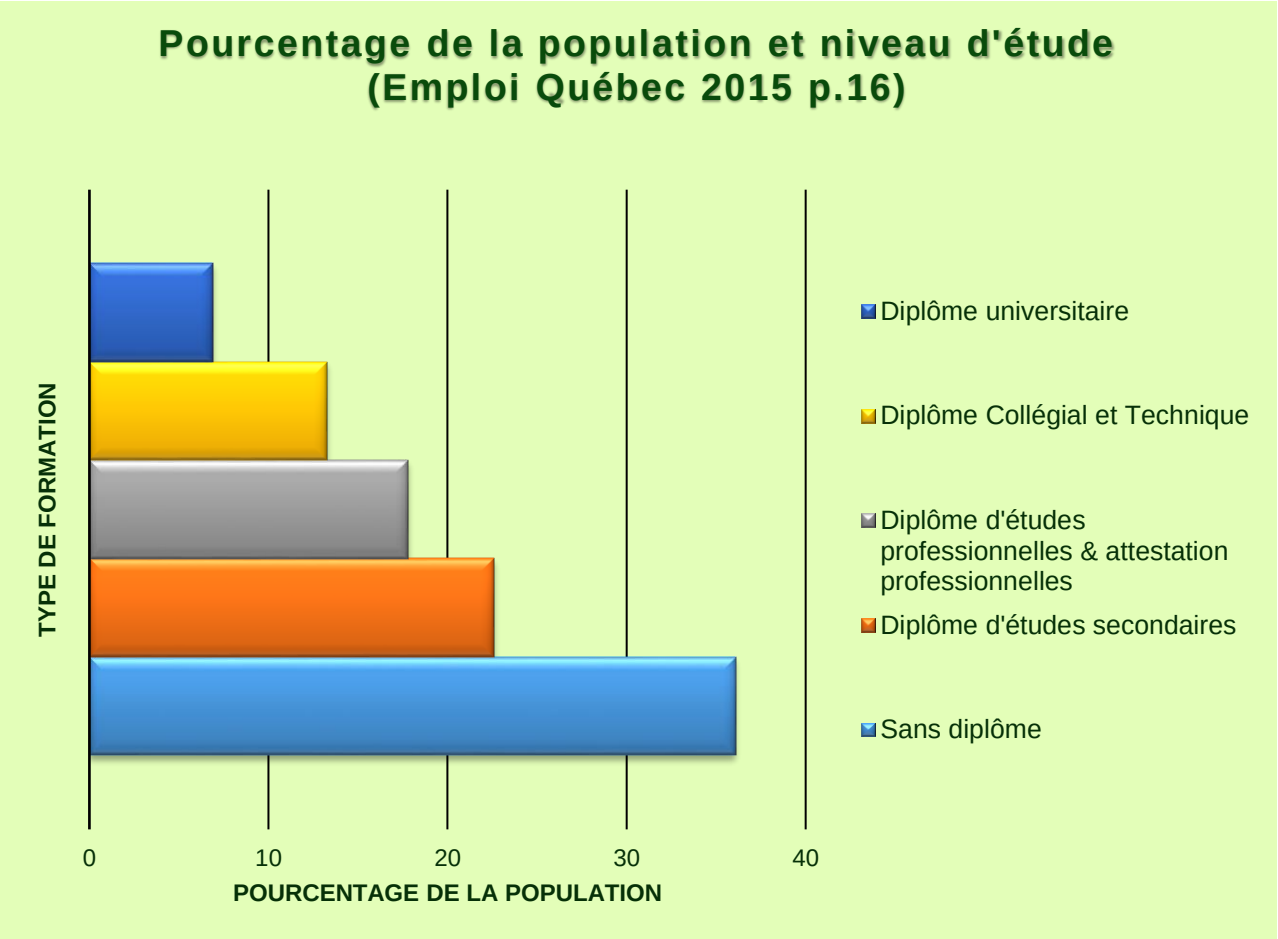

[21] LAFLAMME, Le Droit 2012

En effet, plus d'une personne sur trois (34,8 %) dans la MRC ne possède aucun diplôme et 21,8 % des gens ont uniquement un diplôme d'études secondaires[22]. La diversification économique doit passer par une offre de formation plus complète[23]. Les chiffres énoncés ci-dessus au Tableau 4 reflètent l'importance du décrochage scolaire dans la MRC. Qui plus est, l'absence d'institution d'enseignement supérieur dans la MRC de Papineau, à l'exception de l'Institut des Sciences de la Forêt Tempérée (ISFORT) à Ripon, pousse les jeunes à déménager pour aller étudier à l'extérieur de la région et une forte proportion de ceux-ci ne revient pas s'établir dans la région. D'ailleurs, le manque de spécialisation de la main-d'œuvre représente un défi de taille pour l'ensemble de l'économie. La production agricole et la transformation alimentaire souffrent également de cet état de fait. Lors du forum économique de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN), tenu le 10 juin 2015, l'enjeu de la formation et de la rétention de la main-d'œuvre a été énoncé comme faisant partie des préoccupations des acteurs agricoles présents en séance plénière. Ce phénomène a des incidences négatives au niveau de la croissance des entreprises déjà existantes, mais constitue une réelle problématique quant au recrutement d'une main-d'œuvre solidement formée capable de relever les défis que pose l'agriculture moderne.

[22] Emploi Québec 2015, p.16
[23] BENSOUDA & Doucet 2011, p.97

RÉSUMÉ

1. Caractéristiques socio-économiques du territoire

- ✓ Historiquement une région forestière et agricole ;
- ✓ La MRC de Papineau a une situation géographique enviable : au centre des régions de Montréal, Gatineau-Ottawa et Mont-Tremblant ;
- ✓ Près de 60 % de la population possède un diplôme d'étude secondaire ou moins (36 % aucun diplôme) ;
- ✓ Balance démographique positive, surtout en faveur des zones localisées au nord du territoire ;
- ✓ Population dont l'âge moyen est de 51 ans (45 ans pour les nouveaux résidents), parmi les plus âgées au Québec ;
- ✓ Importance du secteur de la foresterie : 2 000 travailleurs ;
- ✓ L'agriculture a généré 28,3 $ millions et 350 emplois directs en 2010;
- ✓ Forte présence entrepreneuriale sur le territoire – premier en Outaouais[24].

[24] Emploi-Québec 2015

2. Géographie physique de la MRC de Papineau

2.1 Le monde agricole dans Papineau

Maintenant qu'une mise en contexte régionale a été faite, la présente section présentera un portrait plus détaillé du territoire au niveau géographique qui a façonné les paysages et déterminé l'essor des activités agricoles et agroalimentaires dans la MRC de Papineau. Pour des fins d'analyse et tel qu'illustré au Plan 2 ci-dessous, le territoire de la MRC de Papineau a été subdivisé en quatre (4) secteurs géographiques qui ont leurs particularités propres :

- **Nord-Est** (Duhamel, Lac-Simon, Chénéville, Namur, Saint-Émile-de-Suffolk, Boileau) ;
- **Nord-Ouest** (Bowman, Val-des-Bois, Montpellier) ;
- **Sud-Ouest** (Mulgrave-et-Derry, Mayo, Saint-Sixte, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Thurso) ;
- **Centre** (Ripon, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-Bonsecours, Plaisance, Papineauville, Montebello, Fassett).

Plan 2 – Les grands secteurs agricoles

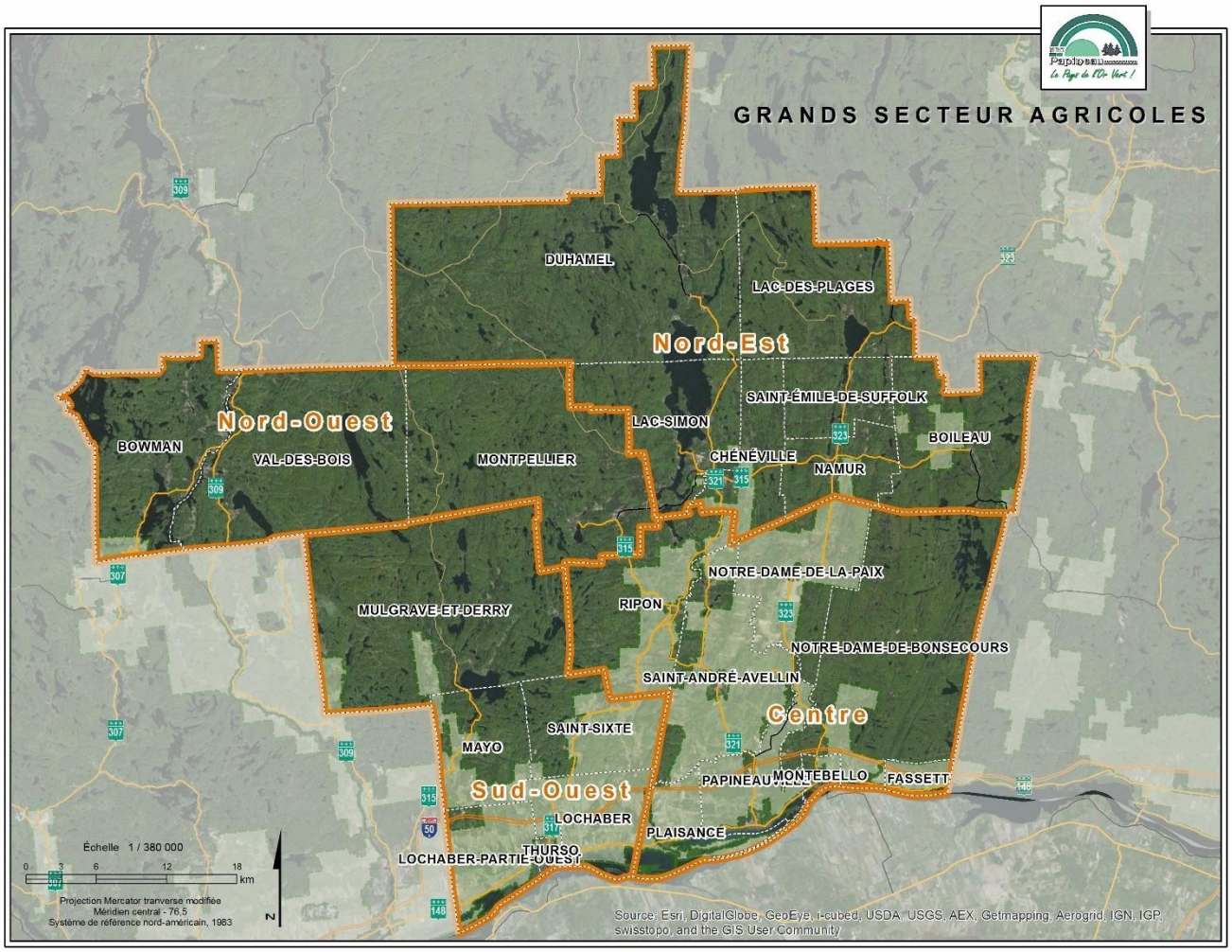

2.1.1 Climat

Au niveau climatique, il est important de noter qu'il existe d'importantes disparités au sein de la MRC en fonction de l'altitude et de latitude. En effet, dans les secteurs plus montagneux, on enregistre parfois jusqu'à trois degrés de différence avec les plaines longeant la rivière des Outaouais. Cela influence bien évidemment le type de culture et la longueur de la saison végétative. Si l'on consulte une carte des unités thermiques maïs (UTM)[25] ou encore une autre montrant les zones de rusticités, on peut clairement visualiser ce phénomène. En effet, tel qu'illustré sur le Plan 3 à la page suivante, les zones situées dans les premiers promontoires du Bouclier canadien ont une accumulation de degrés/jour généralement beaucoup moins importante que ce que l'on peut retrouver le long des tributaires de la rivière des Outaouais, notamment les vallées de la Lièvre et de la Petite-Nation.

Cela s'explique par une conjugaison de plusieurs facteurs géographiques. Tout d'abord, plus on se dirige vers le nord de la MRC, plus l'altitude augmente. Bien qu'au point de vue macro climatique, la MRC soit considérée comme étant située en zone continentale, plus on s'éloigne des cours d'eau ou des basses terres des rivières, moins l'effet temporisant des masses d'eau se fait sentir. Donc, les amplitudes thermiques sont généralement plus importantes à l'intérieur des terres. Il y a donc des limitations quant aux types de cultures que l'on peut pratiquer selon que l'on se trouve au nord de la MRC ou au sud ou encore si l'on se trouve sur les rives de l'Outaouais ou de ses tributaires[26]. À titre d'exemple, si l'on compare les municipalités de Boileau (2300 UTM) et de Plaisance (2600 UTM), on constate une différence notable au niveau des UTM[27].

Indice agroclimatique. Quantité minimale de chaleur requise à la culture afin d'atteindre sa maturité.

[26] MDDELCC, 1981-2010

[27]FADQ 2015

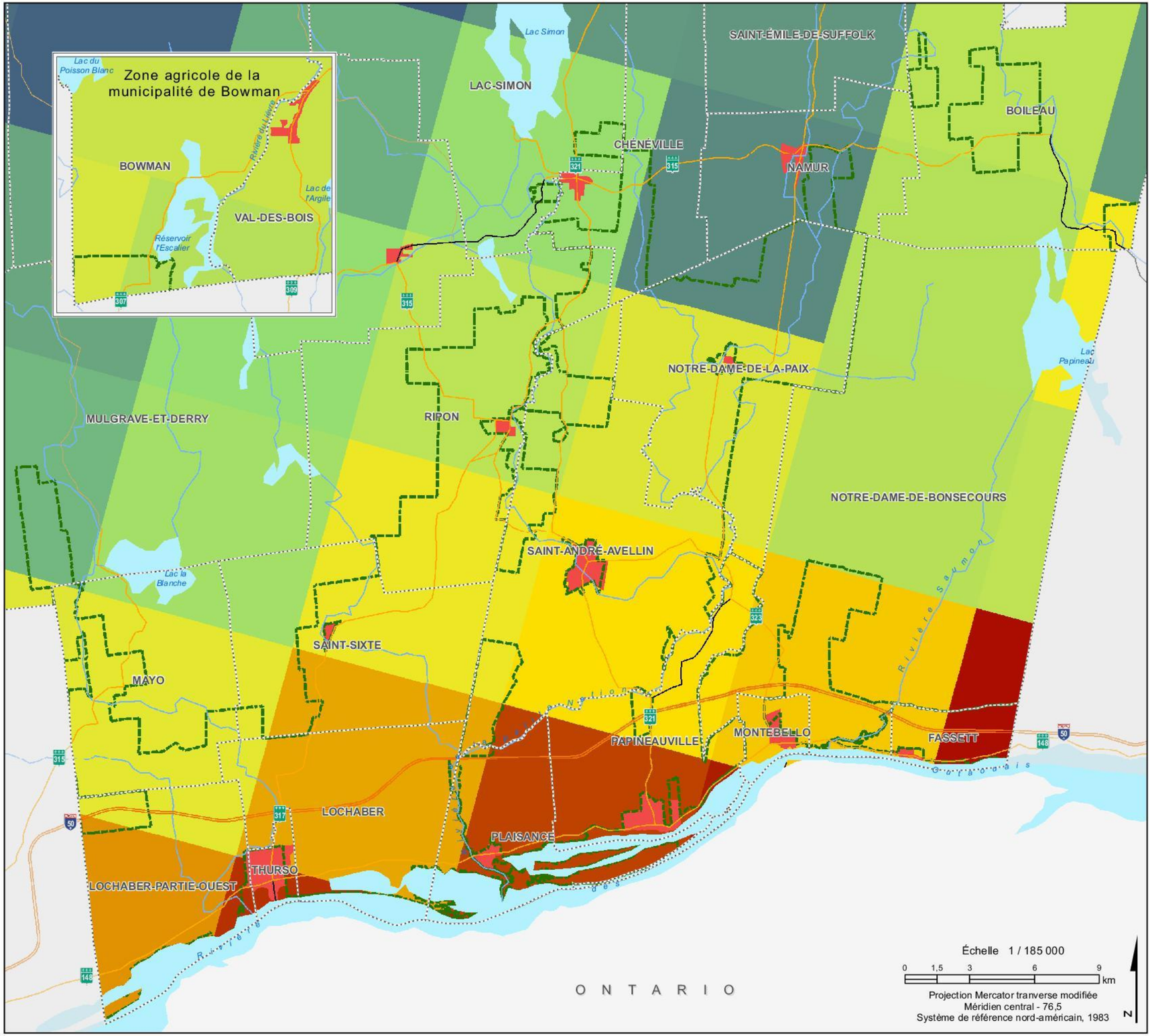

Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 3 - Carte des moyennes du cumul des unités thermiques maïs

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre urbain
- Zone agricole

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

Unité thermique maïs

2700

2325

1950

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. 2012 Atlas agroclimatique du Québec, échelle 10 km. Gouvernement du Canada. Pour la moyenne du cumul des unités thermiques de maïs.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètres urbains, échelle variée. Pour les périmètres d'urbanisation.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation :

L'ATINO

L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais

Septembre 2016

2.1.2 Pédologie

Genèse des sols : Tributaire de la période glaciaire

En plus des limitations climatiques à la production végétale, la qualité des sols et le relief sont d'autres facteurs déterminants dans la localisation des exploitations agricoles dans la MRC de Papineau[28].

Comme on a pu le constater dans la section traitant du contexte géographique, les principaux sites propices à l'agriculture sont situés dans les plaines longeant les affluents de l'Outaouais, dans l'axe nord-sud ainsi que sur les rives de la rivière des Outaouais elle-même, dans l'axe est-ouest. Les principaux facteurs limitant l'exploitation des terres à des fins agricoles sont explicables en partie par la présence de zones très rocailleuses, témoignant de l'activité glacière et post glacière que la région a vécue il y a plus de 15 000 ans. En effet, dans ces zones près du Bouclier canadien, le retrait des glaces a concassé et déplacé le matériel parental créant non seulement des reliefs splendides, mais aussi des zones de till glaciaire, ce qui est généralement inadéquat pour l'agriculture. L'effet du retrait des glaces a aussi eu comme conséquence de laisser, dans certains endroits, des dépôts sablonneux, jadis d'anciennes rives de la mer de Champlain. Maintenant, ce sont des sols propices à la production de pomme de terre, entre autres. Toutefois, certains dépôts sablonneux ont su évoluer en podzols, sols des régions froides et humides, généralement très acides et peu propices à l'agriculture. On retrouve généralement ces types de sols tout près des escarpements du Bouclier canadien.

Sur les rives de la rivière des Outaouais et de ses affluents, on observe la présence de sols issus de la sédimentation des alluvions de la mer de Champlain, donnant naissance aux sols argileux des basses terres de l'Outaouais et de ses affluents. Certains types de sols, plus récents, ont été constitués au fil des siècles par l'accumulation de matière organique sous le couvert forestier, ayant comme résultante la formation des brunisols forestiers et dans certains endroits bien particuliers, quelques rares sols organiques.

Inventaires et caractérisation des sols

L'inventaire des terres du Canada est un relevé complet du potentiel des terres et de leur utilisation. Réalisé dans les années 1960, l'inventaire couvre environ un million de milles carrés et comprend l'ensemble des provinces atlantiques et les secteurs habités des provinces de Québec, de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Cet inventaire, qu'on appelle aussi ARDA (Aménagement rural et développement de l'agriculture), puisqu'il a été réalisé par le gouvernement fédéral dans le cadre de *la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*, permet de catégoriser le potentiel des sols. Les données de l'ARDA sont celles utilisées, notamment, par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et permettent de vulgariser la conception de potentiel en caractérisant les sols en huit (8) classes en fonctions des limitations en présence, la classe 1 étant celle associée à « aucune limitation importante » alors que la classe 7 « aucune grande culture possible » et la dernière catégorie est associée à la lettre « O » pour les sols organiques. À chacune

[28] LAJOIE 1967, p.102-103

de ces classes peut y être associé une ou l'autre des sous-classes ou parfois plusieurs qui permettent d'expliquer la raison pour laquelle une classe de potentiel agricole est pondérée de la façon présentée. Les sous-classes sont représentées par des lettres et leurs significations sont présentées dans le Tableau 5 ci-dessous. Cette classification provient d'un inventaire encore plus précis au niveau de la description des types de sols, à savoir les études pédologiques. Il est important de noter que cette caractérisation a été évaluée en fonction des grandes cultures. Par exemple, dans la MRC de Papineau la majeure partie des sols maraîchers sont de classe 4.

Tableau 5 – Classes de potentiel agricole des sols et sous-classes

Les classes de potentiel agricole des sols et sous-classes	
Classes	**Description**
1	Aucune limitation importante
2	Limitation modérée
3	Limitation assez sérieuse
4	Limitation grave
5	Limitation très sérieuse
6	Apte aux cultures fourragères vivace
7	Aucune possibilité pour la grande culture
O	Sol organique
Sous-classes	
D	Structure indésirable et/ou faible perméabilité
E	Érosion
F	Faible fertilité
M	Manque d'humidité
P	Pierrosité
R	Roc solide
S	Combinaison de sous-classes
T	Relief
W	Surabondance d'eau
X	Limitation résultant de l'effet cumulatif d'au moins deux désavantages
L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE DE L'OUTATOUAIS, pour la MRC de Papineau, *Carte potentiel agricole*, Plan de développement de la zone agricole, décembre 2015.	

Tableau 6 – Les classes de sol par superficie (ha) dans la MRC de Papineau

Les classes de sol par superficie (ha) dans la zone agricole de la MRC de Papineau	
Classes	**Superficie en ha**
1	28
2	12 667
3	11 345
4	13 155
5	6 281
7	20 836
O	867
Total général	**65 179**
L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE DE L'OUTATOUAIS, pour la MRC de Papineau, *Carte potentiel agricole*, Plan de développement de la zone agricole, décembre 2015.	

Comme en témoigne le Tableau 6, seule la classe 6 n'est pas présente sur le territoire de la MRC. Toutefois, toutes les autres classes principales sont présentes. On s'aperçoit qu'il y a près de 870 hectares de sols organiques, aspect intéressant pour une région qui n'est pas reconnue comme telle. La classe 7 est celle qui est la plus présente, celle dont on attribue des contraintes si importantes qu'aucune grande culture n'y serait possible. Toutefois, les principales zones où l'on retrouve cette classe de sol sont des zones montagneuses, boisées ou des sols drainant en excès. Il est vrai que l'agriculture standard ne s'y pratique pas. Ceci étant dit, ces secteurs moins propices à la mise en culture ou en pâture restent des zones qui confèrent à la MRC un potentiel acéricole important. On s'y attardera un peu plus loin lors de la description des cultures présentes sur le territoire, mais cet attrayant potentiel reste encore peu exploité[29]. Il est aussi possible de faire l'exploitation forestière dans ces zones où les sols sont moins fertiles que ceux des plaines côtières des principaux cours d'eau de la région, où l'on retrouve d'ailleurs les classes de sols comportant moins de contraintes. En effet, en examinant le Plan 4 à la page suivante, on voit clairement que le potentiel agricole des sols est nettement supérieur près des rivières des Outaouais, de la Petite Nation et à l'embouchure de la rivière Saumon dans la Municipalité de Fassett (les classes 1, 2 et 3).

Le système de classification de l'ARDA est relativement complexe, car des classes secondaires peuvent être utilisées pour décrire ou préciser l'ampleur des différentes contraintes. Malgré l'attribution de classes et de sous-classes, il est aussi utile de s'attarder aux séries de sols, mais leurs descriptions ne sont pas incluses dans le système de l'ARDA à proprement parler. Dans la section qui suit, l'avantage de consulter également les rapports pédologiques sera décrit afin de gagner en précision.

[29] MAPAQ 2013, p. 2

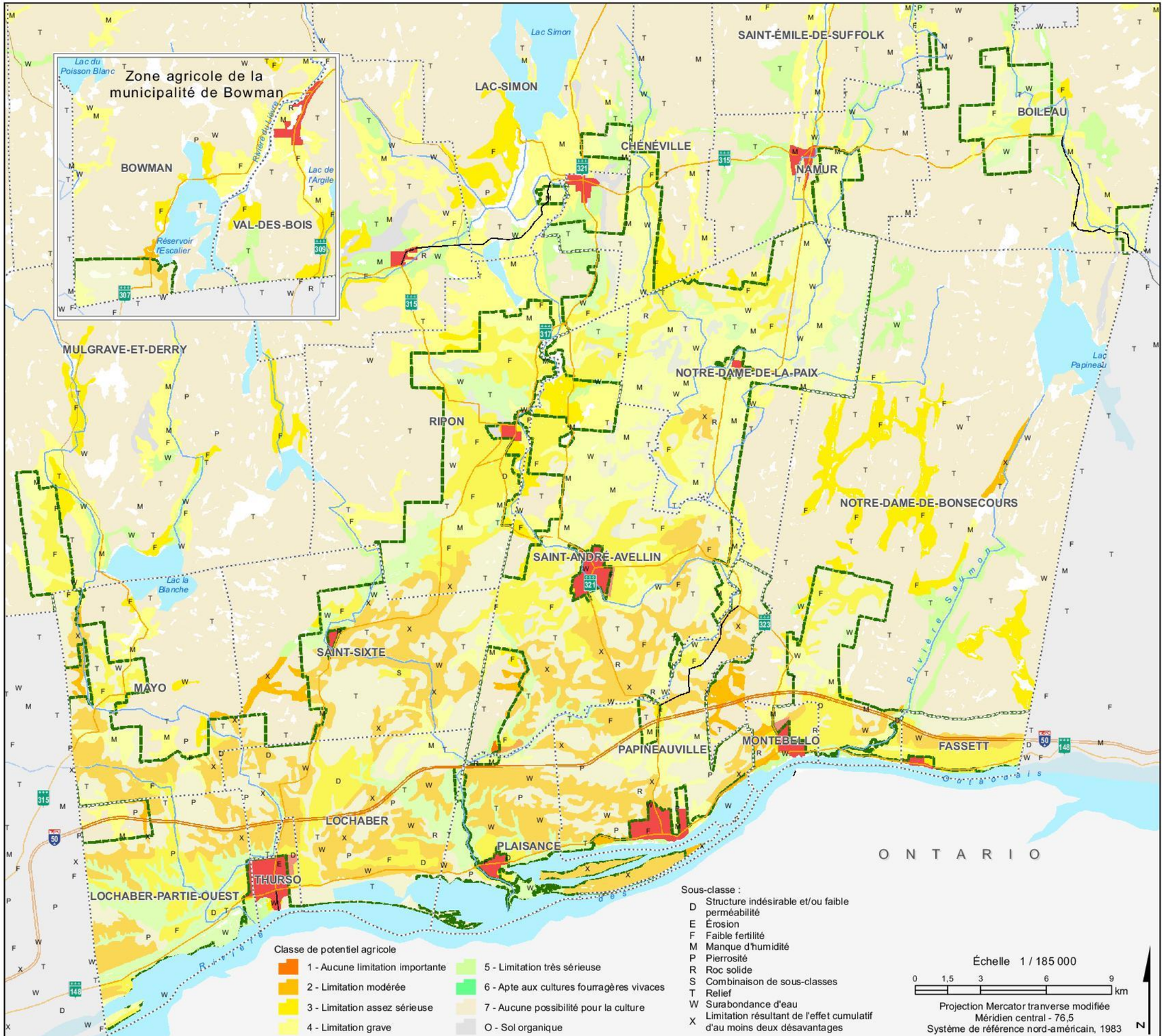

Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 4 - Carte du potentiel des sols de l'ARDA

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre urbain
- Zone agricole

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. 1998. Base nationale de données sur les sols, Inventaire des terres du Canada, échelle 1 / 50 000. Gouvernement du Canada. Fichiers numériques par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec et par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (échelle 1 / 20 000, 2001-2004). Pour le potentiel agricole.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètres urbains, échelle variée. Pour les périmètres d'urbanisation.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation : L'ATINO

L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais

Septembre 2016

Étude pédologique

Au même titre que l'inventaire des sols de l'ARDA, l'Étude pédologique des comtés de Hull, Labelle et Papineau[30] fait un inventaire très précis des types de sols de la région. Toutefois, ce document est beaucoup plus pointu. Le rapport pédologique a mis en quelque sorte les bases sur lesquelles l'ARDA a établi sa catégorisation des potentiels des sols. En effet, le rapport pédologique s'attarde davantage sur les différentes caractéristiques des séries de sols qui influencent immanquablement leurs paramètres physico-chimiques. Chaque série de sols porte généralement un nom d'une région où cette série de sols a été répertoriée pour la première fois. Ces séries sont regroupées en fonctions de leurs points communs, un peu comme la nomenclature des végétaux en botanique et en zoologie, à savoir : règne, famille, genre et espèce. Bien que l'ARDA soit la référence des instances officielles comme c'est le cas pour la CPTAQ, il n'en demeure pas moins que l'Étude pédologique des comtés de Hull, Labelle et Papineau renferme une mine d'informations sur les principes de formation des sols et comment ces sols réagissent selon diverses situations. De plus, l'Étude pédologique contient des informations très précises sur les divers horizons composant les profils des sols agricoles de la région. Les classes de potentiel agricole des sols étant très variées sur le territoire de la MRC de Papineau, ce sont des informations essentielles à recueillir lors de l'établissement d'une entreprise agricole.

2.1.3 Réseau hydrographique

Les principaux cours d'eau qui traversant la MRC Papineau et sa zone agricole sont les rivières du Lièvre, de la Petite Nation, Saumon et, bien évidemment, la rivière des Outaouais qui constitue d'ailleurs la limite sud de la MRC. La zone agricole et les terres en culture sont traversées par plusieurs autres cours d'eau de moindre dimension telles que : Petite rivière Rouge, Petite rivière Blanche ainsi que les rivières Blanche, Nominingue, Maskinongé et Saint-Sixte. Selon Canards Illimités Canada, la MRC de Papineau est située à cheval entre deux formations géologiques distinctes, à savoir, au sud, longeant la rivière des Outaouais, les basses terres du Saint-Laurent, et plus au Nord, les Laurentides méridionales. La partie sud est caractérisée par une étroite plaine côtière où l'on retrouve plusieurs milieux humides. Dans la seconde partie, celle des Laurentides méridionales, le relief est plus accidenté et l'on y retrouve non seulement plusieurs milieux humides dans les dépressions, mais également de nombreux plans d'eau[31].

Selon les données colligées en 2007 par Canards Illimités Canada (p. 28-29), il y a 9 042 hectares de milieux humides dans la MRC de Papineau, soit 2,8 % du territoire. Ceci représente tout de même 10,7 % de l'ensemble des milieux humides de la région de l'Outaouais. La Ville de Thurso et les Municipalités de Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours et Fassett ont d'importantes superficies de milieux humides le long des rives de la rivière des Outaouais. Plaisance est toutefois la municipalité dont la superficie des milieux humides est la plus importante[32].

[30] LAJOIE 1967
[31] Canards Illimités Canada 2007, p.27-28
[32] Canards Illimités Canada 2007, p.28-29

Comme on peut le constater en observant la carte des bassins versants de la région représentée au Plan 5 à la page suivante, on voit que la zone agricole chevauche cinq (5) bassins versants. Plus précisément, la zone agricole touche à celles des rivières Lièvre, Petite Nation, Saumon, Rouge et, évidemment, celle de la rivière des Outaouais. La ressource en eau est donc très abondante dans la région, mais comme il le sera expliqué à la section 3.5 à la page 80, cette proximité des cours d'eau pose également un défi agroenvironnemental au monde agricole de la MRC de Papineau. Cette importance du réseau hydrographique pose aussi un défi aux autres occupants du territoire de la MRC, que ce soit les résidents riverains permanents ou les villégiateurs.

Dans la MRC, deux organismes de gestion des bassins versants (OBV) reconnus et mandatés par le MDDELCC travaillent en concertation avec les partenaires du milieu pour assurer la pérennité de cette ressource cruciale par le biais de la mise en œuvre de leur Plan directeur de l'eau (PDE), à savoir : l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). Toutefois, comme les bassins versants ne suivent pas les limites administratives, les territoires couverts par les OBV chevauchent les régions des Laurentides et de l'Outaouais. La description des interventions de ces OBV sera détaillée à la section 3.5 portant sur l'agroenvironnement (page 80), laquelle élaborera de façon plus complète sur la gestion de la ressource hydrique dans le contexte du développement des activités agricoles.

Sur le Plan 5 à la page suivante, on peut localiser les municipalités les plus populeuses en fonction des divers bassins versants de la MRC. Cette image nous permet de cibler les endroits où la pression sur les écosystèmes peut être la plus forte. La section sur l'agroenvironnement (3.5 à la page 80) sera plus explicite sur cet aspect.

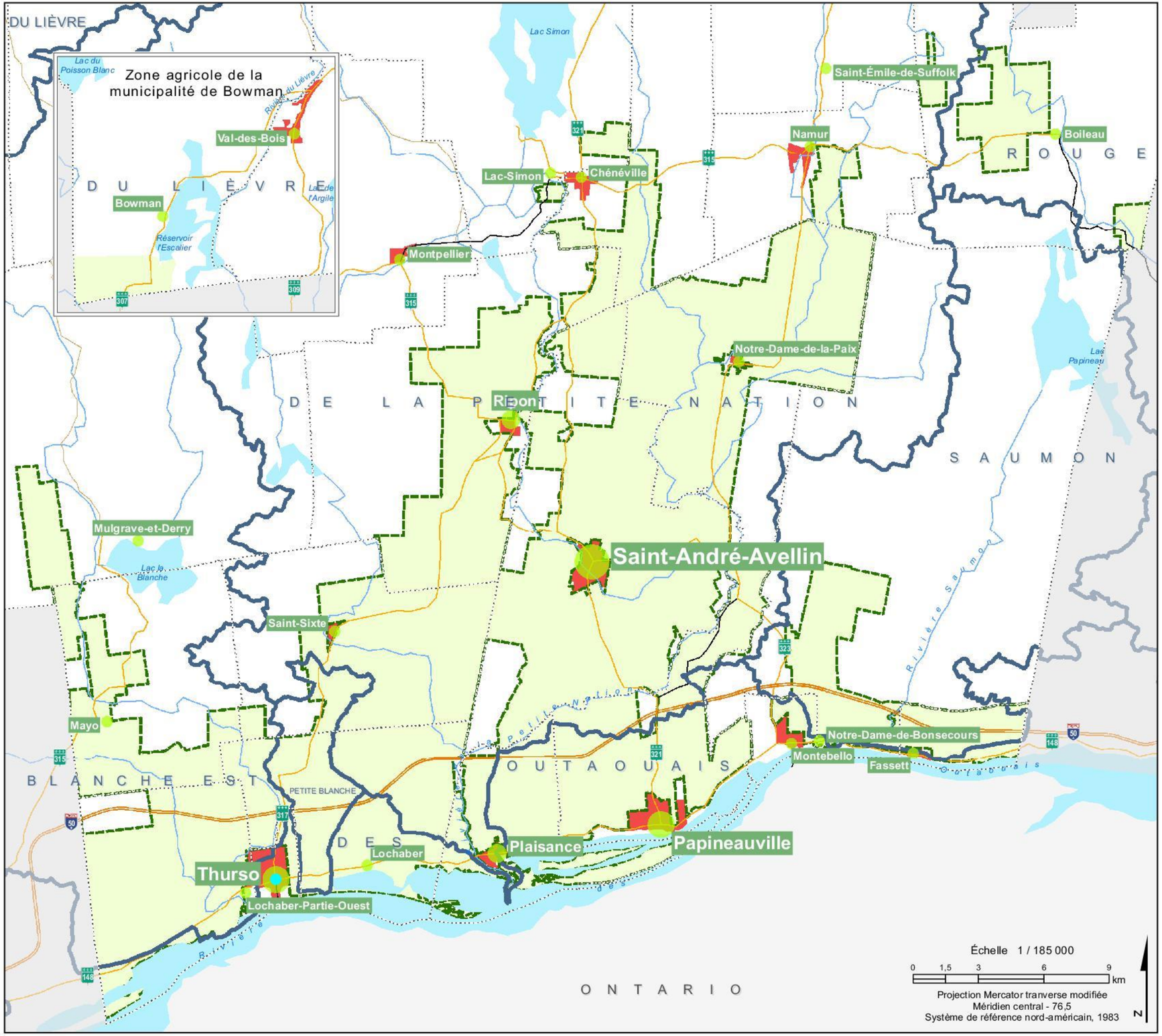

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 5 - Carte de la zone agricole, de la population et des bassins versants

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre urbain
- Zone agricole

Population

- < 1 000
- 1 000 - 2 000
- 2 000 - 3 000
- > 3 000

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Bassin versant

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2015. Estimation de la population des municipalités du québec au 1er juillet des années 1996 à 2014 [Document Excel].

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2012. Bassin hydrographique du Québec, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les bassins versants de niveau 2.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètre d'urbanisation, échelle variée. Pour les périmètres urbains.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

STATISTIQUE CANADA. 2012. Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Pour les données de population.

Réalisation :

L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais

Septembre 2016

2.1.4 Le couvert forestier de la MRC de Papineau

Comme le démontre le Plan 6 à la suite de la présente section, le territoire de la MRC de Papineau est divisé en trois (3) zones bioclimatiques : le domaine de l'érablière à bouleau jaune, le domaine de l'érablière à tilleul et le domaine de l'érablière à caryer cordiforme.

Le domaine de l'érablière à bouleau jaune couvre la moitié nord du territoire de la MRC (61 %). On y répertorie vingt-trois (23) essences forestières différentes, mais l'érable à sucre est l'essence nettement dominante. Les essences compagnes les plus fréquentes sont le bouleau jaune, le hêtre américain, l'érable rouge, le pin blanc, le chêne rouge, l'épinette blanche, l'épinette rouge, l'orme d'Amérique, la pruche du Canada, le sapin baumier, le bouleau blanc, les peupliers faux-tremble et à grandes dents. L'exploitation de ces forêts localisées au nord du territoire de la MRC représente une source importante d'emplois et de matière ligneuse pour l'industrie forestière. Ce constat découle du fait que les terres publiques sont également situées au nord du territoire de la MRC.

La partie sud de la MRC est couverte, quant à elle, par le domaine de l'érablière à tilleul (32 %). Quarante-et-une (41) essences forestières se retrouvent à l'intérieur de ce domaine. Outre les essences citées précédemment, nous y retrouvons également le frêne blanc, le tilleul d'Amérique, le noyer cendré et l'ostryer de Virginie.

Le domaine de l'érablière à caryer cordiforme est celui qui est situé le plus au sud. Quarante-neuf (49) essences forestières différentes peuplent ce domaine bioclimatique. Outre les essences citées précédemment, nous y retrouvons de surcroît le chêne blanc, le chêne bicolore, le caryer cordiforme, le caryer ovale, le micocoulier, l'érable noir, l'orme liège et le pin rigide. Sur le territoire de la MRC, les forêts du domaine de l'érablière à caryer sont plus fragmentées en raison de la présence humaine (centres urbains, agriculture) plus dense.

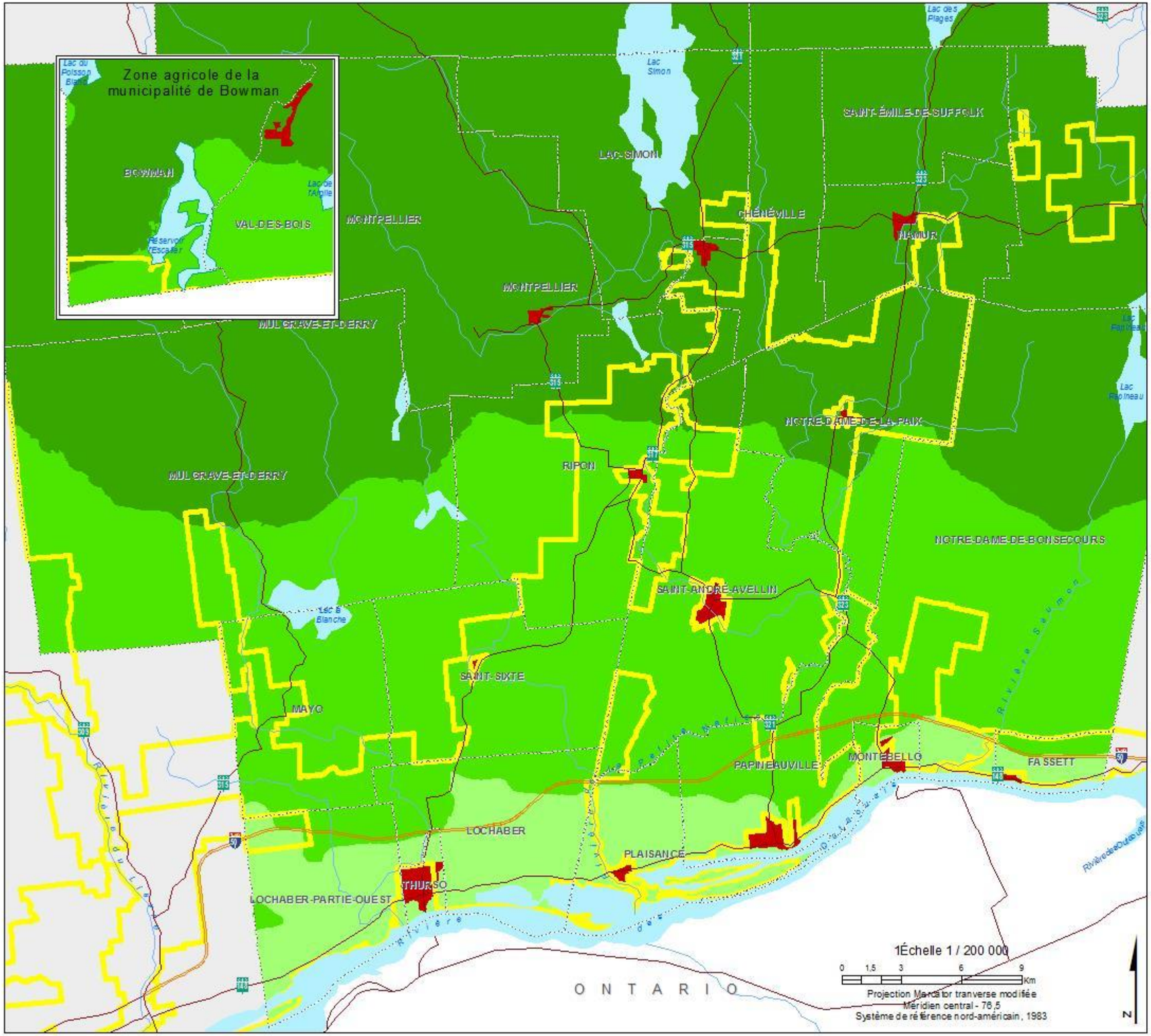

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 6 – Carte des zones agricole et bioclimatique

LÉGENDE

- Municipalité
- Plan d'eau
- route_l arc

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Zone agricole (CPTAQ)
- Périmètre urbain
- Érablière à caryer cordiforme
- Érablière à tilleul
- Érablière à bouleau jaune

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètre d'urbanisation, échelle variée.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation : *L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais*

Décembre 2015

2.2 Occupation de la zone agricole, tailles des parcelles et des unités foncières

Tel que démontré au Plan 5 à la page 33, la zone agricole de Papineau s'étend sur 65 000 hectares ce qui représente 22 % de la superficie totale de la MRC qui est d'environ 292 686 hectares en terre ferme[33].

2.2.1 Nombre d'entreprises agricoles et leur superficie

Selon les données recueillies en 2010 par la direction régionale de l'Outaouais du MAPAQ, il y aurait 200 fermes sur le territoire se partageant 27 000 hectares. De façon plus précise, de cette superficie, 16 500 hectares sont en culture, 9 000 hectares en boisés et 1 368 hectares seraient non cultivés.

Par ailleurs, le terme « occupation de la zone agricole » fait référence uniquement aux entreprises ayant un enregistrement au MAPAQ. Selon les intervenants du milieu agricole, il y aurait une tendance observée dans certains secteurs, notamment dans le bovin de boucherie, en production fourragère et en acériculture, où plusieurs entreprises ne déclareraient pas leurs activités au MAPAQ, et ce, parfois pour des raisons bureaucratiques ou financières. Dans certains cas, les normes d'enregistrement changent et excluent certaines entreprises en fonction, entre autres, de leurs revenus ce qui fait en sorte que les éléments statistiques disponibles comportent une certaine marge d'erreur. Ce phénomène sera élaboré de façon plus détaillée dans la section sur le dynamisme des entreprises agricoles et illustré dans le Tableau 10 de la page 43.

Cependant, la baisse du nombre d'entreprises s'accompagne toutefois d'une augmentation des revenus par ferme. C'est donc dire que les plus petites fermes (on suppose à temps partiel par exemple) ont laissé place aux fermes de plus grande taille[34].

Le Tableau 7 à la page suivante donne une vue d'ensemble de l'occupation de la zone agricole dans la MRC de Papineau.

[33] MAPAQ 2013
[34] MAPAQ 2010

Tableau 7 – Occupation de la zone agricole par les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ

Municipalités	Superficie exploitée (ha)	Superficie exploitée hors zone agricole (ha)	Superficie exploitée en zone agricole (ha)	Superficie de la zone agricole[1]	Taux d'occupation de la zone agricole
Saint-Émile-de-Suffolk	172	137	35	37	95 %
Montebello	230		230	307	75 %
Namur	421	60	361	510	71 %
Fassett	869		869	1 282	68 %
Lochaber	3 804		3 804	6 165	62 %
Lochaber-Partie-Ouest	3 023		3 023	5 059	60 %
Chénéville	668		668	1 361	49 %
Plaisance	1 526		1 526	3 361	45 %
Bowman	380	42	338	754	45 %
Saint-André-Avellin	4 768		4 768	10 790	44 %
Papineauville	1 743		1 743	5 318	33 %
Notre-Dame-de-la-Paix	2 705		2 705	8 312	33 %
Ripon	1 929	51	1 878	6 018	31 %
Mulgrave-et-Derry	588	42	546	1 870	29 %
Saint-Sixte	1 509		1 509	5 254	29 %
Notre-Dame-de-Bonsecours	700		700	2 482	28 %
Mayo	1 136	240	896	3 240	28 %
Boileau	624	83	541	2 216	24 %
Lac-Simon	87		87	393	22 %
Duhamel	180	180	0	84	0 %
Val-des-Bois	477	477	0	6	0 %
Thurso	0		0	229	0 %
Montpellier	31	31	0	0	NA
TOTAL MRC PAPINEAU	**27 571**	**1 312**	**26 259**	**65 049**	**40 %**
MRC de comparaison					
MRC d'Argenteuil (Laurentides)	19 396	626	18 770	43 226	43 %
Deux-Montagnes (Laurentides)	11 770	89	11 681	16 059	73 %
MRC Les Laurentides (Laurentides)	8 611	3 600	5 011	15 163	33 %
Source: Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version décembre 2013. Sauf: [1]CPTAQ, Rapport annuel 2010.					
Légende des secteurs géographiques	**Nord-Ouest**	**Nord-Est**	**Centre**	**Sud-Ouest**	

2.2.2 Les entreprises agricoles par municipalité

Comme il est possible de le voir au Tableau 8 ci-dessous, le Centre et le Sud-Ouest de la zone agricole concentrent la majorité des entreprises agricoles de la MRC. Les Municipalités de Saint-André-Avellin, Lochaber-Partie-Ouest, Lochaber et Ripon sont les endroits où l'on retrouve le plus grand nombre d'exploitations agricoles.

Tableau 8 – Nombre d'exploitations agricoles (site principal) par municipalité de la MRC de Papineau

Municipalité	Nombre de site principal
Saint-Émile-de-Suffolk	2
Montebello	1
Namur	4
Fassett	4
Lochaber	21
Lochaber-Partie-Ouest	21
Chénéville	4
Plaisance	12
Bowman	2
Saint-André-Avellin	36
Papineauville	17
Notre-Dame-de-la-Paix	19
Ripon	20
Mulgrave-et-Derry	5
Saint-Sixte	9
Notre-Dame-de-Bonsecours	6
Mayo	8
Boileau	3
Lac-Simon	2
Duhamel	1
Val-des-Bois	3
Thurso	0
Montpellier	0
TOTAL MRC PAPINEAU	**200**
MRC de comparaison	
MRC d'Argenteuil (Laurentides)	183
Deux-Montagnes (Laurentides)	283
MRC Les Laurentides (Laurentides)	88

Source: Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version décembre 2013. Sauf: CPTAQ, Rapport annuel 2010.

Légende des secteurs géographiques

Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud-Ouest

Tel que le démontre le Tableau 7 à la page 37, l'occupation de la zone agricole par des entreprises enregistrées au MAPAQ par municipalité se maintient en moyenne autour de 40 %. Cependant, ce taux moyen d'occupation dans la MRC est comparable à celui de l'Outaouais, mais inférieur à celui du Québec (environ 50 %). Les données d'occupation de la zone agricole par municipalités sont assez variables en fonction des secteurs du territoire.

Les municipalités du sud-ouest et du centre de la MRC ont généralement des taux d'occupation plus élevés que ceux des municipalités situées au nord. La grande augmentation des superficies exploitées s'est principalement observée au centre de la zone agricole, et ce, en raison de la conjoncture du marché du maïs et du soya, dont les prix ont littéralement bondi ces dernières années. Il y a toutefois une exception au nord, pour la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk qui a un taux d'occupation se situant à 95 %, ratio le plus élevé parmi les municipalités locales. Par contre, cela peut s'expliquer en partie par la petite taille de sa zone agricole.

2.2.3 Activités agricoles hors zone agricole

Le Tableau 7 à la page 37 permet également d'identifier les municipalités où se pratique l'agriculture hors zone agricole. Fait à noter par ailleurs, à Duhamel et à Val-des-Bois une plus grande proportion des activités agricoles a lieu hors de la zone agricole. À Saint-Émile-de-Suffolk, il y a davantage de terres consacrées à la production agricole hors de la zone décrétée qu'à l'intérieur de celle-ci. Il y a 137 hectares exploités hors zone agricole contre 35 des 37 hectares en zone agricole. Les municipalités ayant les plus grandes superficies en zone agricole sont celles qui sont situées plus au sud de la MRC comme Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-la-Paix, Lochaber-Partie-Ouest, Lochaber Canton, Mayo, Saint-Sixte et Ripon.

Les principales municipalités, où l'on exploite de grandes étendues hors de la zone agricole, correspondent en partie aux municipalités reconnues pour le potentiel acéricole. En effet, près de 300 hectares sont en location sur les terres publiques intramunicipales (TPI) à Chénéville et Duhamel[35] et 175 hectares sont répartis sur les terres publiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune[36]. Dans d'autres régions, notamment Val-des-Bois, Saint-Sixte et Montpellier, ce sont des productions animales et végétales qui sont localisées hors zone agricole.

2.2.4 Taille des fermes et des parcelles

La taille moyenne des unités foncières était de 138 hectares en 2006, mais la moyenne de la grandeur des terres ne donne pas une réelle appréciation de la réalité de la zone agricole dans la MRC de Papineau. En effet, il existe un éventail de plusieurs tailles allant de moins de 10 hectares, de 10 à 25 hectares, de 25 à 50 hectares et de 100 hectares et plus.

[35] MRC de Papineau, Plan d'aménagement intégré des TPI, 2015
[36] MRNF, 2016

Ce portrait est tout de même singulier si l'on compare la MRC de Papineau à une MRC voisine, comme celle d'Antoine-Labelle, où la majorité des terres a une superficie de 60 hectares et plus. Dans la MRC de Papineau, la proportion est de 13 %.

Les unités foncières que l'on qualifie de petite taille, soit de moins de 10 hectares, sont par ailleurs celles que l'on retrouve en plus grand nombre sur le territoire (60 %). Les quatre (4) municipalités ayant le plus grand nombre de petites unités foncières sont Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville et Ripon.

Le Tableau 9 et le Plan 7 suivants illustrent les tailles des fermes par municipalité en zone agricole.

Tableau 9 – Nombre d'unités foncières par classe de superficies dans les municipalités de la zone agricole

Nombre d'unités foncières par classe de superficies dans les municipalités de la zone agricole						
Municipalité	**Nombre d'unités foncières par classe de superficie (ha)**					
	< 10	**10 - 25**	**25 - 50**	**50 - 100**	**≥ 100**	**Total général**
Boileau	37	2	9		10	68
Bowman	11	3	5	8		27
Chénéville	37	3	6	12	1	59
Fassett	33	15	17	4		69
Lac-Simon	19	5	6			32
Lochaber	155	21	34		12	254
Lochaber-Partie-Ouest	130	24	43		11	228
Mayo	9	2	9	4	2	26
Montebello	13	1	1	5		20
Mulgrave-et-Derry	22	8	11		6	55
Namur	8	4	4			20
Notre-Dame-de-Bonsecours	63	30	21	10	6	130
Notre-Dame-de-la-Paix	308	33	67	42	16	466
Papineauville	205	32	54		6	324
Plaisance	143	27	27		5	213
Ripon	171	53	64		5	322
Saint-André-Avellin	448	57	100		17	671
Saint-Sixte	87	25	42		9	188
Thurso	16	1	3			21
Total général	**1 915**	**346**	**523**	**85**	**106**	**3 193**

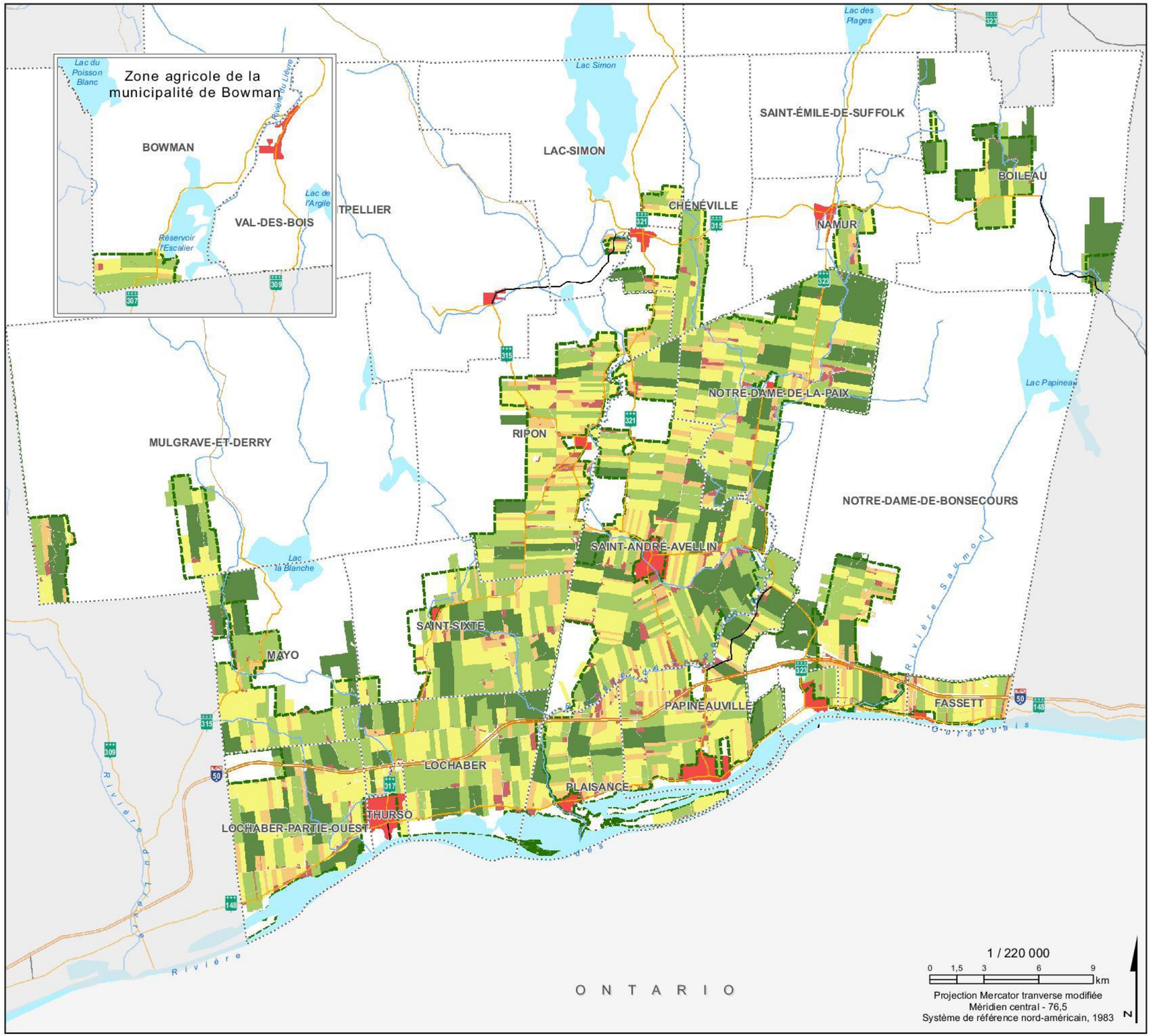

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 7 – Carte du nombre d'unités foncières par classe de superficies dans la zone agricole

Municipalité
Périmètre urbain
Zone agricole

Unité foncière - entièrement ou partiellement dans la zone agricole (ha)
- < 10
- 10 - 25
- 25 - 50
- 50 - 100
- ≥ 100

Réseau routier
- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique
- Cours d'eau
- Plan d'eau

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.
MRC PAPINEAU. 2015. Matrice graphique et rôle d'évaluation, échelle variée. Pour la superficie des unités foncières.
MRC PAPINEAU. 2004. Périmètres urbains, échelle variée. Pour les périmètres d'urbanisation.
RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation : L'ATINO
L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais
Septembre 2016

2.2.5 Location des terres

Les locations en agriculture donnent un indice de la stabilité des exploitations. Généralement, plus la location est importante, plus les entreprises sont vulnérables aux cycles économiques que traversent certains secteurs. Le fonds de terre reste l'un des leviers importants dont disposent les entreprises agricoles pour avoir accès au financement. Parmi les terres occupées par des productions agricoles dans la MRC de Papineau, le taux de location pure s'élève à 28 % comparativement à 16 % au Québec en 2010.

Dans le Tableau 10 à la page suivante, on peut analyser la tenure des superficies agricoles exploitées par municipalité. Il est important de faire la distinction entre « location apparentée » et « location pure ». La location apparentée est une location qui se fait entre parents ou entre deux entreprises agricoles enregistrées ayant les mêmes propriétaires ou des propriétaires apparentés. La location pure, quant à elle, signifie qu'un propriétaire ou une entreprise agricole loue à une entreprise extérieure du giron familial ou des actionnaires. On voit que la MRC a un ratio près du double de la moyenne québécoise pour ce type de location et se situe également au-dessus de la moyenne de la région de l'Outaouais.

Tableau 10 – Mode d'occupation de la zone agricole

Tenure des superficies exploitées par municipalité (décembre 2013[1])							
Municipalité	**Superficies exploitées (ha)**	**Exploitées en propriété (ha)**	**Exploitées en propriété (%)**	**Location apparentée (ha)**	**Location apparentée (%)**	**Location pure (ha)**	**Location pure (%)**
Fassett	870	270	31 %	148	17 %	452	52 %
Papineauville	1 684	572	34 %	493	29 %	619	37 %
Saint-André-Avellin	4 854	2 206	45 %	938	19 %	1 710	35 %
Saint-Sixte	1 480	603	41 %	380	26 %	498	34 %
Notre-Dame-de-Bonsecours	714	357	50 %	119	17 %	238	33 %
Ripon	1 811	694	38 %	524	29 %	593	33 %
Lochaber-Partie-Ouest	3 018	1 270	42 %	884	29 %	863	29 %
Lochaber	3 817	2 051	54 %	708	19 %	1 057	28 %
Plaisance	1 640	936	57 %	263	16 %	440	27 %
Lac-Simon	87	13	15 %	58	66 %	16	19 %
Mayo	884	292	33 %	433	49 %	159	18 %
Notre-Dame-de-la-Paix	2 692	1 576	59 %	724	27 %	392	15 %
Namur	323	224	69 %	62	19 %	37	11 %
Chénéville	610	462	76 %	85	14 %	63	10 %
Mulgrave-et-Derry	536	279	52 %	228	42 %	30	6 %
Montebello	c	c	c	c	c	c	c
Boileau	c	c	c	c	c	c	c
Saint-Émile-de-Suffolk	c	c	c	c	c	c	c
Duhamel	c	c	c	c	c	c	c
Val-des-Bois	c	c	c	c	c	c	c
Bowman	c	c	c	c	c	c	c
Total MRC	26 179	12 320	47 %	6 426	25 %	7 432	28 %
Outaouais	128 740	66 495	52 %	32 991	26 %	29 254	23 %
Québec	3 216 070	2 068 627	64 %	619 695	19 %	527 748	16 %

1 Superficies enregistrées au MAPAQ en date du 31 décembre 2013 et ayant fait l'objet d'un remboursement de taxe. Extraction faite de la base de données des taxes en août 2015. Les superficies doivent se trouver en zone agricole décrétée pour faire l'objet d'un remboursement de taxe. Une superficie est exploitée en propriété si le propriétaire est un producteur enregistré au MAPAQ et en est l'exploitant. Il est à noter que plusieurs ententes de location sont conclues entre deux entités légales qui sont liées à un même exploitant ou à un individu ayant la même adresse que l'exploitant, ce qui est appelé une location apparentée. Les locations non apparentées sont les locations pures.

2.2.6 Exploitants hors MRC

Fait à noter, seulement 5 % des superficies exploitées dans la MRC de Papineau le sont par des entreprises dont le siège social est situé à l'extérieur du territoire. À titre de comparaison, ce pourcentage s'élève à 8 % dans la MRC de Deux-Montagnes et à Mirabel. Dans les MRC Thérèse-de-Blainville et Les Moulins, le ratio augmente respectivement à 17 % et à 27 %. Cette donnée peut nous permettre de croire que l'agriculture dans la MRC de Papineau a des assises locales au sein du territoire et qu'elle a un impact au niveau de la vitalité économique de la MRC. On peut présumer que si le ratio était plus élevé, il serait possible que des fuites de capitaux soient plus importantes.

2.2.7 La zone agricole : des terres de toutes les superficies

Le Plan 7 de la page 41 démontre clairement que les plus grandes parcelles se trouvent dans la partie sud de la région. Cette zone correspond également à celle où l'on pratique les grandes cultures. Tel que décrit précédemment, cette sous-région est aussi caractérisée en général par des types de sols qui se prêtent particulièrement bien à la production d'oléagineux, des céréales et du soya. Le Plan 8 de la page 52 illustre d'ailleurs très bien ce phénomène, à savoir que les productions nécessitant de plus grandes parcelles et des types de sols plus lourds ont tendance à se retrouver dans le sud et le sud-ouest du territoire (Plaisance, Saint-André-Avellin, Lochaber, Papineauville et Fasset), alors que les productions horticoles sont localisées en grand partie dans le centre nord-est de la MRC (Ripon, Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-la-Paix).

Le Tableau 9 de la page 40 met en relief la superficie des unités foncières par municipalité. Si l'on porte attention à la dernière ligne du même tableau, on constate que la MRC regorge de lots agricoles de moins de 10 hectares, sur lesquels on pourrait bien imaginer pouvoir faire une activité agricole reliée au maraîchage ou d'autres productions horticoles de niche qui ne requièrent pas d'énormes superficies.

2.2.8 Les terres en friches

Toujours en ce qui concerne l'occupation du territoire par les entreprises agricoles, la problématique des terres en friches est un défi qui préoccupe plusieurs agriculteurs.

« Au niveau collectif, les terres en friches sont des pertes nettes de richesse au niveau économique, visuel et patrimonial »

a exprimé M. Nil Béland, conseiller municipal à Plaisance, membre de l'UPA Outaouais-Laurentides, section Papineau, et membre producteur au Comité consultatif agricole de la MRC de Papineau, lors d'une consultation organisée par Transcontinental Média tenue le 13 janvier 2016.

Le phénomène de l'abandon des terres est une donnée importante à considérer afin de définir une stratégie de valorisation de la zone agricole. En 2008, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a publié une étude portant sur la valorisation des terres en friches au Québec. Le fait que l'on produise un tel document de référence témoigne de l'importance de ce phénomène dans plusieurs régions du Québec. L'Outaouais est d'ailleurs l'une des régions citées dans le rapport où il existe un grand nombre de terres inexploitées. Les superficies ne sont pas connues exactement, car il n'y a jamais eu d'inventaire, mais AAC estime qu'elles sont parmi les plus importantes au Québec[37].

En effet, malgré les données contenues au rôle d'évaluation municipale, la description de l'usage est souvent imprécise, voire erronée, en zone agricole. À titre d'exemple, il est fréquent de voir le code d'usage associé aux terrains vacants / inexploités attribués à des pacages, des pâturages et même des champs de fourrage. Ceci étant, le MAPAQ collige les données sur les superficies en friche lors de l'enregistrement des entreprises. Toutefois, cette donnée devrait être relativisée dans le sens où le producteur peut identifier un milieu humide comme étant une friche, les entreprises non enregistrées ne sont pas comptabilisées et il en va de même pour les propriétaires non-producteurs qui ne sont pas enregistrés.

Il est donc impossible pour l'instant d'apprécier l'ampleur de la problématique des terres en friche dans la MRC de Papineau faute de données fiables et probantes. Par contre, selon les observations sur le terrain, le phénomène s'avère important particulièrement dans les environs de Saint-Sixte, Ripon, Saint-André-Avellin et Papineauville.

Raisons qui expliquent les friches

Généralement, dans les régions où le potentiel agricole des sols est élevé et le climat propice à l'agriculture, peu de terres sont laissées en friche. Or, cette observation ne s'avère pas exacte dans tous les cas. En effet, les motivations du propriétaire peuvent être différentes en fonction de la localisation des terres. Par exemple, les terres en friche à proximité des périmètres urbains peuvent être inexploitées en raison du fait que l'on désire les retirer de la zone agricole afin d'en faire des développements résidentiels ultérieurs[38].

Dans les milieux ruraux à proprement parler, l'abandon des terres s'est aggravé au fil des décennies au même rythme que l'augmentation de l'industrialisation de l'agriculture. Dans plusieurs cas également, cette industrialisation a eu pour effet de faire augmenter les rendements de manière importante, délaissant ainsi les parcelles de moindre potentiel. Certaines fermes d'élevage ne voyaient plus l'intérêt de cultiver l'ensemble de leurs terres, lorsqu'une fraction seule de celles-ci pouvait subvenir aux besoins du cheptel[39]. En contrepartie, le manque de relève, des limitations financières ou l'impossibilité de construire un bâtiment à vocation résidentielle sont également des raisons parfois invoquées pour expliquer l'abandon des terres agricoles.

[37] Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008
[38] Agriculture et Agroalimentaire Canada 2008, p.25
[39] Agriculture et Agroalimentaire Canada 2008, p.24

Les inconvénients des friches agricoles

Dans son étude, Agriculture et Agroalimentaire Canada soulève certains inconvénients au phénomène des friches agricoles, allant de la perte de valeur des paysages à la perte de revenus liée à l'inexploitation d'un potentiel agricole. La favorisation de la propagation de plantes envahissantes est aussi un désavantage des friches agricoles[40].

Plusieurs moyens de valorisation des terres en friche sont énoncés dans le présent document, allant du reboisement à la production fruitière, en passant par la ligniculture et l'agroforesterie. Le métayage ou la location sont également énoncés comme des moyens pouvant atténuer la situation qui prévaut et qui sont notamment encouragés en Ontario[41].

En France par exemple, les préfectures (l'équivalent des MRC) sont responsables de faire respecter l'obligation qu'ont les propriétaires de faucher les terrains en friche. D'autres exemples, comme la Ville de Saint-Hubert qui a adopté un mode de taxation selon lequel un propriétaire de lot se voit contraint d'exploiter ou de faire exploiter son lot, sous peine de voir ses taxes municipales être majorées. Laval est un autre exemple de municipalité qui s'est dotée de pouvoirs supplémentaires de taxation par l'obtention d'un projet de loi privé soumis à l'Assemblée nationale du Québec, car une municipalité seule ne peut s'octroyer les droits de surtaxer l'inactivité en territoire agricole.

Cette solution, soit la taxation différenciée,
a été soulevée à plusieurs reprises
lors des rondes de consultations publiques organisées
lors de l'élaboration du PDZA.

À titre indicatif, aucune municipalité de la MRC de Papineau ne fait partie d'un bassin versant dégradé. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'obstacle réglementaire à la remise en culture de terres abandonnées, ce qui n'est pas le cas de certaines autres régions du Québec comme dans la Montérégie par exemple[42].

Pour clore cette section traitant des principaux facteurs de l'occupation du sol, il est important de retenir que le territoire de la MRC de Papineau a de multiples facettes, autant au niveau des variables climatiques que de la diversité de ses sols. La région a un potentiel agricole intéressant et très varié, contrairement à certaines régions plus homogènes. Cette variabilité permet une certaine diversité au sein même des pratiques agricoles dans la région, ce que l'on pourra d'ailleurs constater dans la section 3 consacrée au dynamisme des productions agricoles sur le territoire. Du même coup, les superficies des lots sont aussi diversifiées que la variété des types de sols dans la région, qui influencent en fin de compte la dynamique de l'établissement agricole. Dans la section 4 du portrait de l'agriculture dans la MRC, on abordera également plus en détail l'aspect de l'aménagement du territoire et des différentes affectations qui encadrent le développement des pratiques agricoles.

---

[40] Agriculture et Agroalimentaire Canada 2008, p.27
[41] MAAARO 2014 p.2. & AAC 2008 p.53
[42] Règlement sur les Exploitations Agricoles art. 50.4

RÉSUMÉ

2. Géographie physique de la MRC de Papineau

- ✓ La zone agricole de Papineau s'étend sur 65 000 hectares, ce qui représente 22 % du territoire :
  - La zone agricole est surtout concentrée au sud-ouest et au centre de la MRC;
  - 200 entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ;
  - 8 218 unités animales;
- ✓ Réseau hydrographique important (nombreux lacs et cours d'eau);
- ✓ Climat propice à l'agriculture particulièrement au sud du territoire;
- ✓ Grande variété de sols propices à divers types de cultures :
  - Sols plus lourds le long de la rivière des Outaouais (grandes cultures, pâturages, fourrages);
  - Sols plus légers allant du loam aux sables dans la partie centrale et nord-est de la zone agricole (cultures maraichères, fruitières, etc.);
- ✓ Occupation de la zone agricole plus importante dans les secteurs centre et sud-ouest de la MRC en comparaison des secteurs situés plus au nord :
  - 75 % (403 ha) de l'augmentation des superficies s'est faite dans le centre en partie en raison de l'augmentation de la valeur du maïs-soya;
  - Forte proportion (34 %) de boisés agricoles dans la zone agricole (66 % de la zone agricole dans le nord-ouest);
- ✓ Haut pourcentage de terre en location pure (non-apparentée) :
  - 28 % dans la MRC par rapport à 16 % au Québec;

- ✓ La MRC présente aussi de l'agriculture hors zone agricole (acériculture, bovins de boucherie, productions maraichères, pisciculture, etc.) :
  - 240 hectares dans le sud-ouest (Mayo);
  - 477 hectares dans le nord-ouest (Val-des-Bois) de plus que dans la zone agricole;
  - 137 hectares dans le nord-ouest (Saint-Émile-de-Suffolk);
  - 180 hectares dans le nord-est (Duhamel) de plus que dans la zone agricole;
- ✓ Grande variabilité dans la grandeur des terres :
  - 60 % des unités foncières en zone agricole ont une superficie de moins de 10 hectares;
  - Les Municipalités de Saint-André-Avellin, de Notre-Dame-de-la-Paix, de Papineauville et de Ripon sont celles qui ont le plus grand nombre de petites unités foncières;
- ✓ Grande quantité de terres en friches, mais il y a un manque d'information quant à leur localisation et leur superficie;

3. Dynamisme des activités agricoles

3.1 Les exploitations agricoles de la MRC de Papineau

Comme il le sera plus détaillé dans la prochaine section, la population agricole vieillit et cela est fidèle à la tendance observée depuis des années dans l'ensemble de la population du Québec. Maintenant, plusieurs exploitations agricoles cessent leurs activités, cela est parfois dû au manque de relève, mais également à la pression des cycles économiques. Ces phénomènes ont pour effet de faire diminuer le nombre de fermes alors que les superficies de celles-ci augmentent. Comme il est possible de le constater au Tableau 11 à la page suivante, la tendance est observée partout au Canada sauf en Nouvelle-Écosse[43]. Cette même tendance s'applique à la MRC de Papineau.

Les données du MAPAQ reflètent aussi ce phénomène, car le nombre de fermes diminue, mais la zone agricole est toujours exploitée environ dans les mêmes proportions. Le ministère a noté une diminution de 19 % du nombre d'entreprises agricoles enregistrées entre 2004 et 2010. Toutefois, il est important de noter que les revenus bruts moyens par ferme ont augmenté, ce qui laisse penser que les petites fermes moins performantes ont laissé place à celles déjà existantes qui ont pu renforcer leurs activités[44].

[43] Statistique Canada 2011
[44] MAPAQ 2013, p.1

Tableau 11 – Nombre de fermes par province, superficies moyennes 2006-2011

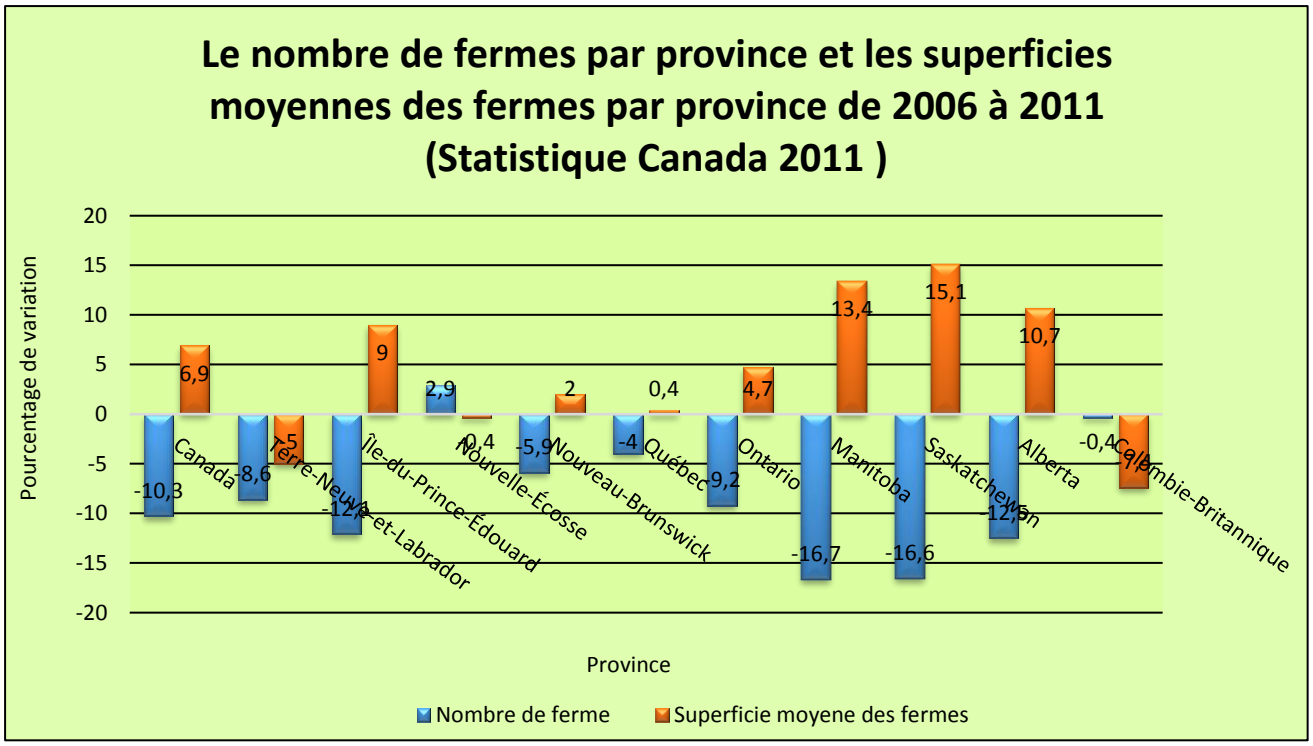

3.1.1 Revenus et investissements sur les exploitations agricoles

À l'échelle régionale, un peu plus de 22 % des fermes de l'Outaouais sont installées dans la MRC de Papineau et les revenus de ces dernières représentaient environ 30 % des revenus agricoles de l'ensemble de la région[45].

Comparativement aux autres secteurs de l'Outaouais, c'est dans la MRC de Papineau que les revenus bruts moyens par ferme sont les plus élevés (141 500 $ par entreprise). Fait particulier également, 48 % des fermes ont un revenu brut de 50 000 $ et moins, comparativement à 58 % dans l'ensemble de l'Outaouais et 39 % au Québec. Ces fermes de petite taille sont tout de même responsables de 21 % des terres cultivées dans la MRC. Elles représentent aussi 55 % des exploitations offrant des activités d'agrotourisme et 47 % de celles faisant de la transformation à la ferme.

Entre 2004 et 2010, malgré la diminution du nombre de fermes, le revenu par ferme a augmenté. Par exemple, le pourcentage des fermes gagnant moins de 50 000 $ par année est passé de 60 % en 2004 à 48 % en 2010. C'est dans le secteur du centre de la MRC que cette hausse fut la plus marquée.

À titre indicatif, entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2015, près de 2 000 000 $ ont été investis par diverses entreprises agricoles de la MRC de Papineau participantes aux programmes

[45] MAPAQ 2013

d'investissement de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles[46]. Ces investissements ont été effectués pour accroître la productivité et la compétitivité des entreprises en question.

Le principal secteur d'importance en termes de nombre d'entreprises est celui du bovin de boucherie (40 %). Par contre, ce secteur se positionne en deuxième place sur le plan des revenus, derrière la production laitière qui génère à elle seule plus du tiers (36 %) des revenus agricoles de la MRC (10,2 M$). Toutefois, 57 % des revenus provenant d'autres productions animales dans l'ensemble de l'Outaouais sont générés dans la MRC de Papineau, dénotant une certaine diversification des activités agricoles. La MRC de Papineau génère 45 % des revenus horticoles de l'ensemble de l'Outaouais, dont 100 % pour les producteurs de pommes de terre. De plus, c'est dans la MRC de Papineau qu'on dénombre plus de 30 % des fermes certifiées biologiques de l'Outaouais[47].

La répartition géographique des productions dans la MRC de Papineau est représentée au Plan 8 à la page suivante et chacun des secteurs de productions sera abordé de façon plus détaillée dans les prochaines sections.

[46] Direction régionale du MAPAQ en Outaouais, 2015
[47] MAPAQ 2013

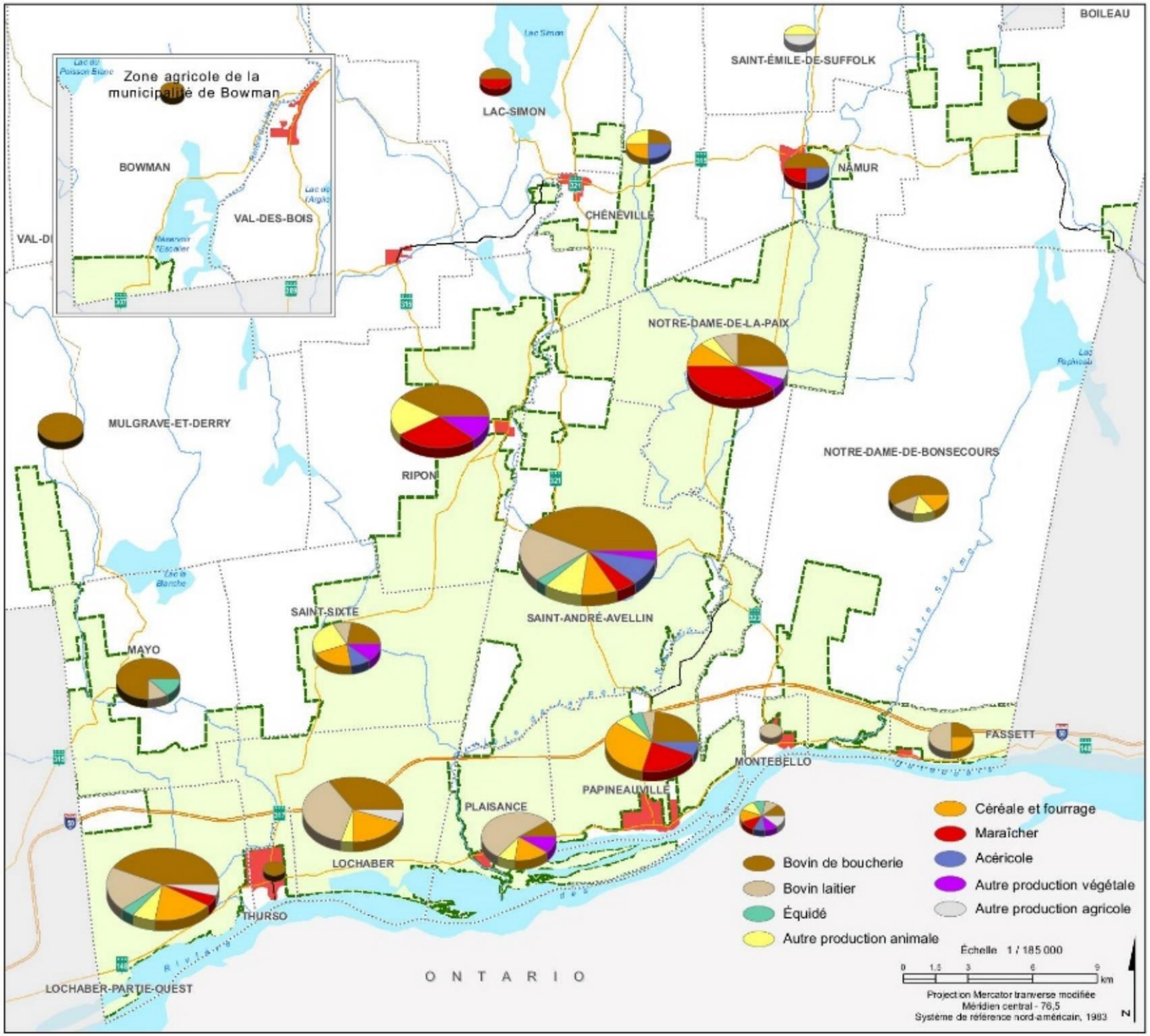

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 8 – Carte de la répartition géographique des activités principales des producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre d'urbanisation
- Zone agricole

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2015. Activité principale des producteurs agricoles enregistrés auprès du ministère, échelle inconnue. Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MRC PAPINEAU. 2015. Matrice graphique et rôle d'évaluation, échelle variée. Pour la superficie des lots agricoles.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètres urbains, échelle variée. Pour les périmètres d'urbanisation.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation : *L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais*

Septembre 2016

3.1.2 Les productions animales

Dans la MRC, 67 % des fermes ont comme activité principale une production animale. Les tableaux qui suivent illustrent les comparaisons entre les types de productions et les territoires environnants, ce qui permet de remettre les données dans un contexte régional. Il est important de noter que le terme « entreprise spécialisée » utilisé par le MAPAQ fait allusion à la production principale déclarée par les entreprises. De plus, les entreprises déclarantes sont celles qui disent avoir cette production, mais qui n'y tirent pas leur principal revenu.

En ce qui concerne les productions animales, en analysant les tableaux 12 et 13 suivants, on voit qu'au niveau régional la production bovine est celle qui remporte la palme en termes du nombre d'entreprises et c'est également le cas pour toutes les MRC de la région de l'Outaouais. Elle dépasse aussi, en termes de revenus dans l'Outaouais, toute autre production. Toutefois, le nombre d'entreprises en production laitière, dans la MRC de Papineau, est inférieur à celui en production bovine, mais surpasse la production bovine en termes de revenus générés. C'est d'ailleurs une donnée observée uniquement dans la MRC de Papineau[48].

.

[48] MAPAQ 2013

Tableau 12 – Entreprises en productions animales par territoire de l'Outaouais

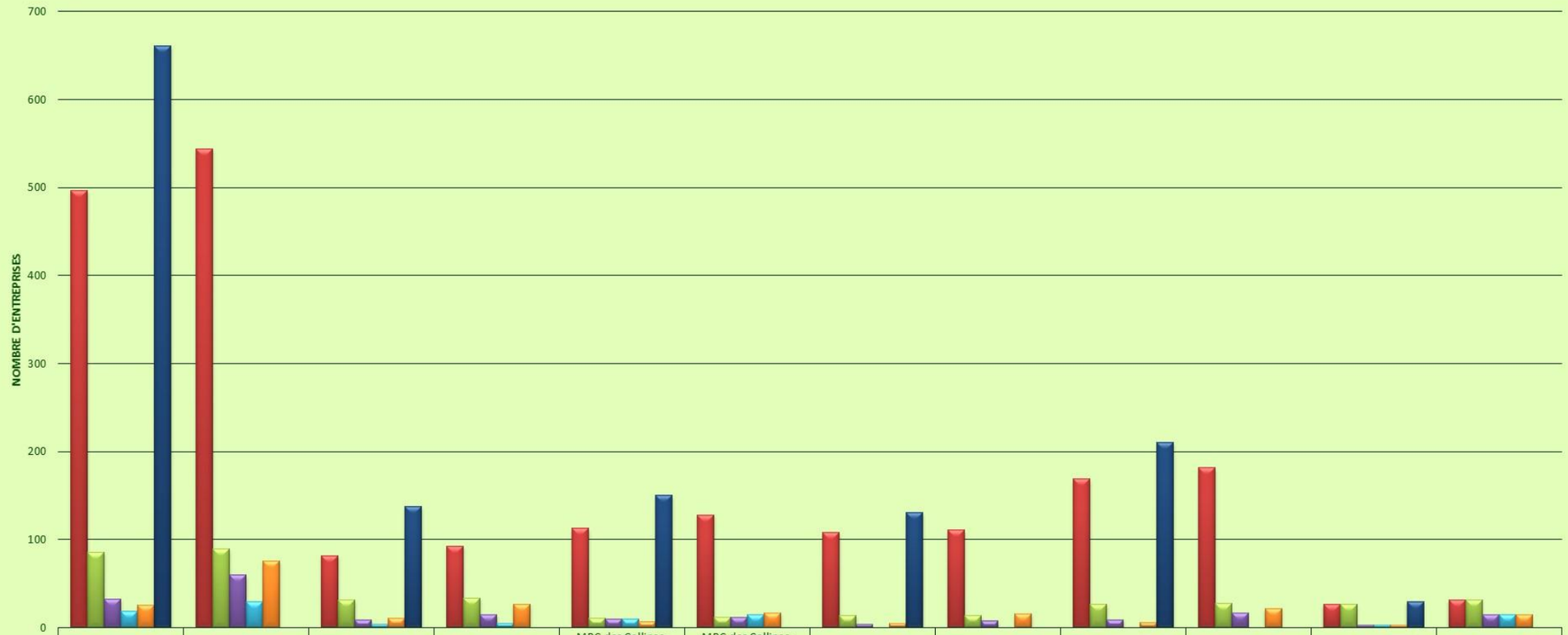

	Outaouais Spécialisées	Outaouais Déclarantes	MRC Papineau Spécialisées	MRC Papineau Déclarantes	MRC des Collines - de - l'Outaouais Spécialisées	MRC des Collines - de - l'Outaouais Déclarantes	MRC Vallée - de - la - Gatineau Spécialisées	MRC Vallée - de - la - Gatineau Déclarantes	MRC de Pontiac Spécialisées	MRC de Pontiac Déclarantes	Ville de Gatineau Spécialisées	Ville de Gatineau Déclarantes
Production bovine	497	544	82	93	113	128	108	111	169	182	27	32
Production laitière	86	90	32	34	11	12	14	14	27	28	27	32
Production ovine	33	60	9	15	10	12	4	8	9	17	3	15
Production équine	19	30	4	5	10	15	0	0			3	15
Autres productions animales	26	76	11	27	7	17	5	16	6	22	3	15
Total productions animales	661		138		151		131		211		30	

Tableau 13 – Total des revenus par secteur de la production animale sur les territoires de l'Outaouais

Total des revenus par secteur de la production animale dans l'Outaouais, les MRC de Papineau, des Collines - de- l'Outaouais, de la Vallée - de - la - Gatineau, de Pontiac et de la Ville de Gatineau (MAPAQ 2013)

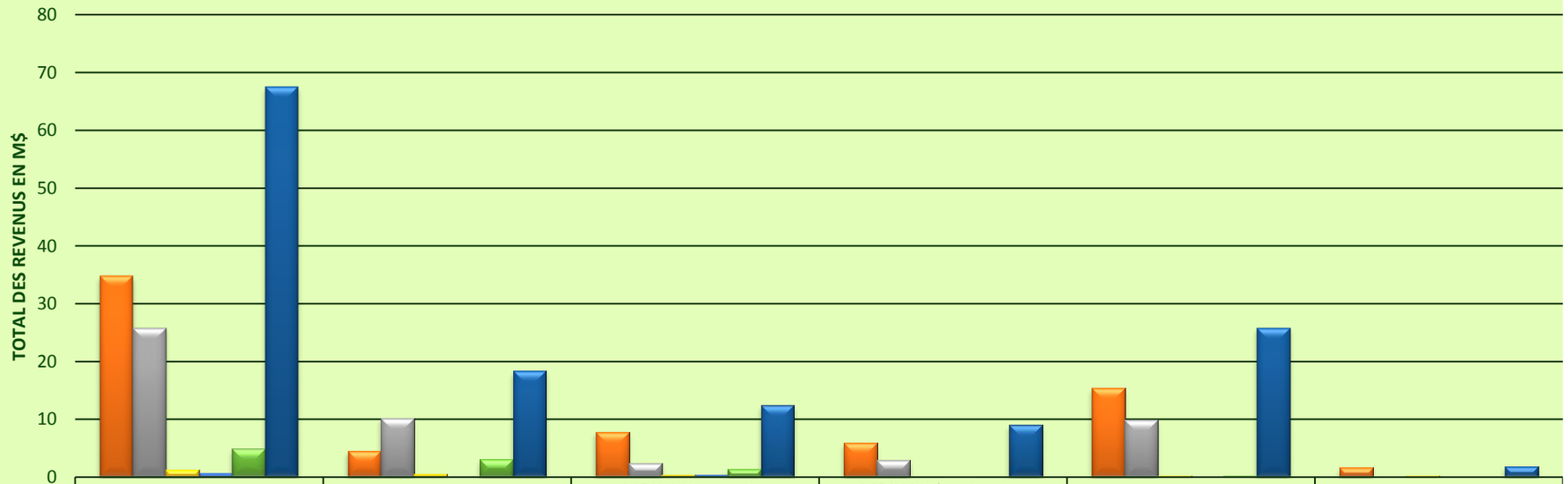

	Outaouais- Revenus totaux (M$)	MRC Papineau- Revenus totaux (M$)	MRC Collines - de- l'Outaouais-Revenus totaux (M$)	MRC Vallée - de - la - Gatineau - Revenus totaux (M$)	MRC de Pontiac - Revenus totaux (M$)	Ville de Gatineau - Revenus totaux (M$)
Production bovine	34,8	4,5	7,8	5,9	15,4	1,6
Production laitière	25,8	10,2	2,4	2,9	9,9	
Production ovine	1,3	0,5	0,4	0,1	0,3	0,3
Production équine	0,7	0,1	0,4	0		
Autres productions animales	4,9	3,1	1,4	0,1	0,2	
Total productions animales	67,5	18,4	12,4	9	25,8	1,9

Les productions ovine et équine, quant à elles, ne génèrent guère d'importants revenus sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais. Toutefois, la lecture du Tableau 14 ci-dessous confirme ce qui a été cité précédemment, à savoir que la MRC de Papineau se démarque au niveau de ses autres productions animales de spécialités : ses poulaillers (l'un pour la production d'œufs et l'autre pour la production de poulets de chair), les élevages de sangliers, d'alpaga, de cerfs et de bisons.

Plus concrètement, le Tableau 14 indique le nombre d'unités animales qu'il y avait sur le territoire de la MRC en 2010. Ainsi, du total de 8 218 unités animales en 2010[49], environ 56 % de celles-ci étaient des bovins de boucherie, et 29 % des bovins laitiers.

Tableau 14 – Unités animales par type de bétail

Unités animales sur le territoire de la MRC de Papineau	
Type de bétail	**Unité animale**
Boivins de boucherie	4 582
Boivins laitiers	2 407
Caprins	50
Chevaux	215
Ovins	298
Porcs	270
Veaux lourds	1
Volailles (poulets et dindons)	140
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1
Total	**8 218**
Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version décembre 2013, MAPAQ	

3.1.3 Les productions horticoles

Bien que l'agriculture de la MRC de Papineau, et de l'Outaouais en général, soit dominée en grande partie par la production animale, le secteur de la production végétale a un fort potentiel. Plusieurs nouvelles exploitations s'y adonnent, en particulier en ce qui concerne la production horticole. Selon le MAPAQ, les revenus ont crû de 20 % entre 2007 et 2010[50]. Plus d'une centaine d'entreprises ont la production horticole comme activité principale dans l'Outaouais. Tel qu'illustré dans le Tableau 15 à la page 58, dans la MRC de Papineau, ce sont 30 entreprises qui ont déclaré avoir une production horticole comme activité principale en 2010.

[49] Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version décembre 2013
[50] MAPAQ, Portrait agroalimentaire de l'Outaouais, 2013 p.5

La production de pomme de terre contribue à accentuer l'importance au niveau des superficies exploitées et des revenus dégagés en production horticole dans la MRC de Papineau, le Tableau 15 illustre également ce constat.

Au niveau de la MRC de Papineau, toujours selon le MAPAQ, il y aurait près de 700 hectares en culture horticole, dont près de 475 hectares en pomme de terre. L'importance de l'horticulture est indéniable alors que 51 % des superficies consacrées à cette fin dans l'Outaouais sont localisées dans la MRC de Papineau[51].

Toutefois, la culture en serre est plus marginale dans la MRC de Papineau (trois (3) entreprises spécialisées) que dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau, lesquelles comptent respectivement quatre (4) et cinq (5) entreprises spécialisées. En termes de revenus générés par la serriculture, la Ville de Gatineau avec ses 1,6 M$ générés et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec 1,1 M$ sont en tête, alors que la MRC de Papineau se retrouve au troisième rang avec 0,4 M$, tout juste devant la MRC de Pontiac (0,3 M$).

Au niveau des superficies exploitées, celles-ci n'ont de cesse de s'agrandir. Pour la seule période allant de 2007 à 2010, 200 hectares ont été ajoutés pour culminer à un total régional de 1 400 hectares[52]. Plus précisément, les secteurs de l'horticulture ornementale et des fruits ont fortement contribué à cette hausse.

Pour ce qui est de la production de petits fruits, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est nettement en tête par rapport aux autres territoires en termes de nombre d'entreprises, mais c'est le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui génère le plus de revenus avec ses 0,6 M$. Les MRC de Papineau et de La Vallée-de-la-Gatineau sont au coude à coude si l'on compare ce secteur de production avec 0,2 M$ générés en 2010, malgré qu'il y ait le double du nombre de producteurs dans la MRC de Papineau, où l'on en dénombre six (6), comparativement à trois (3) dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Les revenus générés par les catégories de productions horticoles par MRC, tels qu'expliqués précédemment, sont illustrés au Tableau 16 de la page 59.

[51] MAPAQ Portrait MRC de Papineau 2013 p.3
[52] MAPAQ Portrait MRC de Papineau 2013 p.3

Tableau 15 – Nombre d'entreprises du secteur horticole dans les territoires de l'Outaouais

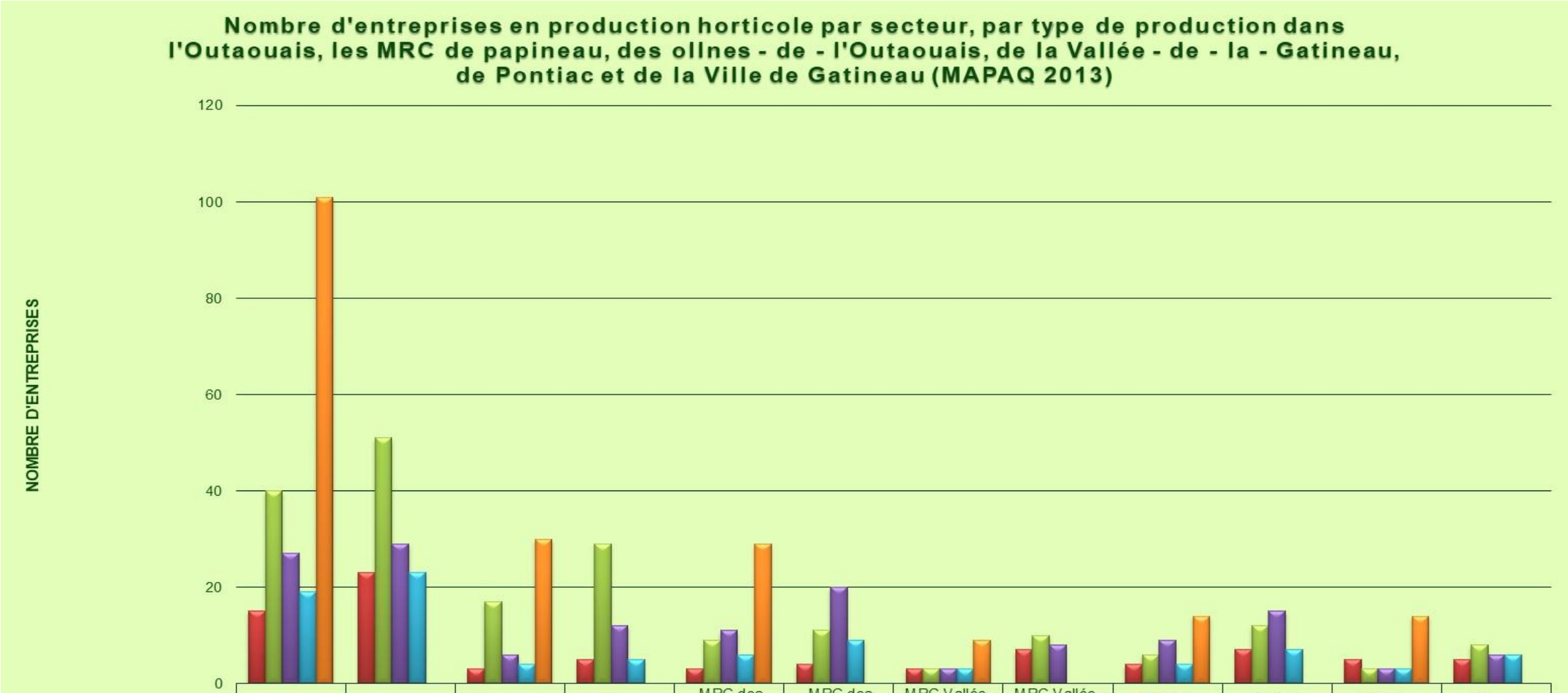

	Outaouais - Spécialisées	Outaouais - Déclarantes	MRC Papineau - Spécialisées	MRC Papineau - Déclarantes	MRC des Collines - de - l'Outaouais - Spécialisées	MRC des Collines - de - l'Outaouais - Déclarantes	MRC Vallée - de - la - Gatineau - Spécialisées	MRC Vallée - de - la - Gatineau - Déclarantes	MRC de Pontiac - Spécialisées	MRC de Pontiac - Déclarantes	Ville de Gatineau - Spécialisées	Ville de Gatineau - Déclarantes
Culture en serre	15	23	3	5	3	4	3	7	4	7	5	5
Légumes	40	51	17	29	9	11	3	10	6	12	3	8
Fruits et petits fruits	27	29	6	12	11	20	3	8	9	15	3	6
Production ornementale	19	23	4	5	6	9	3		4	7	3	6
Total productions horticoles	101		30		29		9		14		14	

Tableau 16 – Revenus par secteur de la production horticole dans les territoires de l'Outaouais

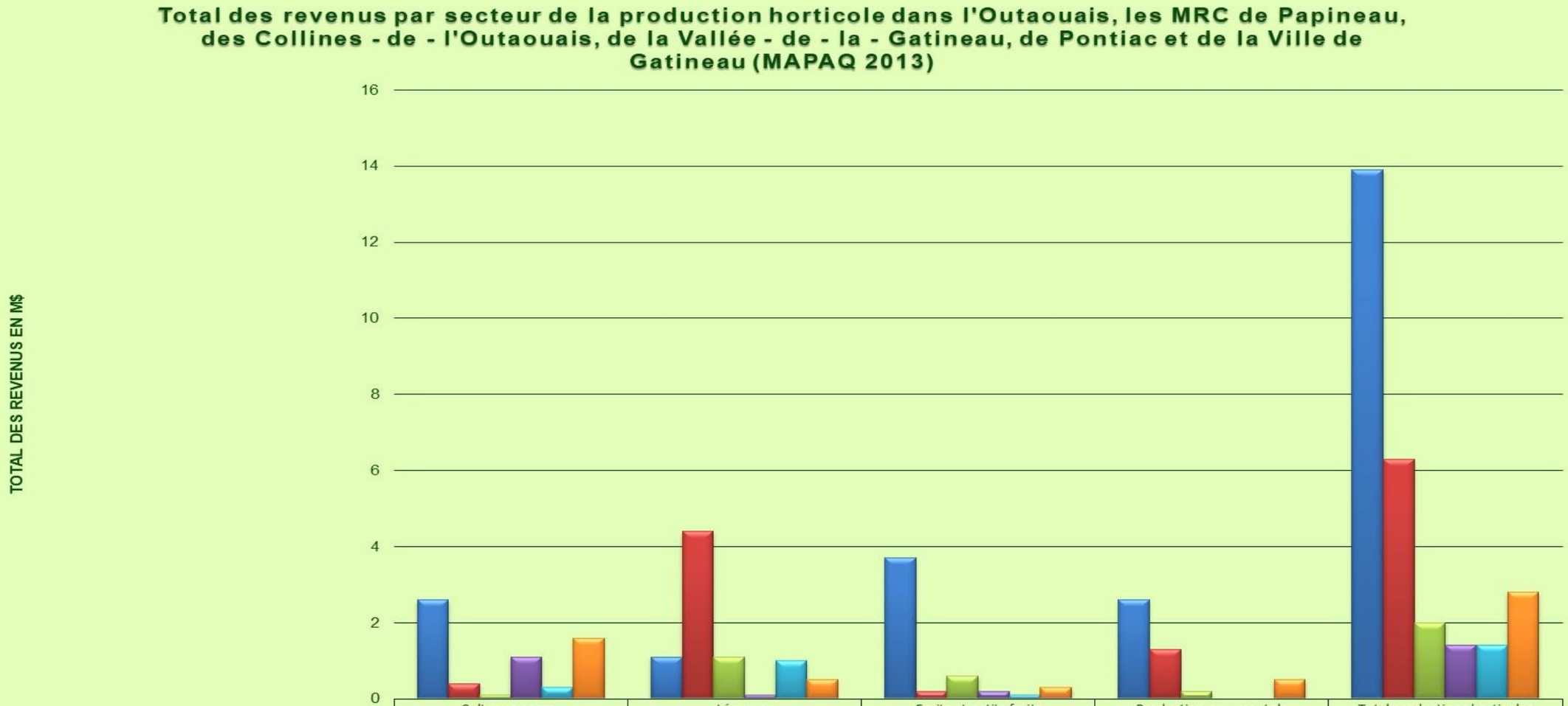

	Culture en serre	Légumes	Fruits et petits fruits	Production ornementale	Total productions horticoles
Outaouais - Revenus totaux (M$)	2,6	1,1	3,7	2,6	13,9
MRC Papineau -Revenus totaux (M$)	0,4	4,4	0,2	1,3	6,3
MRC des Collines - de - l'Outaouais - Revenus totaux (M$)	0,1	1,1	0,6	0,2	2
MRC Vallée - de - la - GatineauRevenus totaux (M$)	1,1	0,1	0,2		1,4
MRC de Pontiac - Revenus totaux (M$)	0,3	1	0,1		1,4
Ville de Gatineau - Revenus totaux (M$)	1,6	0,5	0,3	0,5	2,8

3.1.4 Les autres productions

Plusieurs catégories de productions sont classées par le MAPAQ sous le vocable *Autres productions*, notamment l'acériculture, les fourrages, les céréales et le protéagineux. Cela dénote sans doute que certaines de celles-ci sont complémentaires aux productions décrites précédemment présentes sur le territoire. Parmi ces « autres productions », les grandes cultures sont bien sûr complémentaires des fermes d'élevage, mais elles occupent néanmoins un espace physique important en zone agricole et un apport économique indéniable pour certaines fermes qui en font leurs principales activités.

Tel que le démontre le Tableau 17 à la page suivante, dans la MRC de Papineau ce sont sept (7) entreprises qui ont comme activité principale la production de céréales et protéagineux et dix-sept (17) entreprises ont la production fourragère.

Au niveau des revenus, la MRC de Papineau domine pour les céréales et les protéagineux (1,2 M$), mais se situe au troisième rang des territoires de l'Outaouais en ce qui concerne les revenus dégagés par les fourrages. En tête, on retrouve la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui domine avec 2,2 M$, suivie de la MRC de Pontiac avec 1,6 M$ et la MRC de Papineau avec 1M $ passant devant la MRC Vallée-de-la-Gatineau (0,5 M$) et la Ville de Gatineau (0,2 M$). Ce constat est représenté au Tableau 18 à la page 62.

Lors des consultations, les intervenants ont cité qu'il serait intéressant de développer le potentiel acéricole et continuer de miser sur les productions animales de niche.

Tableau 17 – Nombre d'entreprises classées au MAPAQ dans autres productions sur les territoires de l'Outaouais

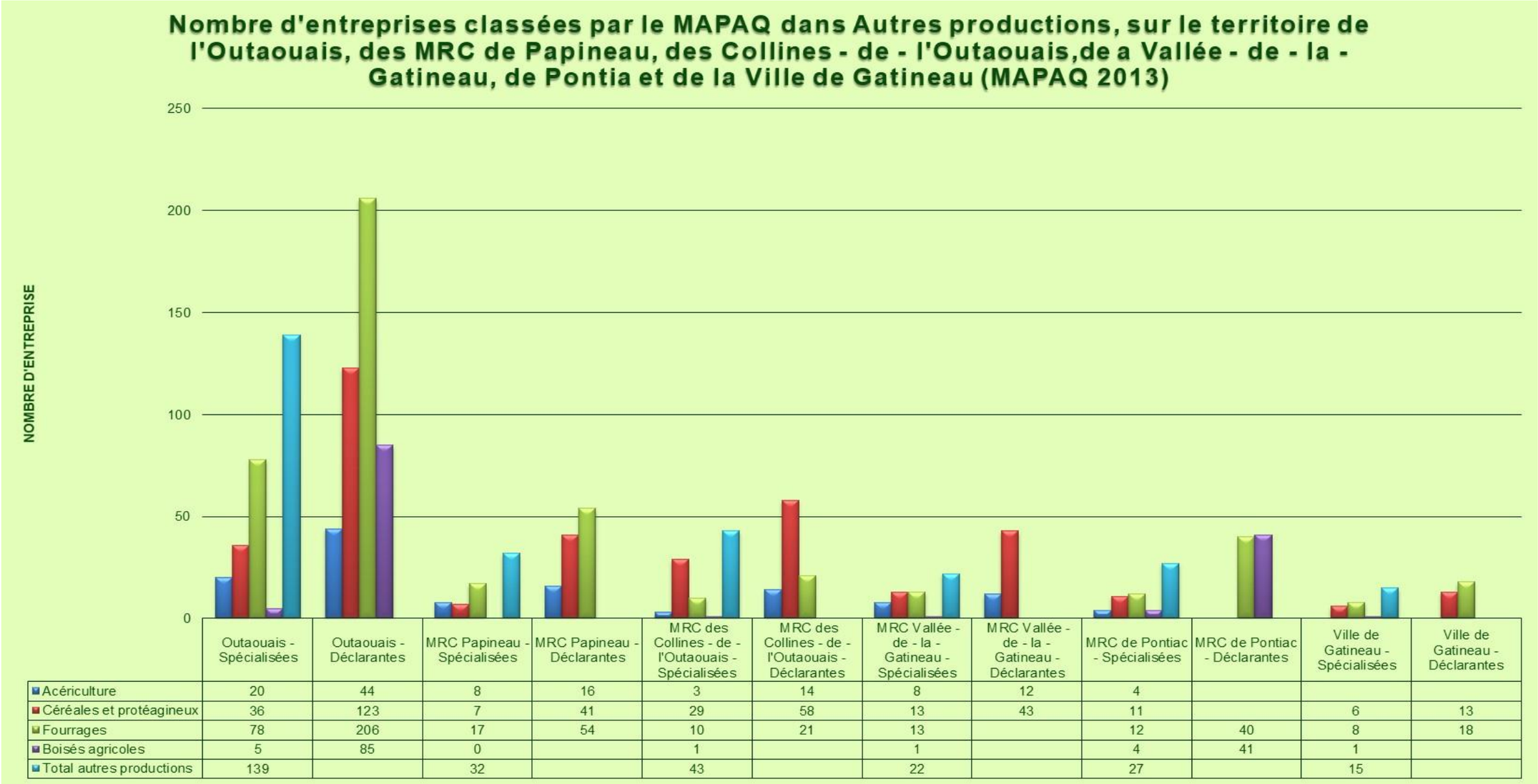

	Outaouais - Spécialisées	Outaouais - Déclarantes	MRC Papineau - Spécialisées	MRC Papineau - Déclarantes	MRC des Collines - de - l'Outaouais - Spécialisées	MRC des Collines - de - l'Outaouais - Déclarantes	MRC Vallée - de - la - Gatineau - Spécialisées	MRC Vallée - de - la - Gatineau - Déclarantes	MRC de Pontiac - Spécialisées	MRC de Pontiac - Déclarantes	Ville de Gatineau - Spécialisées	Ville de Gatineau - Déclarantes
Acériculture	20	44	8	16	3	14	8	12	4			
Céréales et protéagineux	36	123	7	41	29	58	13	43	11		6	13
Fourrages	78	206	17	54	10	21	13		12	40	8	18
Boisés agricoles	5	85	0		1		1		4	41	1	
Total autres productions	139		32		43		22		27		15	

Tableau 18 – Revenus par secteur des exploitations classées dans autres productions au MAPAQ, sur les territoires de l'Outaouais

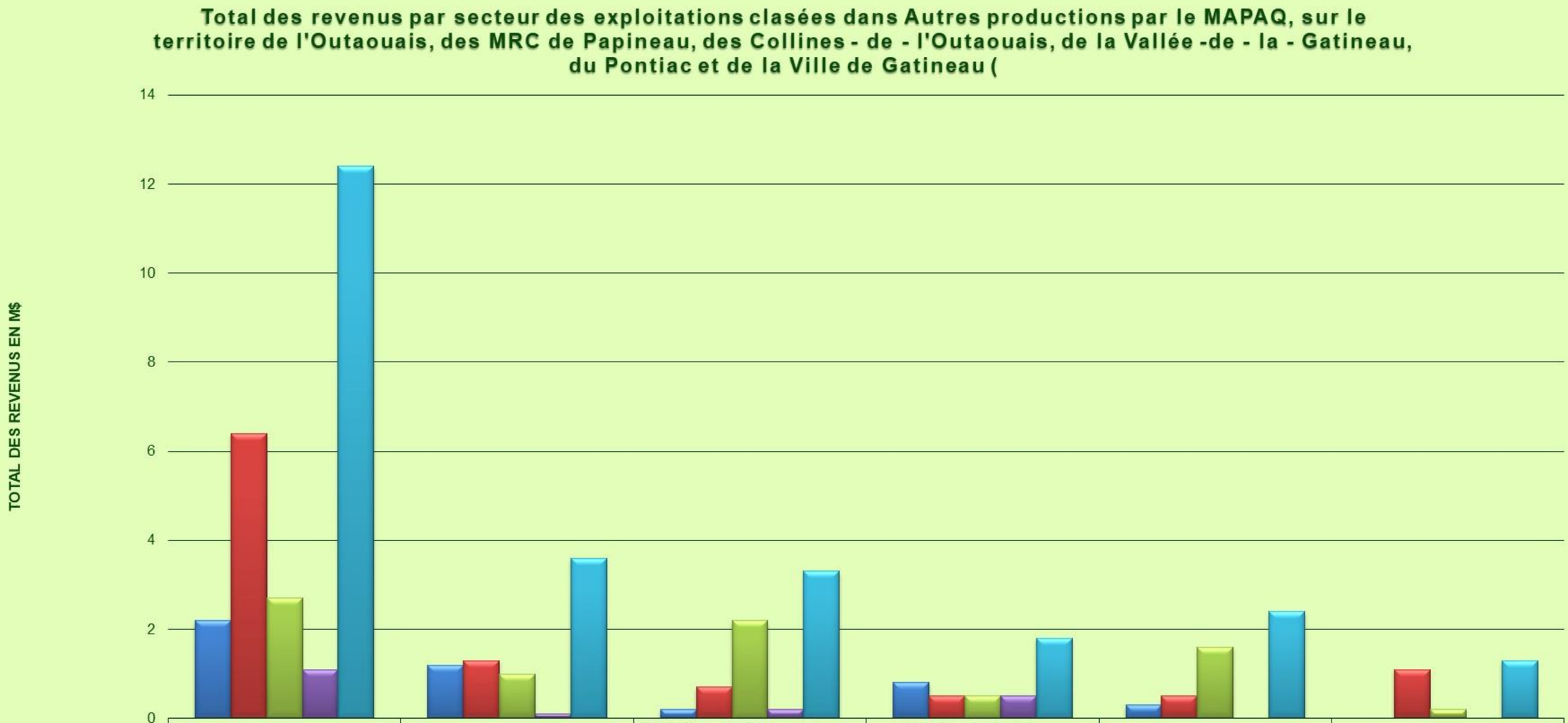

	Outaouais- Revenus totaux (M$)	MRC Papineau- Revenus totaux (M$)	MRC Collines - de- l'Outaouais-Revenus totaux (M$)	MRC Vallée - de - la - Gatineau - Revenus totaux (M$)	MRC de Pontiac - Revenus totaux (M$)	Ville de Gatineau - Revenus totaux (M$)
Acériculture	2,2	1,2	0,2	0,8	0,3	
Céréales et protéagineux	6,4	1,3	0,7	0,5	0,5	1,1
Fourrages	2,7	1	2,2	0,5	1,6	0,2
Boisés agricoles	1,1	0,1	0,2	0,5		0
Total autres productions	12,4	3,6	3,3	1,8	2,4	1,3

3.1.5 L'acériculture dans la MRC de Papineau

L'industrie acéricole n'est pas d'une très grande importance pour l'instant sur le territoire si l'on compare à d'autres régions du Québec, telles que la MRC de la Beauce-Sartigan ou la MRC de la Matapédia[53]. Par contre, le potentiel est tout de même appréciable. Sur les vingt (20) entreprises que compte le territoire de l'Outaouais, seulement huit (8) entreprises font de l'acériculture leur revenu principal et seize (16) autres déclarent cette activité complémentaire à leur production[54]. Près de 45 000 entailles étaient exploitées en 2010 dans la MRC de Papineau selon le MAPAQ et cela représenterait 30 % de la production de la région de l'Outaouais. Selon le ministère, il y aurait un potentiel de 77 800 entailles sur le territoire, soit pratiquement 1,5 fois la capacité actuelle[55].

Comme on l'a d'ailleurs énoncé précédemment, une grande partie des érablières reste à ce jour encore inexploitée. Selon les données publiées par l'Institut québécois d'Aménagement de la Forêt feuillue (IQAFF), CLC-Camint Inc. et L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) dans un document de 2002 intitulé « Évaluation du Potentiel Acéricole pour l'Outaouais », il y aurait près de 20 000 hectares sur tout le territoire de la MRC de Papineau auquel on attribuerait un potentiel économique « BON » (plus de 175 entailles/ha). Cela représente 21,8 % des superficies forestières[56]. Ce potentiel est partagé entre trois (3) types de territoires dans la MRC : 731 hectares sur terres privées incluant une partie de terres en zone agricole, 16 739 hectares sur terres publiques et 693 hectares sur terres publiques intramunicipales (TPI). Depuis le début des années 2000, les grandes orientations ministérielles du MRNF et du MAPAQ promeuvent la location d'érablière en terres publiques afin de stimuler la filière de la production acéricole[57]. À l'heure actuelle, deux (2) producteurs acéricoles se prévalent d'une location en TPI. Il existe toutefois des restrictions quant à la récolte des arbres. Par exemple, le locataire n'est pas en droit de mettre en marché du bois récolté sur les TPI sans l'autorisation préalable de la MRC de Papineau. La récolte des arbres peut être autorisée pour le chauffage des évaporateurs, mais les volumes récoltés doivent être déclarés à la MRC de Papineau[58].

3.1.6 La Foresterie

L'exploitation en terres publiques

L'Outaouais se distingue du reste du Québec par la composition de sa forêt. Les peuplements de feuillus dominent en territoire public, ce qui permet une diversification des produits forestiers offerts. Bien que l'exploitation forestière en terre publique ne soit pas considérée comme une activité agricole, il est important de la décrire, car elle influence la dynamique du marché du bois, et ce, même pour les producteurs forestiers privés.

---

[53] MAPAQ Portrait Agroalimentaire Beauce Sartigan, p.4 & de la MRC de la Matapédia, p.1
[54] MAPAQ 2013, p.3
[55] MAPAQ 2013, p.1
[56] IQAFF, CLC-Camint Inc. & L'ATINO 2002, p.15
[57] MRC de Papineau, *Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales localisées dans la MRC de Papineau* 2012 p.23
[58] MRC de Papineau, *Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales localisées dans la MRC de Papineau* 2012 p.23

La production et la transformation du bois de type feuillu s'avèrent des activités prometteuses pour l'économie de la région. Le milieu vise à implanter davantage d'entreprises de deuxième et troisième transformation de la matière ligneuse et de ses sous-produits[59].

Les composantes territoriales protégées, telles que les aires de confinement du cerf de Virginie ou les milieux forestiers particuliers, sont situées à proximité de l'occupation humaine. C'est pourquoi de grandes superficies de territoire public font l'objet d'une protection à proximité de ces secteurs. La pression d'utilisation y est d'ailleurs la plus forte et les ressources y sont les plus sensibles. La protection du patrimoine naturel, qui est une préoccupation grandissante pour la population régionale, a fait croître les demandes pour la protection de nouveaux éléments naturels d'intérêt et sensibles.

Ces diverses utilisations du territoire public dans l'Outaouais entraînent une superposition de droits et statuts, particulièrement aux endroits les plus convoités. À cet effet, la superficie de l'ensemble des droits et statuts consentis sur le territoire public correspond à plus d'une fois et un tiers de sa superficie, soit plus de 46 913 km^2, auxquels s'ajoutent les droits linéaires tels que les lignes de transport d'énergie et les sentiers de toutes sortes. En plus de ces utilisations, les projets de développement couvrent environ 7 700 km^2. Ces chiffres démontrent les possibilités d'utilisation du territoire public ainsi que la complexité de sa mise en valeur. Ils illustrent bien les défis que représentent la cohabitation territoriale et l'harmonisation des usages[60].

Cette superposition de droits entraîne la participation des nombreux intervenants concernés tant dans la gestion que dans l'utilisation des ressources et du territoire public. Dans leurs efforts de concertation, ils tentent de concilier leurs intérêts et la préservation des ressources. Tous reconnaissent la nécessité de développer les communautés locales afin d'assurer la viabilité de ces milieux[61].

Par ailleurs, la foresterie en terre publique génère en moyenne 2 000 emplois[62].

État des lieux en matière de foresterie privée dans la MRC de Papineau

La foresterie privée en zone agricole compte pour près de 10 000 hectares sur le territoire de la MRC de Papineau. D'ailleurs, près de 34 % des superficies déclarées par les producteurs agricoles sont des boisés ou des plantations. Toutefois, aucun producteur n'est enregistré au MAPAQ ayant pour production principale l'exploitation forestière. On en dénombre vingt-trois (23) entreprises parmi les entreprises ayant déclaré tirer un revenu de l'exploitation de boisés agricoles[63] alors que, selon les données du MAPAQ, aucune entreprise n'aurait déclaré qu'elle en faisait l'exploitation. Paradoxalement, le ministère enregistre des revenus de 0,1 M$ au niveau de la MRC de Papineau pour ce type d'exploitation. Cela s'explique en partie par la nature volontaire de l'enregistrement au MAPAQ et du fait que le formulaire est rempli également sur une base volontaire. Dans de telles

[59] Collectif bois et objectifs du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)
[60] MERN p.71
[61] MRNF
[62] MRC de Papineau, Schéma d'aménagement et de développement 2016
[63] Statistique Canada 2011

circonstances, il est plutôt difficile de placer la foresterie privée dans le contexte économique régional. Comme il n'est pas nécessaire d'être enregistré au MAPAQ pour être considéré comme producteur forestier privé, il demeure par le fait même difficile de décrire le secteur.

Toutefois, l'Agence de la forêt privée de l'Outaouais (AFPO)[64] a partagé certaines données au sujet du profil des producteurs forestiers privés. Par contre, l'AFPO couvrant tout le territoire de l'Outaouais, les données qu'elle a pu partager ne portent pas uniquement sur la MRC de Papineau, mais sur celles regroupées, notamment, des MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau. Selon monsieur Victor Brunette, directeur général de l'AFPO, la forêt privée ne représente qu'environ 10 % du territoire forestier, mais constitue près du tiers du potentiel sylvicole de la région. Cela s'explique selon lui pour plusieurs raisons, notamment :

- La forêt privée est généralement moins sujette aux incendies de forêt, et ce, en partie parce qu'elle est plus près des périmètres urbains et des services municipaux;
- Un suivi plus serré est fait de la forêt privée par les propriétaires;
- Il y a plus de bois qui brûle en forêt publique que ce qui est récolté.

La forêt privée, étant plus encadrée et soumise à des techniques rigoureuses d'aménagement sylvicole, présente un potentiel moyen de 3 m^3/ha/an alors qu'en forêt publique c'est trois (3) fois moins, soit environ 1 m^3/ha/an. Ceci pourrait s'expliquer en partie par la surexploitation dont a fait l'objet la forêt publique dans le passé alors que les coupes à blanc étaient une pratique observée. Les bonnes pratiques ont également permis de faire passer les estimations de croissance de 120 millions de m^3 à 160 millions de m^3 dans tout l'Outaouais[65].

Freins à l'exploitation forestière en terre privée

Malgré l'important potentiel de mise en valeur que représente la foresterie privée, plusieurs facteurs contribuent à minimiser sa place comparée à la foresterie en terres publiques au niveau des ventes globales sur les marchés. Tout d'abord, le profil des producteurs fonciers en terre privée s'est métamorphosé :

> ***Maintenant, plus de 70 pour cent des propriétaires sont des cols blancs et des retraités, ils ont plus de 60 ans en moyenne, 50 % ont un revenu familial de plus de 100 000 $ par an, 42 % ont fréquenté le collège ou l'université, 32 % ne souhaitent pas couper d'arbres, et surtout pas pour des fins industrielles, 92 % des propriétaires retirent moins de 10 % de leur revenu du boisé et 87 % d'entre eux ont récolté moins de 3 chargements de bois (100 m^3) sur une période de 5 ans.***[66]

[64] Organisme qui fait la promotion et l'encadrement des programmes gouvernementaux destinés à améliorer les pratiques sylvicoles et encourager la récolte en terres privées

[65] AFPO 2015, p.15

[66] AFPO 2015, p.15

On peut donc constater, à la lumière de ce qui a été publié par l'AFPO depuis les vingt (20) dernières années, que le profil des producteurs forestiers a changé. Bien peu d'entre eux ont désormais l'impératif financier suffisant pour penser à récolter.

Malgré la disponibilité de programmes de subventions à l'aménagement, peu de propriétaires de boisés s'en prévalent. À ce titre, au cours des cinq (5) dernières années, 44 % des producteurs membres de l'AFPO ont dit avoir reçu de l'aide financière pour l'aménagement de leur boisé alors que la moyenne provinciale est de 37 %[67]. De plus, 14 % des producteurs forestiers privés québécois disaient avoir, en 2012, l'agriculture comme principale activité[68] alors que la proportion en Outaouais était plutôt de l'ordre de 7 % la même année[69]. Ces données démontrent que l'on investit dans l'aménagement et les plantations sans, toutefois, récolter de façon commerciale.

Une deuxième hypothèse peut être avancée à l'effet du manque d'engouement de l'exploitation des boisés privés. L'accessibilité aux marchés est maintenant plus difficile dû, entre autres, à la crise forestière de la dernière décennie et actuelle. Alors que 900 000 m^3 étaient coupés dans la région annuellement avant la crise, désormais la récolte en terres privées ne s'élève qu'à 250 000 m^3 pour une valeur de 15 M$[70].

Combinés aux coûts de production sans cesse croissants par rapport au prix de vente du bois, la compétition des industriels qui récoltent en terres publiques au Québec, face aux producteurs ontariens, les producteurs privés de l'Outaouais intéressés par la récolte sont alors beaucoup moins nombreux. C'est d'ailleurs pour pallier l'ensemble de ces difficultés que rencontrent les forestiers privés que les agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont été mises sur pied en 1995 par le gouvernement provincial. Ces agences appuient maintenant financièrement les producteurs privés dans l'aménagement de leurs boisés afin de garantir une récolte optimale souscrivant aux meilleures pratiques sylvicoles.

---

67 AGECO pour les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec 2012, p.33

68 AGECO pour les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec 2012, p.29

69 AFPO, Structure et conjoncture des forêts privées de l'Outaouais 2016, p.4

70 AFPO, Structure et conjoncture des forêts privées de l'Outaouais 2016, p.4

3.2 L'agrotourisme dans la MRC de Papineau

Tout d'abord, il serait opportun de définir ce que l'on entend par le terme « agrotourisme ». À cet effet, le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec définit l'agrotourisme comme suit :

> ***[...] l'agrotourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs(trices) agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. [...] Il convient de souligner que ce sont les services d'accueil et de diffusion d'informations à caractère agricole qui en spécifient l'aspect agrotouristique.***[71]

3.2.1 Profil agrotouristique dans Papineau

L'agrotourisme dans la MRC de Papineau est un des secteurs de l'agriculture qui gagne chaque année un peu plus en popularité. Selon un sondage effectué par la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), l'offre agrotouristique aurait augmenté entre 2014 à 2015. Plus précisément, 3 % des entreprises sondées avaient déclaré faire de l'agrotourisme en 2014, alors qu'en 2015 c'était 4 %.

La MRC Papineau est le chef de file régional en matière agrotouristique. Plus de la moitié (56 %) des entreprises agrotouristiques de l'Outaouais sont situées sur le territoire de la MRC de Papineau[72]. Ceci dit, ce pourcentage n'inclus pas seulement des producteurs agricoles, car, selon la définition reconnue par le MAPAQ, le producteur agrotouristique est celui qui valorise les produits du terroir en y incluant des activités d'intérêt pour les visiteurs sur le site même de production. Cela inclut bien évidemment certains producteurs agricoles enregistrés, mais serait inclus aussi, par exemple, un chef cuisinier dont la table valoriserait les produits du terroir régional et dont les clients vivent une expérience différente de celle d'un restaurant conventionnel. En contrepartie, le producteur qui vend des denrées à un kiosque à la ferme n'est pas considéré, au sens de cette définition, comme étant un producteur agrotouristique. Il faut que le client vive une expérience allant au-delà d'un simple achat, soit par une visite, de la vulgarisation agricole, etc.

Selon le collectif d'experts qui a produit en 2004 le rapport intitulé : *L'agrotourisme dans la région de l'Outaouais ; Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des producteurs agrotouristiques et des organisations liées à l'agrotourisme,* la MRC de Papineau, par ses attraits touristiques et ses sites de villégiature reconnus depuis des décennies, jouit de la position de tête de l'agrotourisme dans la région. En effet, la popularité du secteur agricole dans la MRC de Papineau s'appuie sur

[71] BOUDREAULT, L., MARCOTTE, P. & DOYON, M. 2002, p.18
[72] TCAO & MAPAQ 2004, p. 15

une offre touristique confirmée et une production agricole diversifiée[73]. Par contre, selon ces experts, il n'y a pas de réelle intégration des producteurs agrotouristiques à l'offre touristique véhiculée par les grands organismes promotionnels de la région. Bien que le document sur lequel se base ce portrait ait été rédigé en 2004, les consultations faites par la TAO au printemps 2015 avec les producteurs agrotouristiques de la région tendent à démontrer que cet état de fait est toujours d'actualité à l'heure actuelle.

Les principaux producteurs agrotouristiques proviennent du milieu acéricole en majeure partie et également des fermes d'élevage. Parmi ces entreprises agrotouristiques, un peu moins du tiers d'entre elles (27,2 %) soutiennent que l'agrotourisme contribue entre 50 % et 74 % de leur chiffre d'affaires et plus du tiers (36,4 %) d'entre elles évaluent que cet apport se situe entre 75 % et 100 % de leur chiffre d'affaires[74].

Toujours selon le rapport du collectif, il semblerait que la MRC de Papineau soit une destination incontournable de l'agrotourisme au niveau régional. Toutefois, malgré le potentiel important de la région, il y a en définitive bien peu d'entreprises impliquées dans l'agrotourisme. Le rapport décrit également le manque de coordination des acteurs de l'industrie au sein du territoire de la MRC, mais aussi à l'échelle de la région en entier. L'étude révèle l'opinion d'une bonne partie des acteurs du milieu, à savoir que :

> ***« […] la création d'une masse critique d'activités et de produits agrotouristiques permettrait de mieux faire connaître les produits agricoles de la région et stimulerait l'intérêt des résidents locaux et des touristes envers les produits et les activités de la ferme. »[75]***

En effet, Tourisme Québec énonce, dans son document produit en 2012[76], certaines pistes de solutions afin de mieux répondre aux défis de cette industrie en plein essor. Le rapport allègue que les régions, où l'agrotourisme a pu se démarquer et prendre de l'importance, sont celles où l'on a mis sur pied des mécanismes de concertation régionale afin de coordonner les actions des producteurs agrotouristiques[77]. C'est par l'entremise de cette coordination des efforts des acteurs que les nombreuses expériences ou activités sont vendues comme un tout en faisant appel à des certifications régionales ou en débouchant sur des circuits plus structurés. C'est dans cette optique que la TAO coordonne le projet « Parcours Outaouais gourmet ». Toutefois, lors de rencontres récentes entre les membres de la TAO et les producteurs agrotouristiques, tenues au printemps 2015, certaines préoccupations des producteurs en sont ressorties. D'une part, il y a la nécessité de consolider ce Parcours qui existe depuis 2009 et d'autre part, être en mesure d'intégrer cette initiative à l'offre touristique régionale. Pour ce faire, la TAO travaillera de concert avec Tourisme Outaouais dans le but d'inclure le parcours dans la promotion de l'organisme. Ainsi, une offre plus

[73] TCAO & MAPAQ 2004, p. 18
[74] TCAO & MAPAQ 2004, p.33
[75] TCAO & MAPAQ 2004, p.37
[76] Tourisme Québec, *Diagnostic de l'agrotourisme au Québec*, 2012
[77] Tourisme Québec 2012, p.21

structurée et intégrée permettra de bien rehausser la visibilité du secteur. Ceci étant, Tourisme Québec[78] suggère des avenues un peu plus poussées, notamment en ce qui concerne la mise sur pied d'un organisme de certification régionale de l'offre agrotouristique. Le document est clair, les régions qui ont su structurer leur offre et établir des standards sont celles qui ont su se tailler une place de choix[79].

En plus des freins au développement au niveau de la concertation des acteurs agrotouristiques dans la région, le cadre structurel, imposé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et mis en application par la CPTAQ, peut limiter le développement de ces activités connexes à l'agriculture. En effet, l'entreprise doit obtenir une autorisation de la CPTAQ pour les usages non agricoles requis (table champêtre, salle de réception, aire de jeux, etc.). Ces aspects ont été énoncés d'ailleurs lors des consultations publiques.

3.2.2 Événements à caractère agricole

Depuis une dizaine d'années, plusieurs événements à caractère agricole ont émergé ou pris de l'expansion sur le territoire de la MRC de Papineau. Ces événements (le Bal des citrouilles, le Marché de Noël de Montebello, etc.) mettent l'activité agricole en valeur et favorisent le rapprochement des citoyens à l'agriculture tout en stimulant l'économie locale.

De plus, la région a également trois (3) festivals à caractère agricole sur son territoire. Ces festivals sont liés à diverses productions présentes sur leur territoire dont le festival du Porc Épique (Chénéville), le festival de la patate (Notre-Dame-de-la-Paix) et le festival de la fibre Twist (Saint-André-Avellin). Depuis le printemps 2016, un petit laboratoire de la fibre végétale a été mis sur pied à Saint-André-Avellin pour expérimenter différentes plantes à usage textile en plein champ pour souligner ce dernier événement.

3.2.3 Les retombées de l'agrotourisme

Parmi les activités connexes à la pratique agricole, l'agrotourisme sert de levier à plusieurs entreprises agricoles locales. Les impacts économiques de l'agrotourisme pour la région sont majeurs. Elle favorise l'apparition de productions émergentes sur le territoire, la diversification des revenus des entreprises agricoles en plus de contribuer au tourisme régional de la MRC de Papineau. D'un point de vue territorial, l'agrotourisme est un outil formidable pour mieux intégrer l'agriculture sur son territoire et concilier les vocations du territoire, notamment en lien avec la protection des paysages, la préservation de l'environnement et la cohabitation harmonieuse. Enfin, elle joue un rôle pédagogique auprès des consommateurs à travers le contact avec les animaux, la nature et le travail agricole. Ce secteur contribue à la compréhension de l'agriculture tout en valorisant la profession agricole[80].

[78] Tourisme Québec, p. 26
[79] Tourisme Québec, p. 19
[80] Bernier, Bryant & Ettabaâ 2012

3.3 Commercialisation et transformation

Après avoir décrit le territoire géographiquement et tracé le portrait des nombreuses productions du territoire, il est maintenant temps de s'attarder aux divers aspects de la mise en marché dans la MRC et de l'importance du développement de ses produits transformés.

3.3.1 Mise en marché directe

Sur le territoire de la MRC de Papineau, il existe d'autres modes de mise en marché de produits agricoles locaux favorisant les circuits courts, qui sont, dans plusieurs cas, complémentaires des activités l'agrotouristiques. Entre autres, la présence du marché public, l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) et la vente à la ferme seront les thèmes qui seront abordés ci-dessous.

Marché public

La Coopérative de solidarité Place du Marché abrite le Marché public de la Petite-Nation qui reçoit, depuis l'été 2011, plus d'une vingtaine de producteurs et quelques artisans. Il permet à certains agriculteurs d'écouler directement leur production sur place. Toutefois, l'achalandage du Marché constitue un obstacle depuis le démarrage du projet. En effet, suite à l'ouverture complète de l'autoroute 50 en 2012, les passants se font plus rares que ce que les promoteurs avaient imaginé au départ. De plus, plusieurs producteurs agricoles commercialisent leurs denrées agricoles dans les différents marchés publics de la grande région de la capitale nationale où la densité de client est plus forte.

L'agriculture soutenue par la communauté (ASC)

Dans la MRC de Papineau, cinq (5) producteurs utilisent un autre mode de mise en marché directe, différent des marchés publics, celui des paniers ASC d'Équiterre[81]. Le principe des paniers issus de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est de permettre aux agriculteurs, impérativement certifiés biologiques, d'établir des partenariats avec leurs clients, desquels ils demandent d'être rétribués en début de saison. En échange du paiement anticipé de l'abonnement, le fermier de famille fait la livraison du panier de denrées dans un point chute en milieu urbain où les partenaires viennent chercher le panier tout en profitant pour rencontrer l'agriculteur. De plus, les paniers ASC encouragent une agriculture respectueuse de l'environnement et permettent de tisser des liens de confiance entre les citadins et les agriculteurs. Ce qui permet en fin de compte de fournir des denrées fraîches aux citadins qui s'informent sur les pratiques culturales et fait en sorte de démystifier et de valoriser la profession auprès des partenaires. À noter qu'il existe quelques entreprises additionnelles qui vendent leurs denrées à travers les paniers ASC sans être membre d'Équiterre ni répertorié.

[81] CARTV 2016

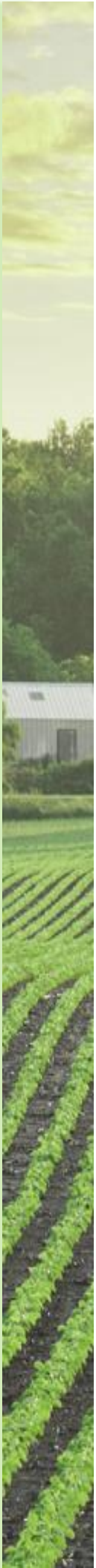

Vente à la ferme

Il existe également quelques kiosques à la ferme dans la MRC où les consommateurs peuvent directement s'approvisionner auprès des entreprises agricoles de la région. L'autocueillette est également un mode de mise en marché en croissance dans la région. Sur le répertoire « Croquez l'Outaouais » de juin 2016, on dénombre neuf (9) entreprises possédant un kiosque à la ferme et quatre (4) entreprises offrant le service d'autocueillette. Le marché institutionnel et de la restauration sont également deux modes de mise en marché présentes sur le territoire.

Bien qu'il ne soit pas situé sur le territoire de la MRC de Papineau, le *Marché de Solidarité Régionale de l'Outaouais* (MSRO) à Gatineau (secteur Hull) accueille une grande partie de producteurs de la région. Le MSRO est un concept novateur où les consommateurs commandent en ligne les denrées de tous les producteurs membres. Le MSRO rassemble plus d'une quarantaine de producteurs dont près de la moitié provient de Papineau. Il permet également aux citadins et aux producteurs de tisser des liens lors des diverses activités qui sont organisées sporadiquement au courant de l'année. Le MSRO promeut également une agriculture durable, un peu à l'image des paniers ASC, mais à la différence qu'au MSRO on a accès à tous les producteurs membres et on choisit les denrées que l'on commande.

3.3.2 Autres canaux de commercialisation

Alimentation la Défriche

Dans la région de la MRC de Papineau, il existe quelques distributeurs de viandes et de fruits et légumes qui approvisionnent le marché de Montréal et de Gatineau-Ottawa. L'entreprise « Alimentation la Défriche », qui produit elle-même des germinations biologiques, distribue à Montréal et Gatineau-Ottawa des fruits et légumes biologiques provenant des producteurs locaux.

Les Viandes Sélectionnées des Cantons

Pour ce qui est de la viande, il y a « *Les Viandes Sélectionnées des Cantons (VSC) »* qui facilite le transport à l'abattoir des bêtes des producteurs membres de la Certification VSC et met en marché le bœuf de cette filière de productions de spécialités. *Les Viandes Sélectionnées des Cantons* est une certification qui garantit au consommateur la traçabilité des denrées, des méthodes rigoureuses de régies des troupeaux, sans antibiotique, s'assurant du bien-être animal à toutes les étapes de la production. Ceci étant dit, VSC faisait affaire avec l'abattoir *Les Viandes Laroche* pour faire abattre la majeure partie des animaux destinés au marché extérieur, toutefois cet abattoir d'Asbestos a fait faillite en octobre 2015[82]. D'autres abattoirs pourraient reprendre le flambeau prochainement.

Encans et parcs d'engraissement

Alternativement, plusieurs éleveurs privilégient les encans pour vendre leurs animaux vivants. La majorité des éleveurs de bovins de la région font affaire avec les encans situés en Ontario, soit ceux de Renfrew, d'Ottawa et de Vankleek Hill. Il y a aussi un encan à Saint-Hyacinthe et des encans

[82] SRC, *L'Avenir des viandes sélectionnées des Cantons*, 19 octobre 2015

spécialisés d'automne, dont celui de Saint-Isidore et de Sawerville. D'autres éleveurs vendent leur bétail à des parcs d'engraissement, dont celui de Mirabel. Certaines conditions sont à remplir, notamment le volume demandé par les parcs d'engraissement en question.

Abattoirs

Pour la vente directe, les éleveurs doivent faire abattre leur bétail dans un abattoir inspecté. Sur le territoire de la MRC de Papineau, il y a trois (3) abattoirs. Deux (2) d'entre eux sont destinés à l'abattage des gros animaux, l'un inspecté par l'ACIA (Saint-André-Avellin) et l'autre inspecté par le MAPAQ (Lochaber-Partie-Ouest). Le troisième fait l'abattage de volailles et il est également inspecté par le MAPAQ (Saint-André-Avellin). Pour les salles de découpes, il y a six (6) boucheries détenant un permis C1 sur le territoire auxquelles les entreprises peuvent faire appel pour mettre en marché leurs produits carnés directement auprès des consommateurs, restaurants et épiceries de la région.

Autres méthodes

Quelques commerces spécialisés et restaurants locaux offrent aussi des produits régionaux y compris les grandes chaines d'alimentation dans la région. Les volumes et la diversité présents sont souvent limités. Certaines entreprises écoulent également leurs denrées par la vente en gros à des grossistes.

Pour terminer cette section, il est important de noter que la planification de la mise en marché est essentielle à son bon déroulement et qu'il est important de pouvoir diversifier sa mise en marché sans toutefois s'éparpiller. À cet effet, c'est pour encadrer les démarches de commercialisation que la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) poursuit le projet d'agent de commercialisation, dont le mandat est justement de suivre les entreprises de l'Outaouais dans leur projet d'expansion ou d'amélioration de leur mise en marché. Son second mandat consiste à approcher les grandes chaines de magasins d'alimentation afin de faciliter l'entrée de produits de la région sur les étals.

3.3.3 Mise en marché collective

Dans les années 1970, le gouvernement canadien a mis en place un système de gestion de l'offre pour diminuer les impacts négatifs des fluctuations des prix dans cinq (5) productions agricoles (lait, poulets de chair, dindons, œufs de consommation et œufs d'incubation)[83]. La gestion de l'offre se base sur trois (3) fondements : le contrôle de la production, l'établissement des prix, le contrôle des importations. Ce système a pour effet de réduire les impacts de la surproduction ou de la raréfaction de ces denrées, autant du point de vue des consommateurs que des producteurs agricoles, évitant de provoquer des baisses ou des hausses des prix inopinés. Le gouvernement fédéral a institué des organismes nationaux autorisés à établir la gestion des approvisionnements dans ces productions.

Au Québec, la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des différents secteurs de production agricole, incluant celles sous gestion de l'offre au niveau fédéral.

[83] Heminthavong, 2015

On appelle « plan conjoint » les règles de mise en marché applicables à une production agricole donnée[84]. Ces règles varient d'un plan conjoint à un autre et peuvent être liées à l'administration, la réglementation, la négociation, le développement et l'implication de partenaires[85]. La *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec* est l'organisme responsable de la mise en place et du bon fonctionnement des plans conjoints. Une fois que la Régie donne son aval à la mise en place d'un plan conjoint, ce dernier doit être ratifié par une résolution adoptée à la majorité des producteurs présents à chacune des assemblées générales convoquées à cette fin.

La mise en marché collective dans une production agricole n'empêche pas toute mise en marché individuelle par les producteurs agricoles. Les plans conjoints permettent à divers degrés la mise en marché par les producteurs agricoles. Par exemple, le plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec permet la vente directe au consommateur et la vente aux intermédiaires (ex. : épiceries) du sirop d'érable en contenant de moins de 5 litres[86].

3.3.4 Transformation

En plus des diverses avenues de mise en marché, le développement de produits transformés est un pan important à examiner afin de diversifier l'offre. Il faut être conscient que c'est un marché différent du marché des produits frais. La transformation peut donc devenir complémentaire à la vente de produits frais. Elle permet également de limiter le gaspillage, puisque certains produits déclassés, tous aussi savoureux, peuvent avoir un débouché et une valeur économique. Comme le démontre le Tableau 19 à la page suivante, il existe plusieurs transformateurs artisanaux dans la MRC de Papineau, dont des fromageries, les boulangeries, une microbrasserie, les vignobles, une cidrerie, des transformateurs de produits d'érable et d'autres produits du terroir (confitures, confits, pesto, salsa, saucisses, saucissons, terrine). Le secteur de la transformation est un axe de développement intéressant qui a été soulevé lors des consultations publiques.

[84] RMAAQ, 2016
[85] UPA, 2013
[86] Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 2016

Tableau 19 – Transformation alimentaire et circuits courts

Transformation alimentaire et circuits courts					
	Nombre exploitation agricoles	*Nombre exploitation transformation	Nombre exploitation agrotourisme	Nombre exploitation autocueillette	Nombre exploitation marché public
	2010	2010	2010	2010	2010
MRC Papineau	200	19	11	8	21
Secteur sud-ouest	64	4	3	1	4
Secteur centre-nord	115	13	7	6	13
Secteur nord-ouest	5	0	0	0	1
Secteur nord-est	16	2	1	1	3

*Exploitations faisant une transformation, à la ferme, de leur production agricole.

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. Source : Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec.

Note: Les colonnes ne peuvent être additionné puisqu'une même entreprise peut être comptabilisée dans plus d'une catégorie.

Source: MAPAQ

3.3.5 Normes, réglementations et contexte frontalier

Contrairement au marché des fruits et légumes frais, la réglementation régissant la mise en marché des viandes et des produits transformés est plus contraignante, surtout dans un contexte de mise en marché transfrontalier comme c'est le cas pour l'Outaouais et l'Ontario. Par exemple, les normes d'abattage du bétail sont régies par deux (2) paliers de gouvernement, soit le provincial et le fédéral. Au niveau provincial, la Direction générale de l'inspection des aliments et du bien-être animal (DGIBEA) encadre les activités pour la viande destinée au marché local. Le gouvernement fédéral, sous l'égide de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), règlemente les opérations d'abattage pour les produits voués à l'exportation. Il est important de noter que le commerce de viande interprovincial est considéré, aux yeux du gouvernement fédéral, comme étant de l'exportation, ce qui nécessite que les carcasses proviennent d'un abattoir inspecté par l'ACIA. Comme la MRC de Papineau est à la frontière de l'Ontario, il va de soi que certaines entreprises désirent mettre en marché leurs produits carnés sur les étals des boutiques en Ontario. Le contexte réglementaire complique cependant souvent les initiatives.

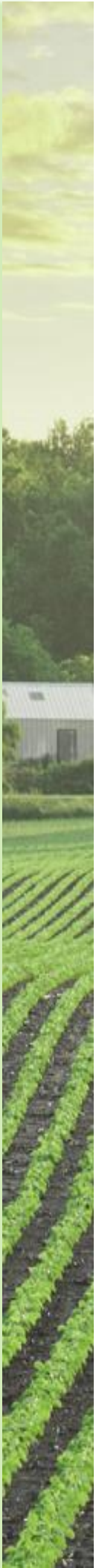

3.4 Producteurs agricoles et leur relève

3.4.1 Définition de relève agricole

La relève agricole est un terme incluant les entrepreneurs qui acquièrent une terre agricole ou une entreprise agricole pour perpétuer la mission de l'entreprise ou utiliser le site pour lancer un nouveau projet agricole. Le MAPAQ considère que les entrepreneurs agricoles âgés de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole font partie de la relève agricole[87].

Également, on différencie parfois les termes « relève apparentée » et « relève non apparentée ». Le premier terme décrit une réalité de l'agriculture selon laquelle la descendance d'un producteur poursuit les opérations de l'entreprise familiale. La relève non apparentée, quant à elle, reprend une entreprise ou démarre un projet agricole, d'une personne provenant de l'extérieur du giron familial. La définition retenue par le ministère inclut donc les deux (2) catégories de relève.

Un autre terme qu'il est pertinent de définir compte tenu de la conjoncture du territoire de la MRC de Papineau est celui de l'établissement. Il se définit par tout démarrage ou rachat d'une entreprise agricole par des individus « nouveaux » en agriculture, indépendamment de leur âge. Bien que particulièrement présent dans la MRC, ce phénomène est toutefois plus difficile à documenter, puisqu'il est ardu de retracer si l'individu est bel et bien « nouveau » en agriculture, c'est-à-dire qu'il provient d'un autre secteur d'emploi. Pour cette raison, nous nous contenterons de présenter les données quant à la relève agricole (exploitants de moins de 40 ans), tout en notant que les nouveaux venus en agriculture de plus de 40 ans sont nombreux dans la MRC.

3.4.2 Tendances démographiques en agriculture

Comme c'est le cas pour l'âge de la population de l'ensemble de la MRC, celui des producteurs est lui aussi légèrement plus élevé que la moyenne québécoise, se situant à 52,6 ans contre 51,4 ans pour la moyenne provinciale[88]. Lors du forum organisé par l'Alliance alimentaire de Papineau en février 2015, dont le thème était *Des aliments d'ici dans notre assiette*, les participants ont invoqué leurs appréhensions face à la conjugaison du facteur du vieillissement des producteurs agricoles et de la difficile accessibilité des terres pour la relève. L'enjeu de la relève agricole est un point qui fut soulevé également par l'ensemble du secteur agricole, des élus et des citoyens présents lors de la ronde de consultations publiques sur le PDZA tenue au printemps 2016. C'est pourquoi la section suivante servira à caractériser cette relève. En effet, plus les acteurs du milieu seront capables de connaître la relève, meilleurs en seront les moyens pour l'encourager et l'appuyer et pour cibler les actions à entreprendre pour attirer de futurs producteurs. Mais avant, on peut examiner quelques données sur la démographie agricole actuelle.

Dans le Tableau 20 de la page suivante, on remarque que le nombre de producteurs ayant moins de 35 ans a beaucoup augmenté ces dernières années. Il en est de même pour la tranche d'âge des 35-54 ans. En revanche, le nombre de producteurs âgés de 55 ans et plus a diminué ces dernières années. Ce tableau tend à illustrer qu'il y a effectivement une relève, mais que la tendance

[87] Site Web du MAPAQ (www.mapaq.gouv.qc.ca)
[88] Statistiques Canada 2011

lourde au vieillissement est bien réelle. Il est également plausible de penser que parmi les cinq (5) exploitants agricoles âgés de 55 ans et plus ayant cessé leurs activités entre 2006 et 2011, certains d'entre eux aient cessé leurs activités agricoles sans avoir de relève.

Tableau 20 – Évolution du nombre d'exploitants agricoles par groupe d'âge 2001-2006-2011

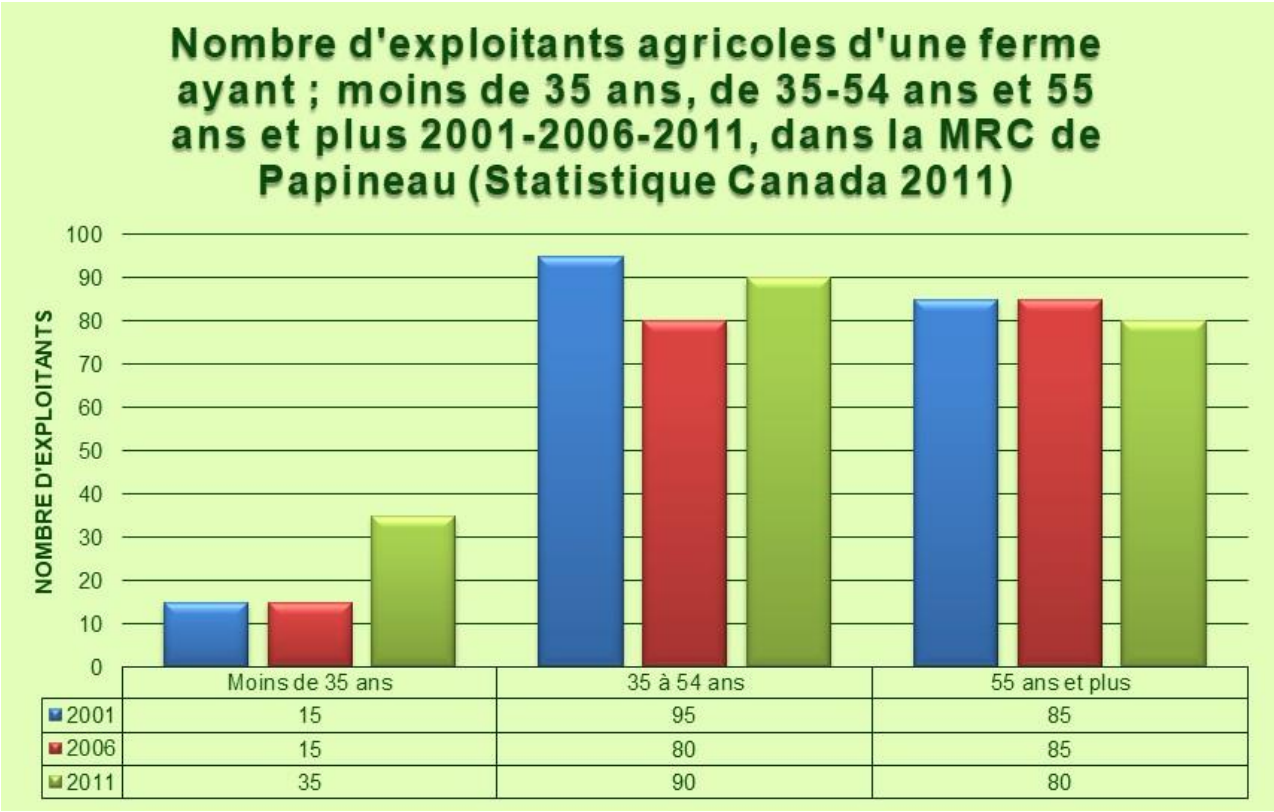

3.4.3 Répartition de la relève agricole sur le territoire de la MRC de Papineau

Tout d'abord, au niveau de la répartition de la relève dans la MRC de Papineau, selon les données de 2001 provenant de la direction régionale du MAPAQ, près de 36,7 % des membres de la relève agricole de la MRC avaient entre 25 et 34 ans, soit une proportion inférieure à la moyenne régionale et provinciale qui sont respectivement de 50 % et 53 %. La moyenne d'âge de la relève dans la MRC de Papineau est d'ailleurs de 33,4 ans[89]. Les principaux secteurs où on note le plus grand pourcentage de relève active sont l'élevage de bovins de boucherie, l'élevage de bovins laitiers et de la production laitière, suivis ex aequo des secteurs des grandes cultures et du maraîchage.

Tel que le démontre le Tableau 21 à la page suivante, si l'on s'attarde à la répartition par municipalité des entreprises dont au moins un membre actionnaire fait partie de la relève agricole, les Municipalités de Plaisance (33 %) et Lochaber (24 %) font bonne figure alors que dans l'ensemble, la MRC de Papineau (17 %) affiche un taux semblable à l'Outaouais (15 %), mais inférieur aux régions des Laurentides (20 %) ou de l'Abitibi (26 %) et de l'ensemble du Québec (22 %).

[89] MAPAQ 2011, p.1 et MAPAQ 2014, p.1-2

Tableau 21 – Répartition par municipalité des exploitations agricoles ayant une relève établie

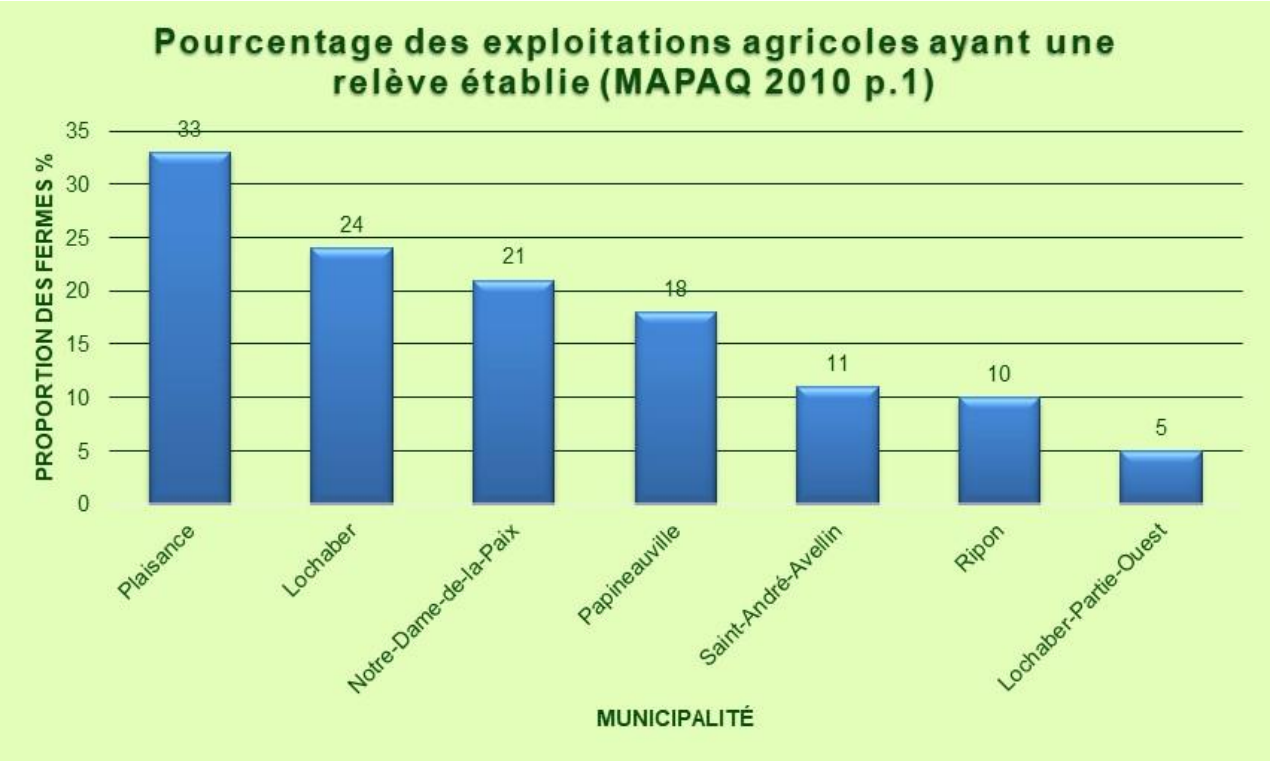

3.4.4 Formation de la relève agricole dans la MRC Papineau

Commele démontre le Tableau 22 à la page suivante, près de 30 % des jeunes de la relève détiennent un diplôme universitaire, 35 % un diplôme collégial, alors qu'environ 20 % d'entre eux ont un diplôme d'études professionnel. Seulement 4,53 % de la relève agricole ne possède aucun diplôme, ce qui est largement inférieur à la moyenne de la population globale de la MRC qui se situait en 2015 à 36 %.

Tableau 22 – Comparaison du niveau d'étude des membres de la relève agricole VS la population de la MRC

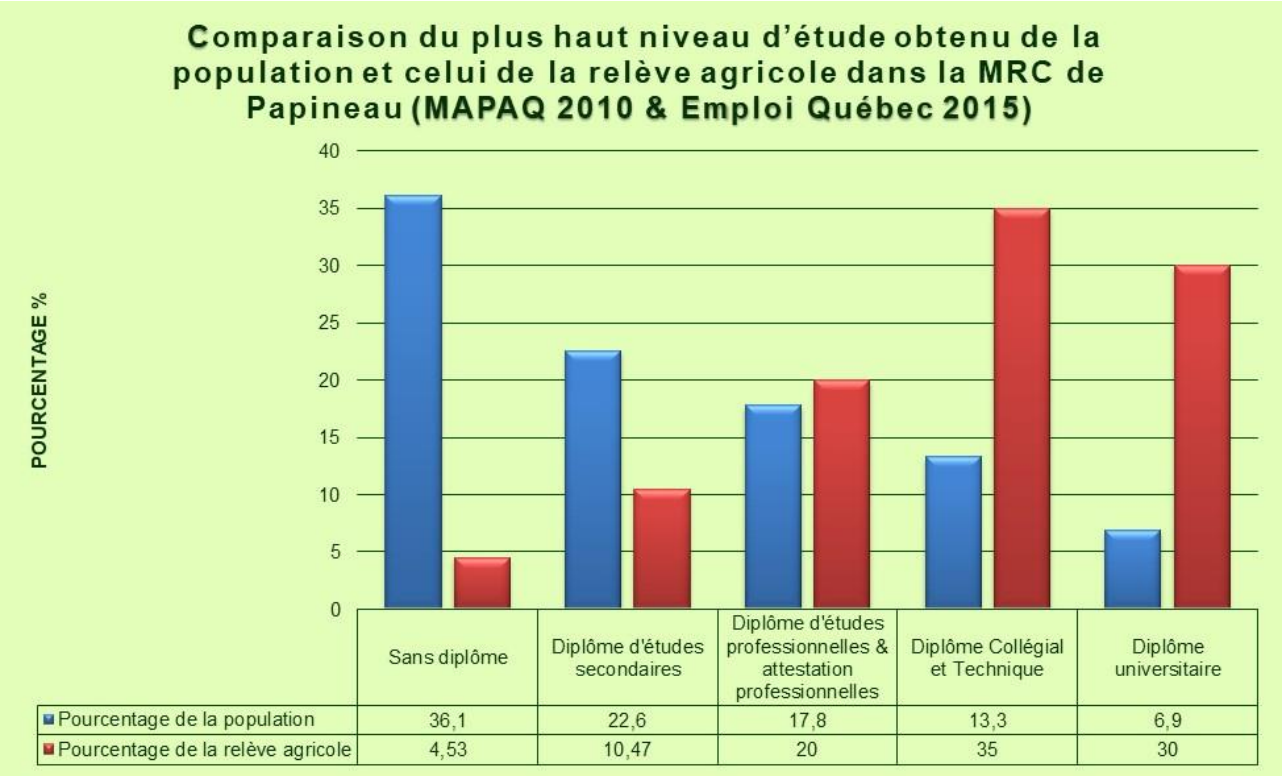

3.4.5 État des lieux de la Relève agricole

Un peu plus de la moitié (52 %) de la relève agricole dans Papineau reprend l'entreprise familiale alors que la moyenne québécoise se situe à près de 60 %. Près de 43 % des jeunes agriculteurs dans Papineau démarrent une nouvelle entreprise en comparaison de 33 % pour les données provinciales[90]. Enfin, près de 5 % des jeunes bénéficient d'un transfert d'une entreprise provenant d'une personne non issue du giron familial alors que la moyenne québécoise se situe à 7 %.

Revenus de la relève agricole

Au cours des douze (12) mois précédant l'étude du MAPAQ[91], près de 72 % du revenu des jeunes agriculteurs de l'Outaouais provenait d'un emploi à l'extérieur de la ferme, la moyenne québécoise étant, quant à elle, de 66 %.

[90] MAPAQ 2011, p.1 et MAPAQ direction régionale 2011, p.1-2
[91] MAPAQ 2011, p. 9 et MAPAQ direction régionale, p.5

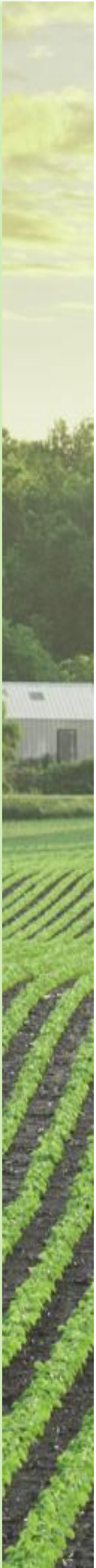

Une relève en développement

Pour ce qui est du financement des transferts et des démarrages de fermes, 15 % des projets ont été financés par le CLD Papineau contre 10 % financés par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC)[92].

Des projets de la relève ou de démarrage, 41 % ont fait l'objet d'un suivi technique et 31 % d'un support d'un conseiller en relève agricole. Ces données sont passablement plus élevées que les moyennes provinciales respectives de 27 % et 15 %[93].

Ce que l'on peut retirer de cette caractérisation c'est qu'en fin de compte la relève est hautement éduquée. Elle sollicite autant les appuis financiers que les leviers techniques afin de soutenir la réalisation de projets. On dénote aussi que le nombre de démarrages d'entreprises agricoles est élevé par rapport au reste du Québec. Par contre, on constate aussi que la relève apparentée semble être ici moins encline que dans le reste du Québec à vouloir reprendre l'entreprise familiale.

3.4.6 Principaux atouts de la région pour la relève agricole

La proximité des marchés

Tel qu'illustré à la section 1 du présent document, la MRC de Papineau est située à mi-chemin entre deux métropoles importantes soit Montréal et Gatineau-Ottawa. Cette localisation enviable procure aux entrepreneurs de la région une proximité des marchés ayant de forts bassins de population. La présence de l'autoroute 50 est un avantage pour les producteurs qui doivent mettre en marché eux-mêmes leur production, car le transport vers l'un ou l'autre de ces pôles importants se fait plus facilement et rapidement.

La valeur foncière des terres agricoles

Comme pour le reste des transactions foncières, on constate une augmentation tout de même marquée depuis les dernières années. En revanche, un atout indéniable pour l'ensemble de l'Outaouais, en 2014, le prix moyen des terres agricoles transigées (4 029 $/ha) représentait environ la moitié de la moyenne québécoise. Pour les terres en culture spécifiquement, le prix moyen est de 6 049 $/ha, soit une augmentation de 19 % depuis 2013, mais encore largement sous le prix moyen observé dans les Laurentides (20 387 $/ha)[94]. La valeur foncière des terres agricoles sera décrite plus en détail dans la section 4.2 traitant de la fiscalité agricole.

[92] MAPAQ 2011 direction régionale, p.5
[93] MAPAQ 2011 direction régionale, p.5
[94] La Financière agricole du Québec, Transac-Terre 2015

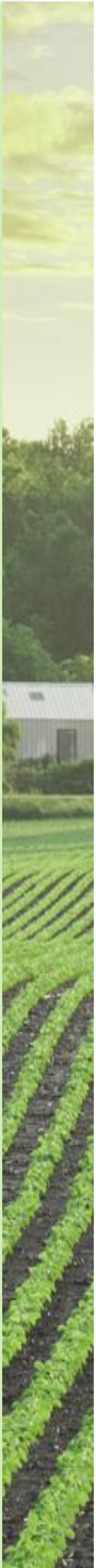

3.5 Agroenvironnement

L'aspect agroenvironnemental est un élément essentiel à examiner afin d'opérer un développement agricole durable. Plusieurs régions du Québec sont aux prises avec des problèmes importants reliés en partie aux pratiques agricoles. La MRC de Papineau a un profil relativement enviable au niveau agroenvironnemental. Malgré tout, cette préoccupation doit demeurer au centre des discussion et des initiatives dans la poursuite du développement des activités agricoles afin de préserver la qualité de l'environnement et des ressources eau et sol qui sont indispensables à la pratique de l'agriculture également.

La ressource hydrique est importante dans la région. Comme on l'a vu plus haut, les principaux cours d'eau qui traversant la MRC de Papineau et sa zone agricole sont les rivières du Lièvre, de la Petite Nation, Saumon et bien évidemment la rivière des Outaouais qui constitue d'ailleurs la limite sud de la MRC (Plan 5 à la page 33). La zone agricole et les terres en culture sont traversées par plusieurs autres cours d'eau de moindre dimension telles que les rivières Petite Rouge, Nominingue, Maskinongé, la rivière Saint-Sixte, la Rivière Blanche et la Petite Blanche. La gestion de ces bassins versants a été confiée à deux organismes de bassin versant à savoir l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). Ils sont responsables de l'élaboration et de l'application d'un Plan directeur de l'eau. Cette stratégie a pour objectif de faire le portrait des bassins versants et d'y apporter des correctifs de façon concertée, en mettant à contribution des acteurs de tous les secteurs qui occupent le territoire et qui ont des responsabilités ou des rôles à jouer dans la gestion de l'eau.

La zone agricole inclut également des milieux humides. La zone agricole papinoise correspond généralement à un milieu agroforestier où les terres cultivées côtoient les terres boisées. Les terres en culture sont plus concentrées dans les basses-terres de la rivière des Outaouais (Plan 9 à la page suivante).

Cartographie des milieux humides

Un programme de cartographie détaillée des milieux humides est en cours dans la région des basses terres de l'Outaouais. Les municipalités suivantes de la MRC de Papineau ont adhéré à ce programme : Fassett, Lochaber-Partie-Ouest, Mulgrave-et-Derry, Papineauville, Plaisance et Thurso. Dans le cadre de sa Politique de soutien aux projets structurants, la MRC de Papineau finance ce projet mené par Canards Illimités. Le projet sera finalisé au printemps 2017 et permettra de localiser, délimiter et mieux protéger les milieux humides sur une partie du territoire de la MRC.

Le rôle et les activités de l'organisme Canards illimités Canada dans la MRC ainsi que les types de milieux dont il fait l'aménagement seront abordés à la section 3.5.6 portant sur les territoires de conservation.

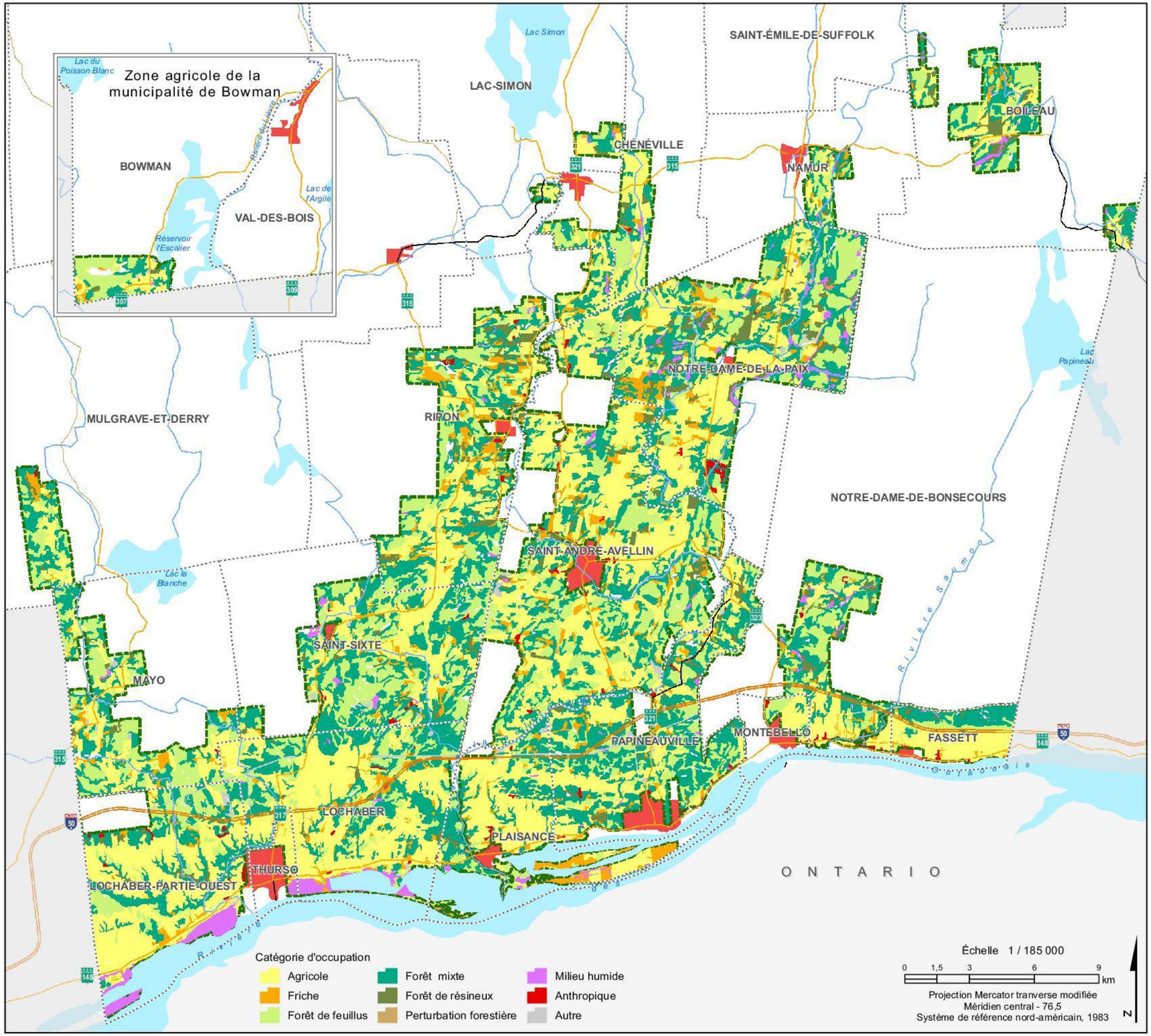

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 9 – Carte de l'occupation du sol de la zone agricole

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre urbain
- Zone agricole

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, ADAPTÉ PAR L'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE DE L'OUTAOUAIS. 2015. Mode d'occupation des terres agricoles, échelle variée.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MRC PAPINEAU. 2015. Matrice graphique et rôle d'évaluation, échelle variée. Pour la représentation des lots agricoles.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation :

L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais

Septembre 2016

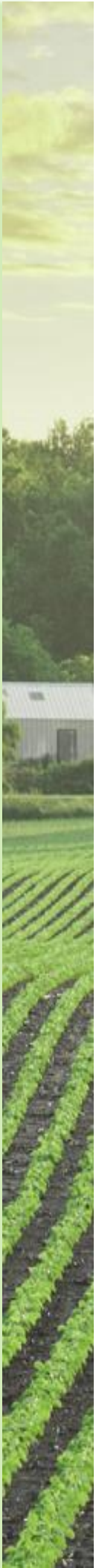

3.5.1 Réglementation en matière de protection des cours d'eau

Rives, littoral et plaines inondables

Les MRC ont comme responsabilité d'encadrer certaines pratiques relatives à l'aménagement et aux constructions dans ou près des lacs et cours d'eau afin d'en préserver la qualité. Ces normes de protection, édictées par le gouvernement du Québec, sont intégrées au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et sont appliquées par l'entremise de la réglementation d'urbanisme des municipalités locales.

Rives

De façon générale, toute construction, tout ouvrage ou tout travail sont interdits dans la bande de protection riveraine de tout lac ou cours d'eau intermittent ou permanent. La largeur de cette bande riveraine, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux, est établie à dix (10) ou quinze (15) mètres en fonction de la pente et du talus. Il est important de noter qu'il existe plusieurs exceptions. Par exemple, la culture du sol à des fins agricoles est permise à condition de conserver une bande minimale de végétation de trois (3) mètres et, s'il y a lieu, une bande d'un mètre en haut d'un talus à partir de la ligne des hautes eaux. Il est aussi permis l'installation de clôtures, les passages à gué, et les chemins traversant les cours d'eau.

Littoral

Pour les besoins de la Politique, on définit le littoral comme étant la partie du lit des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux jusqu'au centre du lac ou du cours d'eau. La partie du littoral attenante à la rive, où l'on trouve de la végétation aquatique en abondance, est considérée comme la zone la plus riche et la plus diversifiée. Elle héberge la majorité des animaux qui vivent en milieu aquatique : mammifères, canards, reptiles, batraciens, poissons et presque toutes les catégories d'invertébrés, en plus des insectes, vers, larves et mollusques. Le littoral et la rive immédiate forment ensemble un habitat riverain vraiment exceptionnel sur le plan de la biodiversité.

Zone inondable

Dans la zone inondable de grand courant (0-20 an), la majorité des ouvrages, constructions et travaux sont interdits. Cependant, plusieurs exceptions existent, dont la possibilité de drainer des terres et de réaliser des activités agricoles sans remblai ni déblai. Pour ce qui est de la zone de faible courant (20-100 ans), la plupart des constructions, ouvrages ou travaux peuvent être permis s'ils sont immunisés contre les inondations[95].

Lors des consultations publiques tenues pour l'élaboration du PDZA, plusieurs intervenants ont décrié le manque de rigueur dans l'application de la réglementation municipale sur l'intégrité des bandes riveraines dans les milieux agricoles et résidentiels.

[95] MRC de Papineau, règlement numéro 078-2006

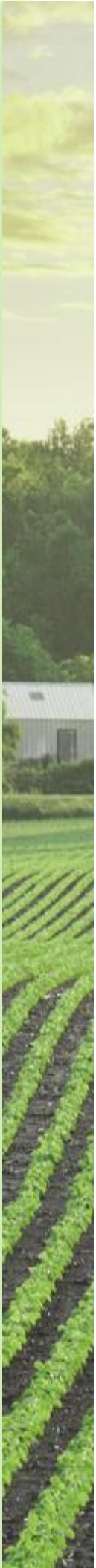

Aménagements, entretiens et obstructions dans les cours d'eau

Selon la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction (ex. : glace, débris, barrages de castors, etc.) qui menace la sécurité des personnes ou des biens[96]. Pour ce qui est des aménagements et des entretiens de cours d'eau, seule la MRC peut effectuer les travaux lorsqu'elle le juge nécessaire. Cependant, un certificat d'autorisation ou un avis favorable du MDDELCC et du MFFP est requis. Le coût de ces travaux peut être réparti suivant une entente entre les intéressés ou selon les dispositions des actes en vigueur. Tous ces types de travaux dans les cours d'eau demeurent sous la supervision et la responsabilité de la MRC.

Il est important de mentionner qu'un producteur agricole, reconnu et répondant au Programme du MAPAQ, peut recevoir un crédit de taxes représentant sa part des travaux, lequel peut représenter un remboursement allant jusqu'à 70 % du montant de sa contribution selon les modalités. Pour en bénéficier, la municipalité locale doit adopter un règlement spécifique de taxation afin de satisfaire le programme du MAPAQ.

Aussi et en conformité avec la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC a adopté des règlements[97] pour encadrer l'écoulement, la création, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur son territoire. À l'aide d'une entente, la MRC a délégué une partie de ses pouvoirs aux municipalités du territoire, notamment le pouvoir d'inspection, d'émission de permis, d'avis d'infraction et de constat ainsi que le pouvoir d'effectuer certains types de travaux.

3.5.2 Pratiques culturales

Description du secteur de la région couvert par OBV RPNS :

Les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon comptent 325 exploitations agricoles enregistrées totalisant une superficie agricole cultivée de 2,7 %[98]. Selon la Financière agricole du Québec (FADQ)[99], les unités animales sont au nombre de 11 416 pour les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (Plan 5 à la page 33). Les cultures pérennes (prairies et pâturages) dominent les cultures avec 18 883 hectares contre 829 hectares pour les horticoles (légumes, fruits, productions ornementales) et 2 517 hectares pour les annuelles (céréales, protéagineux, maïs-grain, autres cultures). Les superficies totales pour les cultures s'élèvent à 22 229 hectares. En plus des initiatives de diverses organisations et institutions afin de protéger les ressources hydriques, les pratiques agricoles sont également en pleine évolution afin de garantir un développement agricole durable. Il existe donc des normes qui régissent plusieurs pratiques agricoles qui ont un impact environnemental[100].

---

[96] Article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*
[97] Règlements numéro 075-2007, 086-2007 et 087-2007
[98] Financière agricole du Québec (FADQ), 2009
[99] 2009
[100] PDE OBV RPNS, p. 86

Description du secteur couvert par le COBALI

L'activité agricole se caractérise surtout par l'élevage de bovins et la culture fourragère ou de pâturages. La zone agricole dans le bassin versant, telle que définie dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles,* couvre 36 km^2. Cette zone désigne le territoire où les sols et le milieu doivent être protégés et conservés pour une utilisation agricole. De cette zone, actuellement 11 km^2 sont cultivés et en exploitation.

La règlementation provinciale en matière de pratiques agricoles

La plupart des normes encadrant les pratiques relatives à l'amendement et à la fertilisation des sols agricoles ainsi qu'à l'entreposage des matières fertilisantes sont incluses dans le Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Ce règlement découle des balises émises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. On résumera la responsabilité qui incombe aux producteurs agricoles en matière d'agroenvironnement. Il est également important de noter que d'autres règlements en matière de protection environnementale peuvent s'appliquer selon le cas, notamment le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. La *Loi sur la qualité de l'environnement* encadre aussi la préparation, l'entreposage, le transport et l'application de pesticides sur les terres agricoles dans le Code de gestion des pesticides. Les différentes normes relatives à l'agroenvironnement seront donc brièvement abordées.

Épandage : matières fertilisantes et phytosanitaires

Tout d'abord, il est important de clarifier le vocabulaire et de définir ce que l'on entend par matières fertilisantes. Elles incluent les déjections animales solides ou liquides, les eaux de lavage de laiterie, les composts, les boues de papetières et d'épuration, les engrais biologiques et de synthèse. L'épandage de matières fertilisantes est autorisé généralement à partir du 1er avril jusqu'au 1er octobre sur un sol non gelé. Par contre, il est possible pour les municipalités désireuses de le faire, de limiter les jours d'épandage jusqu'à un maximum de 10 jours par années. Dans la MRC de Papineau, aucune municipalité ne limite le nombre de jours ou n'interdit l'épandage à une date précise. Par contre, certaines d'entre elles ont des règlements un peu plus sévères au sujet de l'épandage de biosolides de papetières ou de boues d'épuration. En plus du certificat d'autorisation à obtenir auprès du MDDELCC, un second permis municipal est exigé et des informations telles que le taux d'application, les parcelles qui font l'objet de l'épandage et les dates prévues sont communiquées à la municipalité s'étant munie d'un tel règlement.

Toujours selon le REA, tout lieu d'élevage doit se munir d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) si l'entreprise produit plus de 1 600 kg de phosphore (P_2O_5) annuellement. Pour les exploitants n'ayant pas l'obligation de rédiger un PAEF, il est toutefois obligatoire de faire caractériser son fumier (ou autres matières fertilisantes : compost) afin de s'assurer que la teneur en P_2O_5 est conforme et que l'on ne dépasse pas le seuil de 1 600 kg P_2O_5 généré sur une base annuelle[101]. De plus, les exploitants de lieux d'épandage dont la superficie cumulative est supérieure à quinze (15) hectares, exclusion faite des pâturages et des prairies, doivent se munir d'un PAEF

[101] Règlement sur les exploitations agricoles, article 28.1

de même que les entreprises maraîchères qui exploitent des parcelles pour un cumulatif de cinq (5) hectares et plus[102].

Le PAEF est un outil qui sert à déterminer les doses annuelles permises de matières fertilisantes à apporter par parcelles en fonction des analyses de sol et de la superficie disponible et des besoins des cultures. Cela évite la surfertilisation et, du même coup, les inconvénients que cela produit au niveau des écosystèmes (prolifération de cyanobactéries ou algues bleu-vert, enrichissement des plans d'eau en phosphore et nitrites-nitrates, etc.). Ce Plan doit être renouvelé chaque année par un agronome. Il contient non seulement les quantités à apporter en matières fertilisantes, mais mentionne aussi les modes et les périodes d'épandage[103].

Le REA encadre les modes d'entreposage des différentes matières résiduelles fertilisantes. De façon générale, l'entreposage de fumier ou de lisier doit se faire de façon à protéger les sources d'eau. Par exemple, il est impératif pour une entreprise qui produit du lisier de l'entreposer sans fosse étanche. Il est d'ailleurs prescrit de prévoir une capacité suffisante pour stocker ce lisier pour la période où il est proscrit de procéder à l'épandage, soit du 2 octobre au 31 mars[104]. Il est obligatoire pour tout type de stockage de disposer des matières au moins une fois l'an[105]. Il est également possible pour les exploitants de stocker des amas de fumier solide au champ, mais ils doivent le faire sur un site à l'abri du ruissellement afin que le lixiviat n'atteigne pas les eaux de surfaces. Les amas ne doivent pas contenir plus de 200 kg de P_2O_5, doivent répondre aux besoins des cultures sur la parcelle de stockage ou sur une parcelle contiguë et ils se doivent d'être valorisés dans les douze (12) mois à partir du premier apport de fumier solide le constituant[106]. Un amas au champ doit être localisé à au moins 100 m de l'emplacement d'un amas enlevé depuis douze (12) mois ou moins[107].

Le REA encadre les distances séparatrices minimales que l'on doit observer pour les bâtiments à forte charge d'odeur. Le REA impose également des distances minimales à respecter lors d'épandage de matières fertilisantes (chimiques ou organiques) à proximité de sites sensibles. Il est interdit de faire l'épandage, notamment, dans les cours d'eau ou plans d'eau, sur des parcelles où les bandes riveraines sont inexistantes, à l'intérieur d'une distance de 1 m d'un fossé agricole, etc.[108] Enfin, un producteur n'ayant pas la capacité d'épandre les déjections sur le lieu de son exploitation doit prendre entente, par écrit, avec un établissement autorisé afin de valoriser celles-ci.

[102] Règlement sur les exploitations agricoles, article 22
[103] Règlement sur les exploitations agricoles, article 23
[104] Règlement sur les exploitations agricoles, article 10
[105] Règlement sur les exploitations agricoles, article 15
[106] Règlement sur les exploitations agricoles, article 9.1
[107] Règlement sur les exploitations agricoles, article 9.1
[108] Règlement sur les exploitations agricoles, article 30

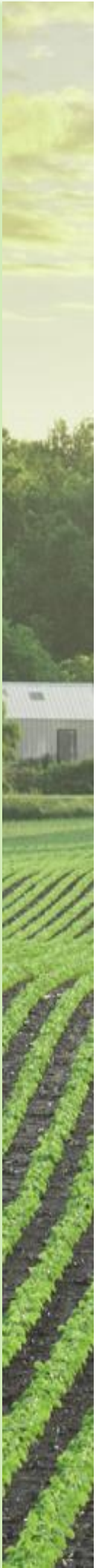

Utilisation de pesticides en milieu agricole

Pour ce qui est des pesticides, le Code de gestion des pesticides prévoit l'encadrement de la vente, l'entreposage des produits et des équipements, des couvertures d'assurances, l'utilisation des pesticides, les interdictions pour certains endroits.

En premier lieu, le producteur, détenteur d'un certificat d'utilisation émis par le MDDELCC, peut avoir accès aux classes de pesticides d'usage agricole[109].

L'entreposage des pesticides doit être fait de manière conforme au Code, lequel décrit clairement qu'il est interdit d'entreposer les pesticides de classes 1 à 3 à moins de 30 m d'un cours d'eau, de même qu'en zone inondable[110]. Toute personne entreposant 10 000 kg ou 10 000 litres de pesticide doit souscrire à une assurance responsabilité civile d'au moins 1 M$ et d'au moins 750 000 $ pour une quantité inférieure au seuil énoncé précédemment[111]. Le transport des pesticides et le chargement de matières dangereuses sont aussi encadrés par le Code, lequel est inspiré de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* du gouvernement fédéral.

Pour les distances relatives aux plans d'eau, le Code de gestion des pesticides prévoit, en vertu de l'article 29, qu'il est interdit d'appliquer des pesticides à des fins qu'agricoles à moins de 3 m d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau si l'aire totale est de plus de 2 m^2 et à au moins 1 m pour un fossé ou un plan d'eau de moins de 2 m^2. Des distances similaires s'appliquent à préparation des pesticides, comme il est interdit de préparer des pesticides à moins de 30 m d'un cours d'eau, à moins de 100 m d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 1 (prise d'eau municipale desservant plus de 500 personnes) ou 2 (prise d'eau municipale desservant moins de 500 personnes) et à moins de 30 m d'un site de prélèvement de catégorie 3 (prise d'eau indépendante d'un aqueduc municipal desservant 20 personnes et moins)[112]. Selon la *Loi fédérale sur les produits antiparasitaires* et son règlement, l'utilisateur doit se conformer aux usages inscrits sur l'étiquette indiquant l'homologation du produit pour une culture, le ravageur visé, le taux de dilution[113]. Les produits doivent bien évidemment détenir un numéro d'homologation octroyé par l'Agence de règlementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), organisme sous l'égide de Santé Canada.

Le Code mentionne aussi, à l'article 31, que certains pesticides sont proscrits dans certains endroits, comme les terrains qui sont la propriété de l'État, etc. Nous nous en tiendrons toutefois qu'aux modalités s'appliquant au secteur agricole, mais il est important de souligner que d'autres secteurs sont visés par l'application du Code de gestion des pesticides, notamment les terrains de golf, les espaces verts, les terrains industriels, etc.

[109] Code de gestion des pesticides, article 2
[110] Code de gestion des pesticides, article 15
[111] Code de gestion des pesticides, article 23
[112] Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 51
[113] Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 36

3.5.3 Densité du cheptel

La densité du bétail dans la région n'est guère importante si l'on compare les données à celles d'autres régions du Québec. Le nombre d'unités animales (U.A.) sur l'ensemble de la zone agricole est de 0.3 U.A./ha, ce qui n'est pas considéré comme une densité importante selon le MDDELCC. Du fait que cette densité soit relativement faible, il n'y a pas de contrainte à l'expansion des activités agricoles dans la MRC de Papineau, tel que démontré au Tableau 23 ci-dessous. L'article 50.3 du Règlement sur les entreprises agricoles (REA) stipule que, dans les bassins versants dégradés, les superficies des lieux d'épandage ne peuvent être augmentées. Comme les superficies d'épandages sont proportionnelles au nombre d'unités animales d'une exploitation, le fait d'empêcher l'augmentation des terres en culture limite du même coup la possibilité qu'un exploitant augmente le nombre d'unités animales sans se trouver en infraction.

Tableau 23 – Nombre d'unités animales par type de bétail

Unités animales sur le territoire de la MRC de Papineau	
Type de bétail	**Unité animale**
Boivins de boucherie	4 582
Boivins laitiers	2 407
Caprins	50
Chevaux	215
Ovins	298
Porcs	270
Veaux lourds	1
Volailles (poulets et dindons)	140
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1
Total	**8 218**
Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version décembre 2013, MAPAQ	

Comme il est possible de le voir sur le Plan 10 à la page suivante, les principales municipalités de la MRC qui ont le plus grand nombre d'unités animales ou qui ont la plus grande densité sont celles-ci :

Plus grand nombre d'unités animales	Plus grande densité
Saint-André-Avellin (1 700)	Lochaber Canton
Lochaber Canton (1 453)	Fasset;
Lochaber-Partie-Ouest (1 163)[114]	Lochaber-Partie-Ouest
	Plaisance
	Saint-André-Avellin

[114] MAPAQ fiches d'enregistrement 2010

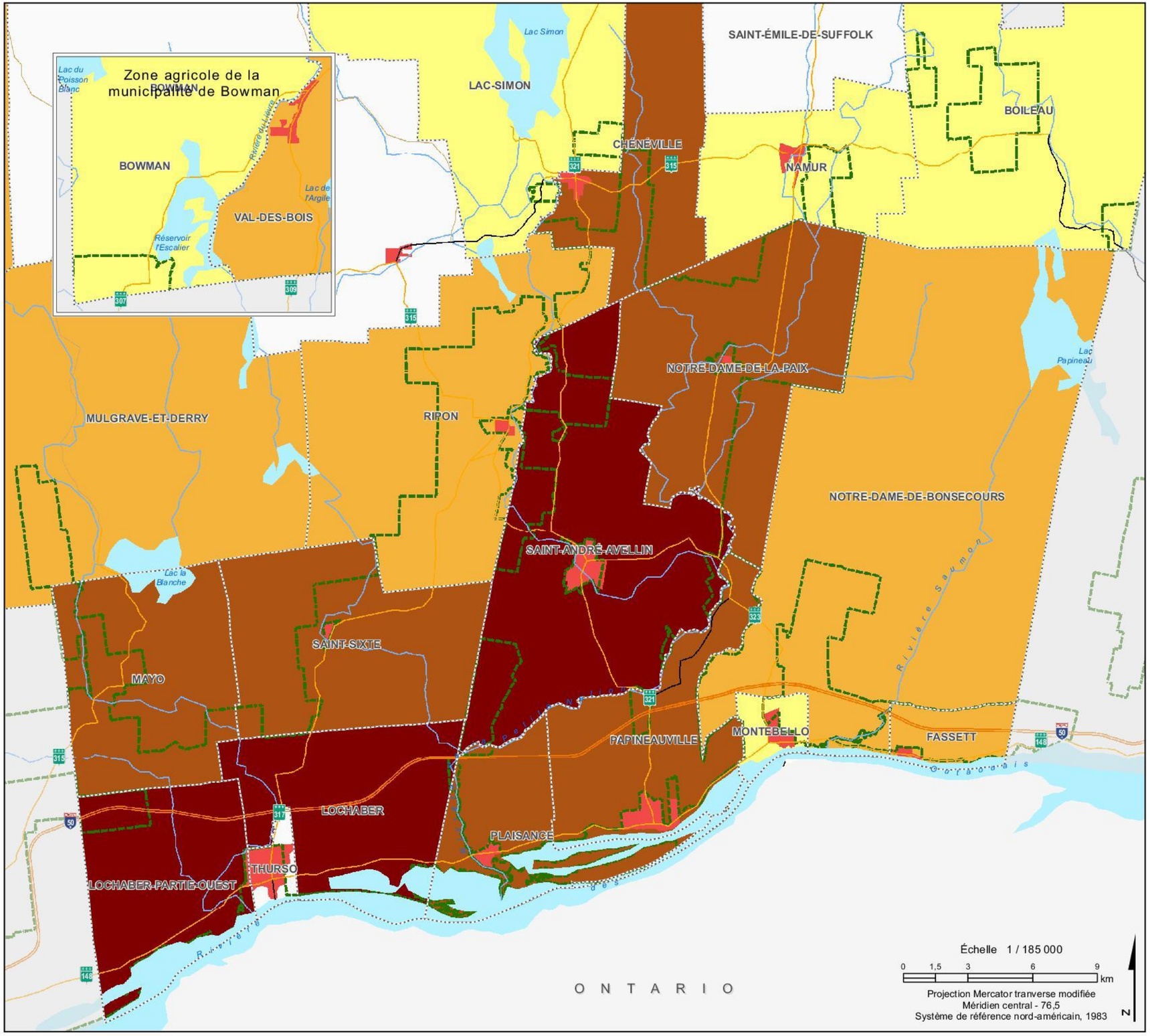

Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 10 – Carte de la répartition des unités animales

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre urbain
- Zone agricole

Classe d'unité animale

- Aucune
- 0 - 100
- 100 - 300
- 300 - 1 000
- > 1 000

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2016. Répartition des unités animales par municipalité sur le territoire de la MRC Papineau, adapté par l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais. Pour les unités animales.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètres urbains, échelle variée. Pour les périmètres d'urbanisation.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation :

L'ATINO

L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais

Septembre 2016

Malgré le fait que la MRC n'ait pas un bilan agroenvironnemental si négatif, selon l'OBV RPNS et le COBALI, on observe toute de même la pression des activités agricoles sur les milieux humides du territoire de Papineau. Cependant, les secteurs résidentiels et industriels contribuent eux aussi à accentuer la pression sur les écosystèmes plus vulnérables de la MRC. Il n'en demeure pas moins que certaines pratiques agricoles, notamment l'augmentation des superficies de grandes cultures (maïs et soya), la présence de bétail dans les cours d'eau et l'absence de bandes riveraines dans certains secteurs de la MRC, sont responsables de certaines problématiques agroenvironnementales[115] contribuant, entre autres, à la prolifération des cyanobactéries, à la présence de résidus de pesticides dans l'eau, etc. Le travail effectué par la direction régionale de l'Outaouais du MAPAQ témoigne de certaines améliorations faites au niveau des pratiques agroenvironnementales, par exemple entre 2013 et 2014 le ministère s'est notamment impliqué dans cinquante-deux (52) projets visant le retrait de l'accès du bétail aux cours d'eau de l'Outaouais[116].

Bien qu'il y ait des efforts consentis depuis plusieurs années, il y a encore place à l'amélioration des pratiques culturales. Des programmes de soutien sont disponibles pour les producteurs auprès de certaines institutions et simultanément certaines initiatives sont mises de l'avant sur le territoire pour améliorer le bilan environnemental. Cette thématique sera abordée plus loin.

3.5.4 Drainage

Faute de renseignements complets colligés par le MAPAQ ou toute autre instance régionale, il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'étendue des terres drainées artificiellement dans la MRC. Il est toutefois reconnu qu'une bonne partie des terres longeant la rivière des Outaouais sont drainées. Les parcelles situées au sud de la MRC sont argileuses, caractérisées par des séries de sols comme l'argile Chapeau, Pontiac, Sainte-Rosalie, Laplaine, etc. Ces types de sols ont été formés par des sédiments marins, datant de l'époque de la mer de Champlain. Ce sont des types de sols très lourds, dont le ressuyage est très lent et dont le drainage de surface et souterrain sont des solutions intéressantes afin d'augmenter les rendements. Dans le secteur de Saint-André-Avellin, on retrouve des sols plus légers, mais certaines séries de sols, notamment Achigan, nécessitent un drainage souterrain en raison du fait qu'on retrouve une couche peu perméable dans les horizons plus profonds[117].

Au niveau du drainage de surface, si un cours d'eau traverse une terre agricole, il est évident que son entretien garantit le bon écoulement des eaux de ruissellement, notamment lors de la fonte des neiges, alors que le drainage souterrain vise plutôt à réguler la hauteur de la nappe phréatique.

Comme on le verra ci-dessous, des programmes d'aide sont disponibles aux producteurs agricoles qui doivent entretenir les cours d'eau, de même que pour drainer les terres et les chauler.

[115] OBV RPNS, p.86 et COBALI, p.38 et Canards Illimitées 2007, p. 30
[116] MAPAQ, Bilan des réalisations 2013-2014, p. 2
[117] LAJOIE 1967, p. 76

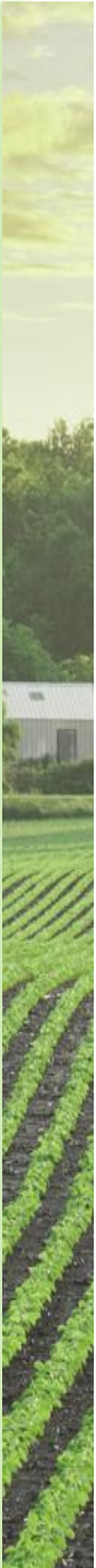

3.5.5 Projets agroenvironnementaux et programmes disponibles

Un projet porté par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), en partenariat avec plusieurs acteurs et intervenants régionaux comme la MRC de Papineau, le MAPAQ -Outaouais, l'UPA-Papineau, les municipalités de Plaisance, de Papineauville et de Lochaber Canton ainsi que le Parc national de Plaisance, a été réalisé en 2016 et constitue un bel exemple à suivre en matière de concertation. En effet, des producteurs agricoles et des résidents riverains ont uni leurs efforts afin de végétaliser les bandes riveraines de tributaires qui se jettent dans le Parc national de Plaisance.

Le projet a eu lieu chez une dizaine d'agriculteurs et chez trois résidents dont les propriétés sont traversées par des ruisseaux. La première phase du projet était de caractériser et de constater l'état des lieux. Dans certains cas, la bande riveraine était existante et a été améliorée par la plantation de végétaux ligneux. Dans d'autres cas, on a constaté une absence totale de bande riveraine. À l'automne 2016, une plantation de divers végétaux a été effectuée afin d'élargir une bande riveraine existante ou de végétaliser les bandes riveraines qui étaient à nue. Des analyses d'eau périodiques, qui se poursuivront d'ailleurs pour les cinq (5) prochaines années, permettront d'évaluer les effets des travaux réalisés dans le secteur.

Cette initiative permettra également à l'OBV et à l'agent de développement rural de la MRC (en charge des dossiers agricoles) d'épauler les producteurs pour faciliter leurs démarches subséquentes auprès du réseau Agriconseils Outaouais et du MAPAQ afin d'effectuer des travaux de stabilisation. D'ailleurs, le réseau Agriconseils assume une partie des frais liés à la caractérisation et à l'évaluation des travaux si le producteur détient un Plan d'aménagement agroenvironnemental (PAA). Pour ce qui est du MAPAQ, le programme Prime-Vert, vient en deuxième lieu et peut contribuer à la hauteur de 70 % des coups de projets agroenvironnementaux comme l'élargissement des bandes riveraines, les travaux d'enrochement, la plantation de brise-vent, l'entretien de cours d'eau, etc. Le pourcentage défrayé par le programme Prime-Vert s'élève à 90 % du coût du projet lorsqu'il s'agit d'une initiative touchant au moins deux agriculteurs.

En résumé, le projet aura permis d'améliorer la qualité de l'eau ruisselant jusqu'au Parc national de Plaisance, de prendre connaissance de l'état des lieux et du même coup connaître les endroits les plus problématiques ainsi que de mettre en place des actions à moyen terme pour y répondre. Les analyses d'eau périodiques échelonnées sur les cinq (5) prochaines années permettront d'évaluer l'effet de la plantation sur la qualité des eaux, de cibler les endroits qui seraient toujours vulnérables et de pouvoir poser d'autres actions à moyen terme, au besoin, pour ultimement réduire la prolifération de cyanobactéries dans le Parc national de Plaisance.

Depuis le printemps 2017, le MAPAQ octroie également une aide financière pour procéder au drainage et chaulage des terres dans l'Outaouais. Ceci étant, ce programme permet d'atteindre plusieurs objectifs de conservations des sols, une meilleure gestion des fertilisants et des augmentations de rendements.

3.5.6 Territoires de conservation

Dans la présente section, l'ensemble des principaux sites de conservation qui sont contigus, en partie ou en totalité, à la zone agricole sera présenté. Il est donc important de comprendre l'interaction des activités agricoles avec ces sites qui sont situés tout près de la zone agricole, tel que le démontre le Plan 11 à la page suivante.

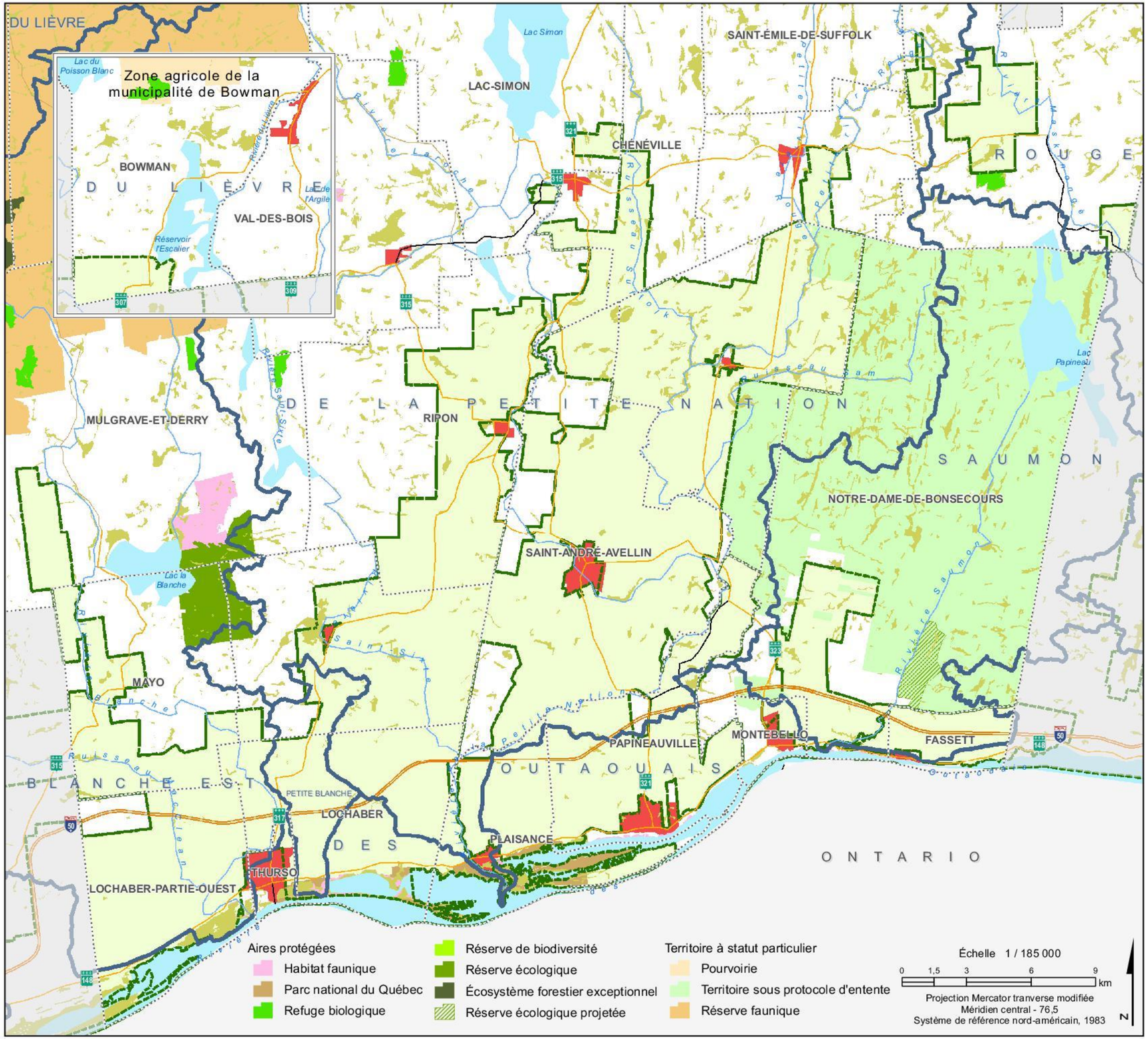

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 11 – Carte des zones de conservation

LÉGENDE

- Municipalité
- Périmètre d'urbanisation
- Zone agricole

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin forestier

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Milieu humide
- Bassin versant

RÉFÉRENCES CARTOGRAPHIQUES

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2011. Milieux humides, échelle variable. Pour les milieux humides.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. 2013. Zone agricole, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites de la zone agricole.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2015. Système sur les découpages administratifs (SDA), échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les limites administratives.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2010. Base de données géographiques et administratives (BDGA), échelle 1 / 1 000 000. Gouvernement du Québec. Pour les réseaux routiers et hydrographiques.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2015. Territoires à statut particulier, échelle variable. Gouvernement du Québec. Pour les réserves fauniques, territoire sous protocole d'entente et pourvoiries.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2015. Aires protégées, échelle variable. Gouvernement du Québec. Pour les aires protégées actuelles et projetées.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2012. Bassin hydrographique du Québec, échelle 1 / 20 000. Gouvernement du Québec. Pour les bassins versants de niveau 2.

MRC PAPINEAU. 2004. Périmètre d'urbanisation, échelle variée. Pour les périmètres urbains.

RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2011. Atlas de l'Amérique du Nord, échelle 1 / 10 000 000. Gouvernement du Canada. Pour les limites provinciales.

Réalisation :

L'ATINO

L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais

Septembre 2016

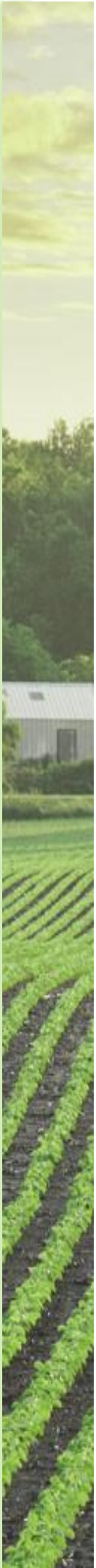

Réserve faunique Papineau-Labelle

Le territoire de la réserve faunique Papineau-Labelle couvre une superficie de 1 628 km^2, dont une grande partie au nord-ouest du territoire de la MRC de Papineau. À l'intérieur des limites de la réserve faunique, des pouvoirs et des responsabilités ont été délégués à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) afin de mettre en valeur et d'encadrer la pratique de la chasse et de la pêche sportive dans une perspective de développement durable. Les espèces vedettes déclarées de la réserve faunique Papineau-Labelle sont le cerf de Virginie, l'orignal, le castor, la truite mouchetée ainsi que la truite grise. La pratique de la chasse et de la pêche y est encadrée afin d'assurer le renouvellement des populations. Dans ce contexte, lorsque la demande excède l'offre, l'attribution des permis de chasse et de pêche se fait par tirage au sort.

Kenauk Nature[118]

La réserve Kenauk Nature, située sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours à l'est de la MRC, est un territoire de conservation de près de 265 km^2. Ce territoire de conservation est ouvert au public à des fins de villégiatures, de chasse et de pêche. C'est l'un des plus grands sites de conservation privés au Québec. Ce territoire relie d'ailleurs plusieurs secteurs forestiers adjacents permettant de créer un véritable territoire faunique reliant l'Outaouais aux Laurentides. La réserve borde la zone agricole au nord de Fassett, au nord-est de Montebello, à l'est de Saint-André-Avellin et de Notre-Dame-de-la-Paix ainsi qu'au sud de Boileau.

Parc national de Plaisance

D'une superficie de 28 km^2, le Parc national de Plaisance est situé sur les rives de la rivière des Outaouais et regroupe des marais, des milieux humides représentatifs de la région des basses-terres du Saint-Laurent. Les parcelles de forêts sont représentatives du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Les limites du parc englobent un secteur archéologique qui renferme des sites amérindiens anciens ainsi que des vestiges d'occupation eurocanadienne du 18e au 20e siècle. Ce parc est partiellement humanisé, comme en témoigne la présence d'anciens champs agricoles, qui sont toutefois propices aux milliers de bernaches du Canada qui profitent de ces espaces lors des migrations du printemps et de l'automne. 230 espèces d'oiseaux ont été recensées à l'intérieur des limites, ce qui correspond à près de la moitié des oiseaux du Québec. Depuis sa création au début des années 2000, le Parc national de Plaisance louait des terres aux agriculteurs de Plaisance et à Lochaber. Ces parcelles étaient situées au sud de la route 148 et sur la presqu'île, totalisant une superficie d'environ une trentaine d'hectares. Ces terres étaient vouées aux cultures fourragères et furent fauchées jusqu'en 2015. En 2016, les baux de location sur huit (8) hectares venaient à échéance et la location n'a pas été reconduite. Il reste toujours vingt (20) hectares sur la presqu'île qui sont toujours en location jusqu'en 2019[119].

[118] Source : http://kenauk.com/fr/historique/
[119] Parc national de Plaisance, 2016

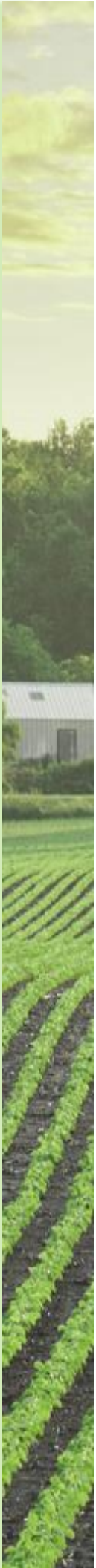

Canards Illimités Canada

Canards Illimités Canada est une organisation très présente sur le territoire depuis plusieurs années. En plus de compiler des données en rapport aux milieux humides de la région, Canard Illimitées Canada s'est impliqué dans plusieurs projets. Le marais de Thurso constitue le premier marais aménagé par Canards Illimités Canada au Québec. Il visait à réduire une partie des impacts de la construction et de l'opération du barrage de Carillon sur la rivière des Outaouais, une zone prioritaire d'intervention de Canards Illimités Canada. Le marais, situé à l'entrée du Parc national de Plaisance dans l'Outaouais, a été construit en 1974 et remis en état en 1990 et 2016 par la mise en place de digues et d'un ouvrage de régulation du niveau d'eau.

Le marais de Thurso présente un agencement idéal d'eau libre et de plantes aquatiques émergentes, ce qui fournit un habitat riche en diversité et en espèces. Un belvédère d'observation et une piste cyclable ont d'ailleurs été aménagés sur la digue par la SÉPAQ pour permettre à la population de profiter de ce site magnifique et d'observer les nombreuses espèces qui le fréquentent.

Canards Illimités Canada assure maintenant la gestion annuelle de ce site afin de maintenir la productivité et la composition végétale optimale des marais[120].

3.6 Les intervenants du secteur agricole

Les différents intervenants impliqués au niveau du secteur agricole sont brièvement présentés ci-dessous alors qu'une explication plus détaillée est fournie à l'annexe 1.

MAPAQ[121]

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est présent dans la plupart des régions du Québec. En Outaouais, la direction régionale est située dans le secteur de Buckingham dans la Ville de Gatineau. Le MAPAQ offre son appui à plusieurs niveaux quant au développement de projets agricoles concrets sur le territoire de tout l'Outaouais et promeut la recherche et le développement au secteur agroalimentaire. Il intervient dans plusieurs sphères au niveau agroalimentaire, autant dans le domaine de l'agroenvironnement, que du financement de projets d'amélioration, que de la promotion des produits et de la mise en marché locale. Le ministère traite avec plusieurs acteurs de la filière agroalimentaire allant des restaurateurs aux transformateurs en passant par les producteurs agricoles.

[120] http://www.canards.ca/votre-province/quebec/milieux-humides-dans-votre-region/marais-thurso/
[121] Source : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/

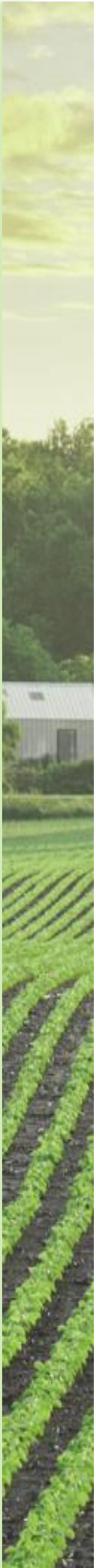

Comité consultatif agricole de la MRC de Papineau

Le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Papineau a été créé le 18 juin 1997 suite aux exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Il a comme mandat d'énoncer des recommandations au Conseil des maires de la MRC en matière d'aménagement du territoire en zone agricole.

La Table agroalimentaire de l'Outaouais[122]

La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) est un organisme à but non lucratif dont le rôle est de coordonner les efforts de développement du secteur agroalimentaire régional. Pour ce faire, son conseil d'administration regroupe des représentants des principaux acteurs du développement du secteur agroalimentaire régional. La TAO est ainsi un lieu d'échanges et de concertation.

Financière agricole du Québec en Outaouais

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emplois. Son mandat est de stimuler les investissements et de protéger les revenus, en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles.

CPTAQ[123]

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est un organisme gouvernemental dont la vocation est de s'assurer que les usages autorisés en zone agricole soient conformes à ce qui est prescrit par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

SADC de Papineau[124]

La Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Papineau est un organisme à but non lucratif créé dans le cadre du Programme de développement des collectivités (PDC), géré par Développement économique Canada. La SADC de Papineau offre des services d'aide aux entreprises et aux collectivités du territoire de Papineau et de la collectivité élargie des Collines-de-l'Outaouais.

[122] Source : http://www.agro-outaouais.com/fr/
[123] Source : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/
[124] Source : http://sadcpapineau.ca/

Réseau Agriconseils de l'Outaouais[125]

Le réseau Agriconseils de l'Outaouais est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir aux entreprises agricoles, un soutien financier afin d'avoir recours à des conseillers spécialisés dans plusieurs domaines. Les conseillers peuvent autant faire un suivi agronomique, qu'agroenvironnemental et en gestion des entreprises agricoles.

Coop Agrodor[126]

Fondée en 1966, la Coopérative Agrodor, associée au réseau de la Coop fédérée, a pour mission de participer à la prospérité de ses membres en fournissant des biens et des services de qualité aux meilleures conditions et en leur redistribuant la richesse générée au cours de ses activités.

Union des Producteurs Agricoles (UPA)[127]

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est un syndicat professionnel voué à la défense des quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles du Québec. L'UPA est en fait l'interlocutrice unique, la voix officielle qui parle au nom de tous les agriculteurs et agricultrices. La Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides, l'une des 12 Fédérations régionales affiliées à l'UPA, offre une gamme de services à ses membres au niveau de la vie syndicale, des communications, de l'aménagement du territoire, de la main-d'œuvre (par le biais du Centre d'emploi agricole), de l'économie ainsi que la comptabilité et fiscalité de l'entreprise (par le biais du Service de comptabilité et de fiscalité).

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais[128]

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais est un partenariat régional formé du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de l'industrie forestière, du monde municipal et de propriétaires de boisés privés de l'Outaouais. Huit (8) conseillers forestiers (agents livreurs) sont accrédités par l'Agence afin de livrer des services techniques et une aide financière à l'exécution des travaux forestiers.

Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais[129]

L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais (anciennement connu sous Syndicat des producteurs forestier de Labelle) est un organisme à but non lucratif fondé en 1964, dont le rôle est de représenter les producteurs forestiers du Plan conjoint. Le Plan conjoint des producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais est un outil qui donne la possibilité à l'Alliance de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché des produits forestiers et d'en réglementer les modalités. L'Alliance représente donc l'ensemble des producteurs forestiers de son

[125] Source : http://www.agriconseils.qc.ca/
[126] Source : http://www.agrodor.com/
[127] Source : https://www.upa.qc.ca/fr
[128] Source : http://afpo.ca/
[129] Source: http://www.apflo.ca

territoire qui s'étend sur deux régions administratives, soit celle des Laurentides au complet, et une partie de l'Outaouais (MRC de Papineau, Ville de Gatineau et une partie des MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Vallée-de-la-Gatineau). Les producteurs forestiers de ce vaste territoire ont confié à l'Alliance l'application et l'administration du Plan conjoint, et ce, en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (LRQ, c. M-35.1). En vertu du règlement sur la mise en marché, L'Alliance est l'agent de vente et de mise en marché exclusif des producteurs.

3.7 Les intervenants en appui à la relève agricole

Les différents intervenants impliqués dans l'accompagnement et le soutien financier des projets de la relève agricole seront brièvement présentés ci-dessous alors qu'une explication plus détaillée est fournie à l'annexe 2. Toutefois, la plupart des organismes cités à la section 3.6 interviennent également avec les promoteurs de la relève.

La Fédération de la relève agricole du Québec[130]

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) rassemble les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture. La FRAQ véhicule les messages de la relève et répond à ses aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture, en valorisant la profession d'agriculteur, en formant et en informant ses membres. La FRAQ représente 2 000 membres à travers le Québec.

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole[131]

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) est une entreprise privée qui gère un fonds constitué d'investissements provenant de la Financière agricole du Québec, de Desjardins-Capital régional et coopératif et du Fonds de solidarité FTQ. La mise à contribution du FIRA peut venir bonifier la mise de fonds d'un entrepreneur (il faut que la mise de fonds du promoteur soit minimalement égale à celle du FIRA). Le FIRA dispose également d'un autre produit qui est celui de la location-achat, permettant d'avoir accès à la terre en ayant toujours l'usufruit de ses liquidités.

La MRC de Papineau

Depuis l'abolition du CLD Papineau en mars 2015, la MRC est devenue le principal levier du développement économique sur le territoire. Dans le cadre de cette compétence, la MRC de Papineau dispose de plusieurs fonds qui ne sont pas dédiés exclusivement aux agriculteurs en démarrage, mais à tout entrepreneur admissible aux programmes. Le « Fonds jeunes promoteurs », le « Fonds de démarrage » et le « Fonds d'émergence » peuvent être mis à contribution pour lancer des projets. Ces trois fonds sont sous forme de subventions. Le « Fonds local d'investissement partenariat » (FLI/FLS) et le « Fonds local d'investissement » (FLI) sont des prêts qui peuvent

[130] Source : http://www.fraq.qc.ca/
[131] Source : http://www.lefira.ca

s'adresser à la relève des entreprises de tous les secteurs. Les dépenses admissibles incluent, entre autres, l'acquisition de parts dans l'entreprise, l'achat de technologies ou de logiciels et les dépenses en immobilisations.

Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CREDETAO)[132]

Le CREDETAO réalise des projets de recherche appliquée et de transfert technologique adaptés aux besoins et à la réalité des entreprises agroalimentaires de l'Outaouais. Depuis les dernières années, plusieurs réalisations ont eu lieu sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais, notamment celle de la « Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien ». Cette initiative met à la disposition des gens de la relève agricole des parcelles de terre certifiées biologiques, des infrastructures et de la machinerie. Un suivi en gestion d'entreprise est aussi disponible afin de compléter les services offerts à l'entrepreneuriat.

[132] Source : http://www.croquezoutaouais.com/fr/ressources-aux-entreprises/ressources-aux-entreprises/credetao-recherche-appliquee-et-transfert-de-technologies/
http://www.demarretafermebio.com/

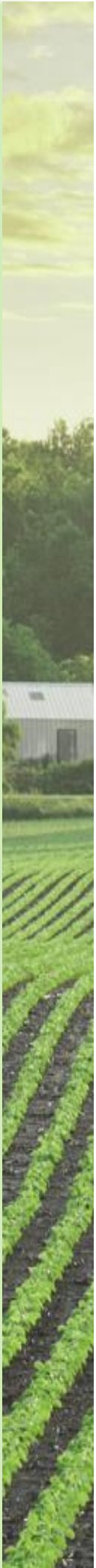

RÉSUMÉ

3. Dynamisme des activités agricoles

- ✓ 200 entreprises agricoles enregistrées :
  - Les secteurs sud-ouest et du centre rassemblent la majeure partie des entreprises agricoles;
- ✓ Baisse du nombre d'entreprises entre 2004 et 2010 (45 entreprises), mais augmentation des superficies exploitées (500 ha) et des revenus bruts. :
  - Mode d'enregistrement des entreprises a été modifié (bœuf et acériculture);
  - Pertes d'entreprises laitières et de bovins de boucherie surtout au sud-ouest et au centre;
  - Les mêmes secteurs ont vu les revenus augmenter par ferme (essor des grandes cultures / cultures fourragères);
  - 75 % des nouvelles superficies en cultures au profit du secteur centre (conversion aux grandes cultures);
- ✓ MRC la plus diversifiée en termes de production dans l'Outaouais;
- ✓ Le tiers des entreprises en production biologique de l'Outaouais sont situées dans la MRC;
- ✓ Production animale (activité principale de 67 % des entreprises) :
  - Concentrée principalement dans le secteur du sud-ouest;
  - Près de 25 % des entreprises en production animale viennent de la filière laitière (10,2 M$ / 28,1 M$);
  - Près de 60 % des entreprises en production animale font de la production de bovins de boucherie (4,5 M$ / 28,1 M$);
  - Baisse marquée du nombre d'entreprises ovines (-10 / 19) entre 2004 et 2010;
  - Productions animales de niche (15 %);

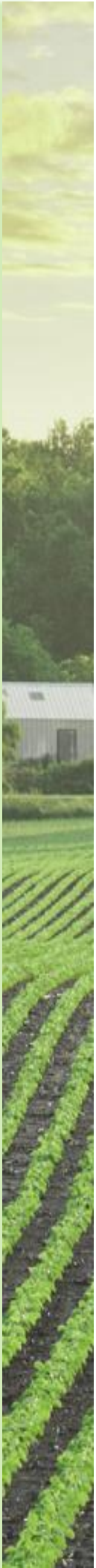

- ✓ Production végétale :
  - Principal producteur de pommes de terre en Outaouais (secteur centre);
  - Les filières en évolution entre 2004-2010; production fruitière (3 à 6 principalement dans le secteur centre), production fourrage (de 8 à 18 dans le secteur centre), cultures abritées (2 à 3 dans le secteur centre) et l'horticulture ornementale (2 à 4 dans le secteur centre);
  - Légère baisse du nombre de maraîchers (-3);
- ✓ Grand nombre d'entreprises acéricoles en Outaouais et fort potentiel acéricole sous-exploité (en zone agricole et hors zone agricole);
- ✓ Fort potentiel sylvicole dans les boisés agricoles qui sont peu exploités :
  - 34 % des superficies enregistrées par les producteurs sont des boisés et plantations (9 390 ha);
  - Le secteur nord-ouest comporte 66 % de boisés;
- ✓ Relève agricole :
  - Importante proportion de relève non apparentée (43 %) par rapport à la moyenne québécoise (33 %);
  - Relève apparentée moins présente par rapport à la moyenne québécoise;
  - Terres relativement abordables par rapport aux MRC voisines (moins de 5 000 $/ha comparativement à 18 000 $/ha dans Argenteuil);
  - Taux de diplomation de la relève agricole élevé (65 % ont un diplôme d'études collégial ou universitaire par rapport à la moyenne de la MRC de 20 %);
  - Soutien à la relève offert sur le territoire;
- ✓ Présence d'un grand nombre d'intervenants et de services agricoles (abattoirs, concessionnaires, salles de découpe, cuisines commerciales, etc.);
- ✓ MRC Papineau leader en produits transformés, agrotourisme et vente à la ferme :
  - Produits transformés (19), autocueillette (8), autres animaux (3), alcool du terroir (2), produits de l'érable (2);
  - Parcours Outaouais gourmet;
  - Paysages attrayants et destination touristique (Château Montebello, festivals, parc de la Sépaq, plages, pourvoiries, etc.);

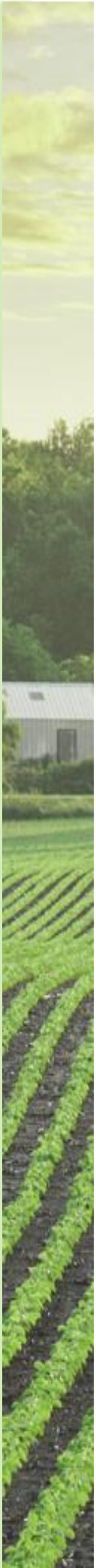

- ✓ Transformation à la ferme est répandue, mais le potentiel reste encore à développer;
- ✓ Mise en marché :
  - Mise en marché directe importante, distributeurs présents, marché public de Ripon;
  - Mise en marché collective pour les productions contingentées et ovines (œufs, poulets, dindons, lait, acériculture);
  - Normes plus strictes pour la mise en marché transfrontalière;
- ✓ Bilan agroenvironnemental intéressant :
  - Plusieurs normes régissant les activités agricoles;
  - Aucun bassin versant dégradé ni de terres en surplus de phosphore (baisse des unités animales de 2004 à 2010);
  - Pas d'obstacles règlementaires au développement des superficies en cultures ni à l'augmentation du cheptel au niveau régional;
  - Projet de caractérisation et de végétalisation des bandes riveraines en milieu agricole (Plaisance, Lochaber et Papineauville);
  - Terres drainées surtout au sud de la MRC dans les sols argileux, au nord sols plus légers, mais en présence de nappes phréatiques peu profondes pouvant être limitantes (observations sur le terrain).

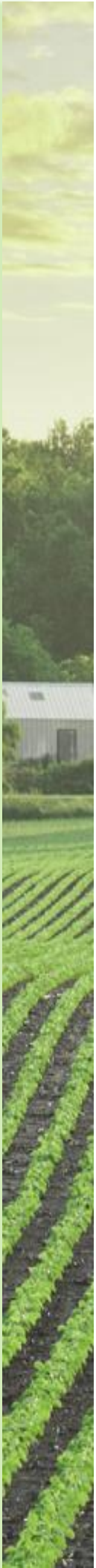

4. Aménagement du territoire

Comme l'agriculture se base sur l'exploitation du sol et comme l'occupation du territoire est intrinsèque à ses activités, la fiscalité foncière est au cœur des enjeux de développement des activités agricoles. C'est pourquoi on traitera, dans un premier temps, des mesures d'encadrement incluses au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau, qui définissent les paramètres géographiques et qualitatifs des activités agricoles. Par la suite, on se penchera sur les principales modalités de la fiscalité agricole.

4.1 Planification de la zone agricole

4.1.1 Les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles

En 1997, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives*, le gouvernement précisait ses attentes quant à l'harmonisation des usages agricoles et non agricoles. Des normes de distances séparatrices y sont alors énoncées que les MRC devront inclure dans leur schéma d'aménagement afin de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les usages.

Les orientations gouvernementales sont ensuite révisées en 2005 : elles sont en continuité avec celles de 1997. Elles clarifient les conditions nécessaires au développement des activités agricoles tout en favorisant la cohabitation harmonieuse des usages. De plus, ces orientations reconnaissent le rôle majeur du milieu municipal dans l'atteinte de deux (2) objectifs :

1. Assurer la pérennité et le dynamisme du territoire et des activités agricoles;
2. Dégager, en concertation avec les intervenants agricoles et socio-économiques de leur milieu, des solutions adaptées aux défis de l'aménagement de la zone agricole.

Ces orientations constituent la pierre d'assise des approches préconisées quant à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles en milieu rural.

4.1.2 Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau

Le 17 mai 2017, la MRC de Papineau a adopté un nouveau Schéma d'aménagement et de développement à la suite de la révision de celui qui était en vigueur depuis 1998. Le schéma est un outil d'aménagement du territoire permettant d'assurer aux exploitations agricoles les conditions spatiales ainsi que le contexte de sécurité et de stabilité dont elles ont besoin pour leur maintien et leur développement.

De plus, la MRC assume des responsabilités en matière d'équipements et d'infrastructures indispensables au développement et est, en outre, en mesure d'apporter une assistance technique importante au milieu local sur les questions relatives au développement des exploitations agricoles. Par ailleurs, en examinant les possibilités et les opportunités de mise en valeur de sa zone agricole,

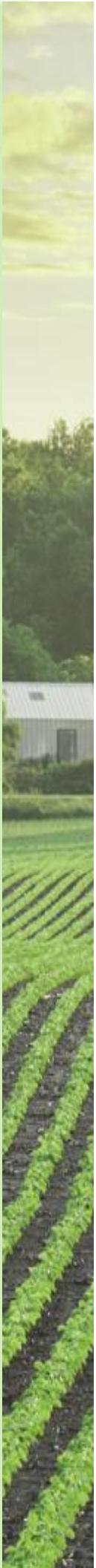

en concertation avec les intervenants agricoles et socio-économiques, elle peut déterminer les gestes complémentaires susceptibles de stimuler, au besoin, le développement des activités et des entreprises agricoles, et ce, au profit des exploitants agricoles et de sa population en général. Pour ces raisons, la MRC joue un rôle important en matière de développement agricole.

Les nombreux défis posés par la gestion de la zone agricole et de ses ressources supposent, entre autres, un échange permanent et constructif entre les principaux acteurs concernés. À cet égard, vu son rôle et son expérience en matière de concertation ainsi que son leadership, ses responsabilités et ses compétences dans les domaines de l'aménagement, de la planification d'infrastructures et d'équipements, du développement, de la protection de l'environnement et de la santé et du bien-être publics, la MRC constitue un partenaire important pour le monde agricole. Par l'intégration de l'ensemble des dimensions précédentes aux exigences de la protection du territoire et des activités ainsi qu'à celles des exploitations agricoles, le Schéma d'aménagement et de développement peut en quelque sorte constituer un contrat social qui détermine et assure les conditions propices au développement agricole en assurant le respect des responsabilités de chacun et en conciliant les multiples préoccupations de l'ensemble de la population.

4.1.3 Les grandes orientations de l'aménagement du territoire

En matière de protection du territoire et des activités agricoles, le Schéma doit déterminer les grandes orientations d'aménagement que la MRC estime appropriées pour assurer, dans la zone agricole faisant partie de son territoire, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles, et dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles. Ainsi, le soutien au développement de l'agriculture fait partie des grandes orientations (orientation 4) du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, dans le cadre de laquelle les objectifs suivants ont été déterminés :

OBJECTIFS **Soutien au développement de l'agriculture**	
Protéger les terres cultivables	Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et le développement des activités agricoles et y assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles
Favoriser, promouvoir la remise en production des terres en friche récupérables pour l'agriculture. Améliorer les connaissances des terres en friches du territoire de la MRC	Freiner l'empiétement et l'expansion de l'urbanisation en zone agricole (sous réserve des enjeux décrits au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé)
Diversifier l'économie agroalimentaire et soutenir les petits producteurs spécialisés dans l'agriculture biologique, les produits fins et les produits du terroir, particulièrement ceux qui utiliseront des terres en friches	Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique de la MRC de Papineau
Appuyer les efforts des agriculteurs et des éleveurs qui désirent transformer les aliments sur le territoire	Dans une perspective de développement durable, favoriser la protection et le développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole
Promouvoir la commercialisation des produits locaux	Planifier des actions de développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole
Encourager la relève agricole par une offre de formation professionnelle et technique arrimée aux nouveaux marchés	Encourager la participation des femmes dans le développement et la mise en marché des produits du terroir

4.1.4 Les grandes affectations du territoire

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, une affectation est l'attribution à un territoire, ou à une partie de celui-ci, d'une utilisation, d'une fonction ou d'une vocation déterminée.

Ainsi, le Schéma détermine cinq (5) grandes affectations du territoire touchant à la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

5 grandes affectations

1. **Agriculture dynamique;**
2. **Agriculture à potentiel élevé;**
3. **Agriculture à potentiel moyen;**
4. **Agriculture à potentiel faible;**
5. **Agriculture déstructurée;**

Le Plan 12 à la page suivante représente ces différentes affectations sur le territoire de la MRC de Papineau.

Plan 12 – Carte des grandes affectations du territoire

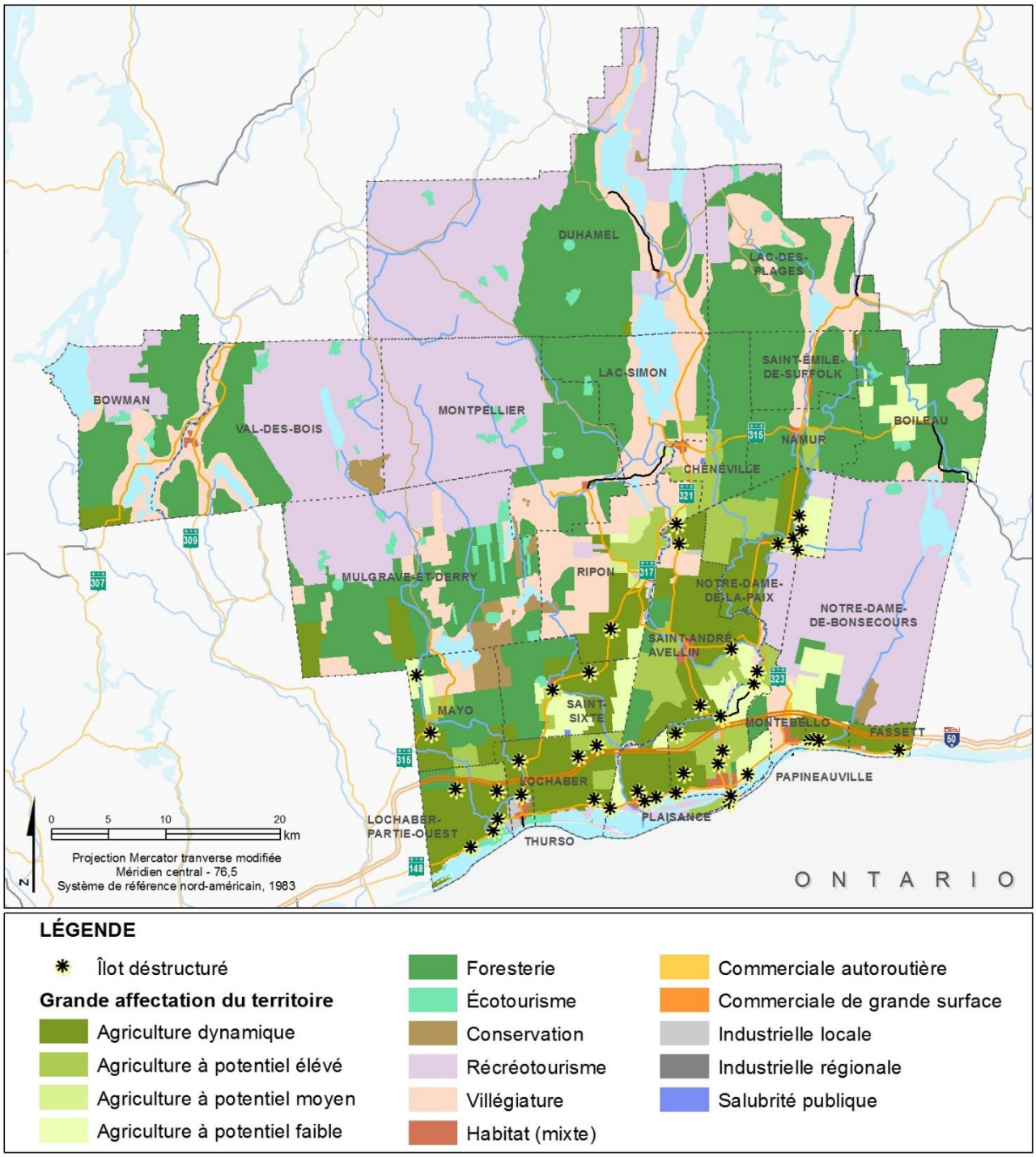

LÉGENDE

- Îlot déstructuré

Grande affectation du territoire

- Agriculture dynamique
- Agriculture à potentiel élévé
- Agriculture à potentiel moyen
- Agriculture à potentiel faible
- Foresterie
- Écotourisme
- Conservation
- Récréotourisme
- Villégiature
- Habitat (mixte)
- Commerciale autoroutière
- Commerciale de grande surface
- Industrielle locale
- Industrielle régionale
- Salubrité publique

L’affectation « Agriculture dynamique »

L’affectation « Agriculture dynamique » regroupe les terres qui bénéficient de conditions physiques, agronomiques et topographiques offrant d’excellentes perspectives pour la pratique de l’agriculture. Dans cette affectation, la protection du dynamisme agricole justifie que l’on persiste à y restreindre fortement l’implantation d’activités non agricoles.

L’affectation « Agriculture à potentiel élevé »

L’affectation « Agriculture à potentiel élevé » regroupe les terres qui offrent un bon potentiel pour les activités agricoles. Le milieu comprend déjà plusieurs activités non agricoles, mais la grande superficie des terres offre des possibilités de relance. Dans cette affectation, le maintien de l’agriculture nécessite l’implantation de certaines activités d’appoint. Dans la décision numéro 347364 de la CPTAQ, cette affectation est nommée « affectation agro-forestière (type A) ».

L’affectation « Agriculture à potentiel moyen »

L’affectation « Agriculture à potentiel moyen » ressemble à la précédente, mais les superficies cultivables sont généralement plus restreintes et le potentiel de valorisation est moyen. Dans cette affectation, l’implantation de certaines activités d’appoint sera facilitée par des conditions plus souples. Dans la décision numéro 347364 de la CPTAQ, cette affectation est nommée « affectation agro-forestière (type B) ».

L’affectation « Agriculture à potentiel faible »

L’affectation « Agriculture à potentiel faible » regroupe les terres qui conviennent mieux à la sylviculture qu’à l’agriculture. Dans cette affectation, l’implantation d’activités d’appoint sera encouragée par des conditions plus souples que dans les catégories précédentes. Dans la décision numéro 347364 de la CPTAQ, cette affectation est nommée « affectation agricole forestière ».

L’affectation « Agriculture déstructurée »

L’affectation « Agriculture déstructurée » correspond à une quarantaine de petits îlots agricoles occupés en totalité ou en partie par des usages résidentiels, commerciaux, récréatifs ou industriels. Les possibilités d’exploitation agricole sont très faibles et l’intégration d’autres usages non agricoles n’est pas préjudiciable à l’agriculture.

Les autres affectations où les usages et les activités agricoles sont permis

Le Schéma d’aménagement et de développement révisé inclut d’autres affectations où les usages et les activités agricoles sont permis et peuvent se développer : « Récréotourisme », « Foresterie », « Villégiature » et « Habitat mixte ».

4.1.5 Les îlots déstructurés de la zone agricole

Les îlots déstructurés sont des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Un hameau à la croisée de chemins, une concentration d'usages mixtes, un ensemble résidentiel ou de villégiature dans lequel subsistent quelques lots non construits en sont des exemples. Une concentration de sablières ou de gravières peut aussi être associée à un îlot déstructuré. Ces diverses fonctions exercent des pressions sur les activités agricoles pouvant freiner leur développement. C'est pourquoi, dans l'optique de trouver une cohabitation harmonieuse, les usages non agricoles autorisés à l'intérieur des îlots déstructurés doivent accepter certaines contraintes inhérentes aux pratiques agricoles.

Les îlots déstructurés localisés sur le Plan 12 à la page 106 sont tous de type 1 (avec morcellement). À l'intérieur de ces îlots déstructurés, il est possible de morceler à des fins résidentielles les rares lots vacants conformément aux normes de lotissement des municipalités dans lesquelles ils se trouvent et pour les secteurs où ils sont situés.

En 2006, une décision a été rendue par la CPTAQ dans le cadre d'une demande à portée collective soumise par la MRC en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1). Cette demande visait à déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pouvaient être implantées en zone agricole. La demande a porté sur des îlots déstructurés de la zone agricole (premier volet) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au Schéma d'aménagement et de développement (deuxième volet). Les conditions faisant partie de l'autorisation accordée par la CPTAQ sont depuis intégrées dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et les plans et règlements des municipalités.

La MRC détermine des affectations du territoire où de nouvelles résidences peuvent être implantées sur des lots, vacants au 17 mai 2006, et ce, sans passer par une nouvelle demande d'autorisation à la CPTAQ. La construction d'une seule résidence est donc aujourd'hui permise sur des lots vacants de trente (30) hectares et plus situés dans l'affectation « Agriculture à potentiel élevé », de dix (10) hectares et plus situés dans l'affectation « Agriculture à potentiel moyen » et de quatre (4) hectares et plus situés dans l'affectation « Agriculture à potentiel faible » identifiées au Schéma d'aménagement et de développement.

En ce qui concerne les îlots déstructurés, la nouvelle réglementation permet de construire une résidence sur les lots visés s'ils ont une superficie minimale de 2 786 mètres carrés et une largeur minimale de 45 mètres ou, s'ils sont situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac, une superficie minimale de 3 715 mètres carrés, une largeur minimale de 45 mètres et une profondeur minimale moyenne de 60 mètres. Dans tous les cas, ils doivent respecter les autres règlements des municipalités où ils se trouvent.

Depuis 2006, on dénombre quarante-cinq (45) îlots déstructurés sur le territoire de la MRC, tous situés dans les municipalités de Fassett, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-

Avellin et Saint-Sixte. Ces îlots déstructurés occupent une superficie de 284 hectares avec une possibilité d'ajouter 118 nouvelles résidences. À cela s'ajoute une possibilité d'ajouter 147 autres nouvelles résidences dans les affectations « Agriculture à potentiel élevé », « Agriculture à potentiel moyen » et « Agriculture à potentiel faible » identifiées au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, dont certaines pouvant être rattachées ou non à une exploitation ou un projet agricole.

4.1.6 Les distances séparatrices

La détermination de distances séparatrices entre les usages agricoles (installations d'élevage, lieux d'entreposage, épandage d'engrais de ferme) et non agricoles fait partie d'un cadre normatif inclus dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et visant à favoriser le développement des activités agricoles. Ce cadre normatif reprend les paramètres de détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole édictées dans les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

Ces distances séparatrices sont applicables à toute une unité d'élevage sous réserve du droit de développement consenti à certaines exploitations agricoles. Selon les caractéristiques du milieu, la MRC a la possibilité de procéder à certaines adaptations, notamment au regard des immeubles protégés définis dans le Schéma d'aménagement et de développement, ou pour tenir compte des vents dominants. Elles varient aussi en fonction du type d'usage en cause (maison, immeuble protégé, périmètre d'urbanisation).

4.1.7 La gestion des usages en zone agricole

Le zonage de production

Pour assurer l'harmonisation des usages, la MRC a recourt au zonage des productions agricoles. Ce zonage ne s'applique qu'à la périphérie des périmètres urbains, à proximité d'une zone de villégiature identifiée au Schéma d'aménagement et de développement et dans des situations particulières justifiées. Le zonage des productions agricoles vise à favoriser l'acceptabilité sociale de certains élevages à forte charge d'odeur, notamment la production porcine, la limitation de la superficie des bâtiments d'élevage, qui varient selon les zones, ou encore le contingentement des élevages porcins qui pourrait être également envisagé.

Le contrôle des usages non agricoles

Les activités agricoles étant prioritaires en zone agricole, la MRC et les municipalités constituantes doivent s'assurer que les activités permises en zone agricole soient complémentaires ou compatibles aux activités agricoles, et ce, en fonction des diverses réalités agricoles observées au sein de la MRC (milieux agricoles dynamiques, viables ou forestiers).

Les usages complémentaires doivent apporter un complément aux activités agricoles existantes sans nuire à leur développement à long terme (kiosques pour la vente de produits agricoles, atelier mécanique pour la machinerie agricole, cours d'équitation, etc.).

La compatibilité d'un usage suppose qu'une activité non agricole puisse cohabiter avec l'agriculture, bien qu'elle puisse présenter certaines contraintes pour le milieu. Il importe donc de considérer les impacts possibles à moyen et long terme de son insertion dans le milieu agricole.

4.2 Fiscalité foncière

4.2.1 Valeur des terres agricoles

La valeur des terres agricoles en Outaouais a connu une hausse bien supérieure au taux d'inflation au cours de la dernière décennie. En Outaouais, la valeur moyenne des terres agricoles (cultivées et boisées) ayant fait l'objet d'une transaction est passée de 2 153 $/hectare en 2007 à 4 029 $/hectare en 2014 correspondant à une augmentation annuelle de 12,4 %[133]. Pour la même période, la valeur des terres agricoles au Québec est passée de 5 203 $/hectare à 12 113 $/hectare, soit une augmentation annuelle de 19 %. Le taux d'inflation annuel moyen au Québec de 2007 à 2014 était de 1,65 %.

Une autre source de données sur la valeur foncière provient des évaluations foncières municipales[134]. L'augmentation de la richesse foncière uniformisée de 2006 à 2014 pour les municipalités de la MRC Papineau a été inférieure pour les unités d'évaluation agricole comparativement à l'ensemble des unités d'évaluation (tout usage confondu). La valeur totale des terres agricoles est passée d'environ 77,6 M$ en 2006 à 119,5 M$ en 2014, soit une augmentation de 54 %. La valeur totale de l'ensemble des unités d'évaluation est, quant à elle, passée d'environ 1 620 M$ en 2006 à 3 150 M$ en 2014, soit une augmentation de 95 %.

4.2.2 Régime fiscal municipal québécois

Le régime fiscal municipal au Québec s'appuie largement sur l'impôt foncier. En 2014, 53 % des revenus des organismes municipaux (municipalités locales, MRC, communautés métropolitaines, régies intermunicipales de services, organismes responsables du transport en commun) provenaient de l'impôt foncier[135]. Cette proportion grimpe à 57 % lorsqu'on ajoute les compensations tenant lieu de taxes des immeubles gouvernementaux.

Les revenus provenant de l'impôt foncier des municipalités locales reposent sur deux (2) éléments : l'évaluation foncière et les taux de taxation foncière.

Les MRC doivent établir tous les trois (3) ans un rôle d'évaluation foncière qui détermine la valeur monétaire des unités d'évaluation composant la majeure partie des propriétés foncières de leur

[133] Financière agricole du Québec
[134] MAMOT 2016
[135] MAMOT 2016

territoire[136]. Pour ce faire, la principale méthode utilisée par les évaluateurs est la méthode de comparaison, laquelle se base sur la valeur des transactions immobilières récentes d'unités d'évaluation aux caractéristiques semblables[137]. L'objectif visé est que le rôle d'évaluation foncière se rapproche le plus possible de la valeur réelle des propriétés foncières, c'est-à-dire de leur valeur marchande. Donc, si des unités d'évaluation agricoles dotées de caractéristiques données ont été vendues à grand prix, cela aura pour effet d'augmenter la valeur des unités d'évaluation semblables dans la région. Par contre, des unités d'évaluation vendues à un prix inférieur à la valeur marchande, comme c'est souvent le cas lors d'un transfert de ferme entre personnes apparentées, ne seront pas considérées dans l'établissement du rôle d'évaluation foncière. Il en résulte que la valeur des terres agricoles établie au rôle d'évaluation foncière est généralement supérieure à leur valeur agronomique[138].

Une fois la valeur des unités d'évaluation foncière déterminée, les municipalités locales doivent leur appliquer un taux de taxation. La *Loi sur la fiscalité municipale* permet l'application de taux de taxation variés selon six (6) catégories d'immeubles : non résidentiel, industriel, six logements et plus, terrains vagues desservis par les services d'aqueduc et d'égout, agricole ainsi que la catégorie résiduelle (essentiellement des immeubles résidentiels lorsque tous les autres taux de taxation sont appliqués)[139].

4.2.3 Outils fiscaux applicables au monde agricole

Taux de taxe distinct aux immeubles agricoles

Le taux de taxe distinct aux immeubles agricoles a été introduit en 2007 pour permettre aux municipalités locales de limiter le déplacement et l'augmentation du fardeau fiscal foncier des entreprises agricoles[140]. Le taux de taxe distinct aux immeubles agricoles est le plus faible des taux de taxation municipale. Son application se fait à coût nul pour les municipalités. Une municipalité locale ne peut l'appliquer que lorsque la hausse de valeur des immeubles agricoles est supérieure à celle des immeubles de la catégorie résiduelle entre 2 rôles d'évaluation foncière. En 2014, 357 municipalités au Québec étaient habilitées à l'appliquer, mais seulement 13 l'appliquaient dont la Ville de Gatineau et la Municipalité de Lac-Sainte-Marie en Outaouais[141].

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ est un élément fondamental du régime fiscal agricole et municipal québécois. En vertu de ce programme, les Exploitations Agricoles Enregistrées (EAE) peuvent, sous certaines conditions, se faire créditer environ 70 % des taxes foncières municipales et scolaires[142]. Ce programme, mis en place en 1991, a pour objet d'aider

[136] *Loi sur la fiscalité municipale*, article14
[137] Delisle et Roy 2014, p. 23-24
[138] Delisle et Roy 2014, p. 23-24
[139] MAMOT 2016
[140] MAMOT 2007
[141] MAMOT et MAPAQ 2015
[142] MAPAQ 2013

financièrement les propriétaires d'EAE afin de compenser les investissements importants que les activités agricoles exigent par rapport aux autres secteurs de l'économie. La terre est un outil de production essentiel en agriculture et, par conséquent, ce programme contribue à rendre la charge fiscale foncière plus soutenable pour les entreprises agricoles et ainsi favoriser leur compétitivité face aux entreprises agricoles d'autres juridictions nord-américaines et ailleurs dans le monde. Il est à noter que le gouvernement du Québec compte réformer ce programme à partir de 2017, ce qui pourrait augmenter les taxes foncières à payer par les entreprises agricoles[143]. Une étude a été réalisée en 2016 par l'Institut de recherche en économie contemporaine recommandant des mesures pour réformer le programme actuel de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ afin d'assurer une plus grande équité et compétitivité des EAE pour qu'il soit plus équitable.

Le régime fiscal municipal québécois exerce une pression sur les terres agricoles, car elles génèrent moins de revenus fonciers pour les municipalités que d'autres usages non agricoles, en particulier les usages résidentiels, commerciaux et industriels. Les paramètres de ce régime expliquent en partie la volonté de plusieurs municipalités au Québec à favoriser un développement urbain et l'implantation d'usages non agricoles au sein du territoire agricole. Ceci dit, les municipalités sont habilitées à appliquer un taux de taxation foncière préférentiel pour les immeubles agricoles lorsque la hausse de leur valeur est supérieure à celles des autres immeubles de la catégorie résiduelle. Par ailleurs, le programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ est un pilier de la fiscalité foncière agricole québécoise essentiel à la compétitivité des EAE.

[143] UPA 2016

RÉSUMÉ

4. Aménagement du territoire

- ✓ Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le principal outil de planification du développement du territoire d'une MRC;
- ✓ Le SAD établit la vocation dominante des différentes parties du territoire de la MRC (affectations) et détermine les utilisations du sol autorisées dans chacune d'elles;
- ✓ Le SAD révisé de la MRC de Papineau est en vigueur depuis 1998 et un nouveau Schéma d'aménagement et de développement de troisième génération a été adopté en mai 2017 et fait présentement l'objet d'une analyse de conformité au MAMOT avant son entrée en vigueur;
- ✓ La grande affectation agricole du SAD (correspondant à la zone agricole protégée par la LPTAA) accorde la priorité aux activités agricoles par rapport à d'autres utilisations du sol;
- ✓ La zone agricole, telle que décrétée en vertu de la LPTAA, est subdivisée en cinq (5) affectations agricoles ayant chacune des caractéristiques particulières et des utilisations du sol autorisées spécifiques :
  - Affectation « agriculture dynamique »;
  - Affectation « agriculture à potentiel élevé »;
  - Affectation « agriculture à potentiel moyen »;
  - Affectation « agriculture à potentiel faible »;
  - Affectation « agriculture déstructurée »;
- ✓ Une entente entre la MRC, les municipalités, l'UPA et la CPTAQ, à la suite d'une négociation après le dépôt d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA, détermine les cas et les conditions pour lesquelles de nouvelles utilisations résidentielles peuvent être implantées en zone agricole, en fonction des affectations agricoles;
- ✓ Au-delà des affectations agricoles, les activités agricoles peuvent également être pratiquées dans les affectations « récréotourisme », « foresterie », « villégiature » et « habitat mixte » identifiées au SAD de la MRC;

- ✓ Le SAD établit des normes pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et non agricoles exercées par la population, essentiellement par des distances séparatrices minimales à respecter entre des activités d'élevage et certains usages non agricoles (résidences, immeubles protégés, périmètres urbains);
- ✓ Hausse de la valeur des terres agricoles en Outaouais de 2007 à 2014 (12 %);
- ✓ Hausse de la valeur des terres agricoles dans la MRC Papineau de 2006 à 2014 inférieure à celle des autres utilisations du sol;
- ✓ Les revenus des municipalités dépendent largement de l'impôt foncier, entrainant une pression pour convertir des terres agricoles en d'autres usages générant des revenus de taxation plus élevés;
- ✓ L'impôt foncier repose sur l'évaluation foncière et la taxation foncière;
- ✓ L'évaluation foncière municipale tend à surévaluer les terres agricoles (évaluation basée sur les transactions entre personnes non apparentées plutôt que sur la valeur agronomique);
- ✓ Les municipalités ont la possibilité d'adopter un taux de taxation préférentiel pour les immeubles agricoles si leur valeur augmente davantage que celle des autres usages;
- ✓ Le MAPAQ rembourse environ 70 % des taxes foncières des entreprises agricoles par le biais du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

II DIAGNOSTIC DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Dans cette section du document, les différents faits saillants qui ressortent du portrait de l'agriculture dans la MRC de Papineau seront passés en revue. Chaque thématique fera l'objet d'une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces. Cette analyse de l'état de la situation du secteur agroalimentaire sera la base sur laquelle s'appuiera le plan d'action du Plan de développement.

Accès à la terre et la relève agricole	
Forces	**Faiblesses**
Réseau routier développé qui facilite les déplacements vers les centres urbains et les marchés	Difficulté à recenser les lots disponibles (code d'usage peu fiable au rôle d'évaluation)
Terre d'accueil pour de nouveaux projets agricoles : proximité de la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien et présence d'une masse critique de jeunes entreprises (relève non apparentée, jeune et moins jeune)	Beaucoup de fermes sans relève
Relève agricole hautement qualifiée : 65 % possèdent un diplôme d'études collégial ou universitaire	Complexité des transferts non apparentés
Valeur foncière des terres agricoles relativement moins élevée dans la MRC	Mise de fonds parfois difficile à obtenir pour financer le démarrage.
	Les productions sous gestion de l'offre sont difficiles d'accès pour la relève non apparentée, et les programmes pour la relève des diverses fédérations de secteurs sont peu connus.
	Peu d'information facilement accessible sur le portrait des activités agricoles et le potentiel agronomique des terres dans la MRC

Accès à la terre et la relève agricole (suite)	
Opportunités	**Menaces**
Terres diversifiées quant au type de sol et relativement abordables	Haut pourcentage de terres en location pure (28 % dans la MRC par rapport à 16 % au Québec) entraînant la précarité et potentiellement moins d'investissement sur la terre
Nombreuses friches qui pourraient être remises en culture	Peu d'incitatifs pour les propriétaires non producteurs à maintenir les terres en culture
60 % des unités foncières agricoles ont moins de 10 hectares : idéale pour des petits projets (horticulture)	Pression urbaine, spéculation autour des pôles urbains (dépendance des municipalités face à l'impôt foncier)
Potentiel intéressant d'acquisition de fermes par la relève non apparentée en raison du nombre d'entreprises sans relève prévoyant quitter la production à moyen terme	

Occupation de la zone agricole	
Forces	**Faiblesses**
Le taux d'occupation de la zone agricole est de 40 %	Taux d'occupation de la zone agricole par les entreprises agricoles particulièrement faible dans certaines municipalités (Thurso, Lac-Simon, Boileau)
Forte activité agricole hors zone agricole (1 312 ha) principalement à Mayo, Val-des-Bois, Saint-Émile-de-Suffolk et Duhamel	
Augmentation des superficies cultivées entre 2004 et 2010 (500 ha grandes cultures)	
Filière acéricole en zone agricole et hors zone agricole (terres publiques, TPI) : 40 % des entreprises acéricoles de l'Outaouais dont l'activité principale est l'acériculture sont situées dans la MRC	
Fort potentiel sylvicole et acéricole (en zone agricole et hors zone agricole) : 34 % des superficies enregistrées au MAPAQ sont des boisés sylviculture (60 % du potentiel forestier est en terres privées)	
MRC au premier rang de la production horticole (51 % des superficies de l'Outaouais et 30 % des entreprises sont dans Papineau)	
Présence de scieries et d'entreprises de transformation du bois	
Forêt de feuillus à bon potentiel sylvicole	

Occupation de la zone agricole (suite)	
Opportunités	**Menaces**
Possibilité de construire une maison associée à une activité agricole dans les secteurs agroforestiers (volet 2 de l'article 59 de la LPTAA)	Pression de l'urbanisation
Potentiel agrotouristique de la région et attraits des territoires naturels	
Fort potentiel sylvicole et acéricole (en zone agricole et hors zone agricole) : 34 % des superficies enregistrées au MAPAQ sont des boisés	
Possibilité de développer la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL)	
Possibilité de développer des projets industriels en complémentarité des activités agricoles (ex. serres chauffées par vapeur produite, etc.)	

Entreprises et activités agricoles	
Forces	**Faiblesses**
350 emplois directs dans la MRC	Déficit en matière organique fertilisante (fumier, matières résiduelles fertilisantes MRF, etc.)
200 entreprises enregistrées au MAPAQ (majoritairement dans le centre et le sud-ouest de la MRC)	Manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur agricole
Spécialité de la MRC : la diversité des productions	Normes strictes pour la mise en marché interprovinciale (transfrontalière) peut limiter l'expansion des entreprises « exportatrices »
Productions de niches (autres animaux)	Absence de subvention pour les projets en consolidation
Augmentation des revenus bruts des fermes (ex. : entre 2004 et 2010, le pourcentage d'entreprises qui déclaraient des revenus supérieurs à 500 000 $ a doublé)	
Premier rang pour la transformation à la ferme et l'agrotourisme	
Proximité des marchés de Montréal et Gatineau-Ottawa	
Opportunités	**Menaces**
Possibilité d'augmenter les superficies en culture et le nombre d'unités animales (bilan P_2O_5)	Accords de libre-échange : remise en question de la gestion de l'offre et des autres productions contingentées
Potentiel de l'agriculture biologique à développer, plusieurs terres sans intrant chimique	
Accords de libre-échange pourraient améliorer les conditions de mise en marché de certaines productions (porc, cerf, cheval, sirop d'érable)	

Soutien aux entreprises agricoles	
Forces	**Faiblesses**
Présence d'intervenants proactifs : concessionnaires de tracteurs, 3 abattoirs, vétérinaires, conseillers, coop agricole, agent agricole à la MRC, bureau du MAPAQ, réseau Agriconseils, Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)	Sous-utilisation des ressources et services de soutien aux entreprises agricoles
Marché de l'Outaouais en croissance pour desservir le marché urbain	Les services de l'agent agricole sont peu connus par les promoteurs agricoles
Plusieurs initiatives de mise en marché de proximité (ventes à la ferme, paniers bio, autocueillette)	Manque de réseautage avec le milieu des affaires pour les organismes de soutien et les entrepreneurs agricoles
	Peu de promotion des produits de spécialité à l'extérieur de la MRC
	Marché public de Ripon peu achalandé
Opportunités	**Menaces**
Soutien aux entreprises dans les stratégies de commercialisation (TAO)	Possibilité de changement aux programmes de soutien, difficulté des entreprises à s'y adapter
Accroitre l'utilisation des infrastructures agroalimentaires collectives et privées dans la MRC et à proximité (cuisines commerciales / chambres froides)	

Aménagement (cohabitation) et fiscalité municipale	
Forces	**Faiblesses**
Article 59 de la LPTAA qui circonscrit l'ajout de résidences en zone agricole (îlots déstructurés)	Manque de valorisation des professions et des activités agricoles
Présence de produits locaux sur le territoire et demande croissante (opportunité de contact entre agriculteurs et non-agriculteurs facilitant la cohabitation)	Dépendance des municipalités envers l'impôt foncier, ce qui crée une pression sur les terres agricoles
	Surévaluation foncière des terres agricoles (non basée sur la valeur agronomique)
	Taxation foncière qui ne tient pas compte de la réalité agricole
Opportunités	**Menaces**
Expertise du CCA pourrait être mise à contribution davantage pour régler des problématiques en amont et œuvrer au développement de projets agricoles	Présence d'usages non agricoles en zone agricole qui limitent le développement des entreprises (villégiature, commerces, résidences)
L'agriculture peut se pratiquer hors de la zone agricole pourvu que l'usage soit conforme à la règlementation en matière de zonage municipal	Règlementations trop contraignantes pouvant toujours survenir
Faire connaître les programmes de remboursement de taxes foncières pour les entreprises agricoles et forestières	L'agrandissement des zones de conservations, contiguës à la zone agricole, qui réduit le champ d'action agricole (parcelle du Parc national de Plaisance, Parc des Montagnes Noires)
Les municipalités peuvent opter pour un taux de taxation différent pour les immeubles agricoles (si la valeur augmente davantage que pour les autres usages)	

III VISION CONCERTÉE ET PRINCIPAUX ENJEUX

Maintenant que le diagnostic du secteur agroalimentaire dans la MRC de Papineau est réalisé, les actions répondant aux divers énoncés les plus marquants du diagnostic seront élaborées.

La section qui suit trace les bases des actions à mettre en œuvre à court et moyen terme. Les éléments du plan d'action visent à pallier les faiblesses et les menaces, mais également à améliorer les forces et ainsi pouvoir saisir un maximum d'opportunités.

Vision concertée

À partir du portrait du secteur agricole et du diagnostic, tout en tenant compte des attentes formulées lors des différentes consultations réalisées dans le cadre de l'élaboration du PDZA, la MRC de Papineau énonce sa vision de développement de la zone et des activités agricoles selon un horizon de mise en valeur de quatre (4) ans.

Le secteur de l'agroalimentaire dans la MRC de Papineau est une filière d'importance qui regorge de possibilités d'expansion. L'accroissement des activités agricoles, guidé par l'esprit du développement durable, contribuera largement au dynamisme économique du territoire. De plus, la MRC est caractérisée par la grande diversité de ses productions, par son potentiel agrotouristique considérable, par le dynamisme et le dévouement des acteurs agricoles locaux.

Enjeux

En réponse à cet énoncé, les initiatives relatives au plan d'action s'articulent autour de cinq (5) grands axes de développement. Ces axes sont en quelque sorte les principaux enjeux auxquels la région doit accorder toute l'attention nécessaire au cours des années à venir pour assurer la pérennité et favoriser le développement des activités agricoles sur le territoire. Ces cinq (5) enjeux sont :

Enjeux

1- **Accès à la terre et à la relève agricole;**
2- **Occupation de la zone agricole;**
3- **Entreprises et activités agricoles;**
4- **Soutien aux entreprises agricoles;**
5- **Aménagement (cohabitation) et fiscalité municipale.**

Ces derniers sont les mêmes thèmes décrits dans les deux sections précédentes soit le portrait et le diagnostic. Par l'entremise de son agent de développement rural volet agricole, la MRC sera le maître d'œuvre du plan d'action du PDZA.

La section suivante arrimera le pont entre les différentes parties du document de planification en fonction des éléments du diagnostic, des actions concrètes à réaliser sur le territoire en matière de développement agricole. Cinq (5) thèmes ont été utilisés tout au long du processus de rédaction du PDZA, lesquels ont été repris lors des tables de discussions des consultations. Dans un souci de cohérence, le même procédé sera appliqué pour le plan d'action.

Objectifs associés au PDZA

Concrètement, le PDZA est un outil de planification territoriale visant à favoriser le plein potentiel agricole d'une MRC. Il prend appui sur un état de situation de l'agriculture et l'identification des possibilités de développement. Il est complémentaire aux diverses initiatives de planification régionale en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Il s'appuie sur une démarche de concertation entre les principaux acteurs concernés par le développement agricole dans la MRC.

Les objectifs du PDZA sont de favoriser une occupation dynamique de la zone agricole et centrée sur l'agriculture et de mettre en valeur le potentiel agricole dans une optique d'augmentation ou de diversification des activités agricoles. Il vise également la promotion du développement des activités connexes à l'agriculture comme l'agrotourisme ou la transformation alimentaire. Le PDZA contribue à la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles. Enfin, il veut favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés[144].

[144] TESSIER, A., POULIOT, K., ROUSSEAU, M. (2011). *Plan de développement de la zone agricole; Bilan des projets pilotes.* MAPAQ Direction de l'appui au développement des entreprises et en aménagement du territoire. p. 6.

IV PLAN D'ACTION

Le tableau ci-dessous présente les différentes actions associées aux thématiques abordées tout au long du PDZA. Ces actions sont naturellement tirées du diagnostic territorial, découlant lui-même du portrait. Ces thématiques ont fait l'objet des discussions lors des différentes consultations. Il est important de comprendre que les actions peuvent ultimement toucher plusieurs axes de développement à la fois, mais par souci de synthèse, lesdites actions n'apparaîtront qu'une seule fois dans le plan d'action. La MRC de Papineau reste l'organisme central qui sera responsable de coordonner la mise en œuvre du plan d'action du PDZA. L'agent de développement rural volet agricole sera la ressource dédiée par la MRC pour la mise en œuvre du plan d'action. Pour ce qui est du budget associé à la réalisation des actions, il est établi sur deux colonnes. L'une des colonnes réfère aux injections de fonds nécessaires la première année (2017) de mise en œuvre du plan d'action et l'autre colonne (2018 et suivantes) illustre les injections récurrentes nécessaires pour les années 2018 à 2021.

PLAN D'ACTION

1. Accès à la terre et à la relève agricole

Objectifs		Actions		Budget 2017	Budget 2018 et suivantes	Organismes partenaires de la MRC*	Échéance
1.1	**Maximiser la production agricole du territoire de la MRC**	1.1.1	Adhérer au site Internet « Banque de terres » qui met en relation les propriétaires mettant des lots (ou des unités foncières) disponibles aux adhérents de la relève et des producteurs inscrits intéressés à louer des terres ou à acheter éventuellement.	6 000 $	2 000 $	Municipalités	Mai 2017
1.2	**Faire connaître les services d'accompagnement des entreprises en transition avec la relève apparentée ou non**	1.2.1	Publier dans les journaux et sur les réseaux sociaux des informations sur les programmes, les opportunités d'affaires et les cas à succès.	1 500 $	1 500 $	MAPAQ, TAO, réseau Agriconseils, SADC, UPA	Mai 2017 et en continu
		1.2.2	Identifier, accompagner et soutenir les services destinés aux entreprises de la relève.			Municipalités, MAPAQ, TAO, réseau Agriconseils, CREDETAO, UPA, SADC	En continu
		1.2.3	Recommander les entrepreneurs de la relève à la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien et soutenir le projet financièrement.	5 000 $	5 000 $	CREDETAO, TAO, MAPAQ	En continu

** Voir la liste des acronymes à la page 9*

PLAN D'ACTION

2. Occupation de la zone agricole

Objectifs		Actions		Budget 2017	Budget 2018 et suivantes	Organismes partenaires de la MRC*	Échéance
2.1	**Informer les propriétaires fonciers en zone agricole de la règlementation en vigueur et des opportunités d'affaires**	2.1.1	Élaborer et diffuser une trousse d'information destinée aux propriétaires fonciers en zone agricole.	1 000 $	1 000 $	Municipalités, MAPAQ, SADC	Septembre 2017
2.2	**Favoriser les interventions relatives au développement agricole sur l'ensemble du territoire de la MRC (n'exclut pas le développement agricole hors zone agricole comme en terres publiques ou en zone blanche)**	2.2.1	Promouvoir la production acéricole en terres publiques et en zone agricole.			MFFP, MERN, UPA, MAPAQ, Fédération des producteurs acéricoles	En continu
		2.2.2	Valoriser les terres en friche, en incitant les propriétaires fonciers à les mettre en culture et leur démontrer le potentiel de développement agronomique ou sylvicole.			Municipalités, MAPAQ, UPA, MERN, ISFORT, réseau Agriconseils, firmes-conseil sylvicoles	En continu
2.3	**Appuyer les pratiques agricoles durables**	2.3.1	Soutenir des projets visant le maintien et l'amélioration du bilan agroenvironnemental.			Municipalités, UPA, MAPAQ, OBV RPNS, COBALI, réseau Agriconseils, Parc Québec, Club Conseil en agroenvironnement, CREDETAO	En continu

** Voir la liste des acronymes à la page 9*

PLAN D'ACTION

3. Entreprises et activités agricoles

Objectifs		Actions		Budget 2017	Budget 2018 et suivantes	Organismes partenaires-MRC*	Échéance
3.1	**Valoriser les boisés agricoles**	3.1.1	Informer les propriétaires de boisés agricoles à l'égard des possibilités de valorisation ; production forestière ou de produits forestiers non ligneux (champignon, tête de violon, ginseng, etc.).			UPA, MAPAQ, CREDETAO, Réseau Agriconseils, ISFORT, AFPO, Terre à bois et les Municipalités	En continu
3.2	**Améliorer l'offre agrotouristique**	3.2.1	Soutenir les initiatives agrotouristiques existantes et développer des outils promotionnels complémentaires (ex : Parcours Outaouais Gourmet, - Espace Papineau).			TAO, T.O. MAPAQ, UPA, CCVPN, SADC	Avril 2017 et en continu
		3.2.2	Collaborer activement aux initiatives régionales en matière agrotouristique (ex. : comité de la TAO).			TAO, T.O. MAPAQ, UPA, CCVPN	En continu
		3.2.3	Favoriser les rapprochements des producteurs agrotouristiques avec des entrepreneurs des autres secteurs (ex. : comité de concertation régionale sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand de TO et TAO).			TAO, T.O. MAPAQ, UPA, CCVPN	En continu
3.3	**Développer la transformation agroalimentaire et la commercialisation des produits régionaux**	3.3.1	Inventorier et évaluer le potentiel des infrastructures sous-utilisées (ex. : cuisines commerciales, salles de découpe, etc.).			TAO, MAPAQ, UPA, MRC's	Décembre 2018
		3.3.2	Soutenir les producteurs transformateurs dans leurs efforts de commercialisation notamment en soutenant le projet d'agent de commercialisation de la TAO.	2 500 $	2 5600 $	TAO, MAPAQ, DEC, CLE, UPA	En continu
		3.3.3	Promouvoir et favoriser l'implantation des entreprises de transformation agroalimentaire et de produits forestiers, notamment sur le site du PIRVP.			Municipalités	En continu
3.4	**Valoriser le développement de l'horticulture**	3.4.1	Maximiser la production sur les nombreuses unités foncières de petite superficie en zone agricole.			Municipalités, CFP, CREDETAO, MAPAQ	En continu
3.5	**Mettre en valeur des productions de niche et la diversité des productions**	3.5.1	Évaluer le potentiel de développement économique et agricole de filières spécialisées (ex. : productions animales biologiques, alcool, produits forestiers non ligneux, etc.).			Municipalités, MAPAQ, UPA	En continu
		3.5.2	Renforcer la position de leader régional en matière d'agriculture biologique.			MAPAQ, UPA, CREDETAO	En continu

** Voir la liste des acronymes à la page 9*

PLAN D'ACTION

4. Soutien aux entreprises agricoles

Objectifs		Actions		Budget 2017	Budget 2018 et suivantes	Organismes partenaires-MRC*	Échéance
4.1	**Faire connaître les différentes ressources disponibles (humaines et financières) au secteur agricole et agroalimentaire**	4.1.1	Bonifier les outils de communication de la MRC (site Internet, Espace Papineau, Facebook, site touristique Petite-Nation la Lièvre).			Municipalités	En continu
		4.1.2	Faire connaître les fonds disponibles et les différents services techniques s'adressant autant aux membres de la relève agricole ainsi qu'aux entrepreneurs établis (ex : fonds agro MRC, fonds MAPAQ-FADQ).			MAPAQ, SADC, réseau Agriconseils, UPA et les fédérations des productions contingentées (poulet, lait, œufs, etc.), CLE, municipalités, TAO, CREDETAO, FADQ	En continu
4.2	**Valoriser l'entrepreneuriat agricole**	4.2.1	Créer et consolider un partenariat entre le monde agricole et les autres membres du milieu des affaires.			SADC, UPA, CCVPN	En continu
		4.2.2	Valoriser et reconnaître l'innovation et la performance des entreprises agricoles (ex. : performance sur les plans économique, écologique, technologique, etc.).	1 200 $	1 200 $	CCVPN, UPA, TAO, MAPAQ, SADC, MESI	Annuellement à partir de 2018
4.3	**Promouvoir le territoire de la MRC, son potentiel et ses productions**	4.3.1	Promouvoir le potentiel du territoire lors des événements à caractère agroalimentaire, dans les institutions d'enseignement, etc.	2 500 $	2 500 $	MAPAQ, TAO, MRC voisines	En continu
		4.3.2	Développer la production à forfait, notamment en approchant les industriels du secteur agroalimentaire.			MAPAQ, TAO, CREDETAO, UPA, fédérations de producteurs	En continu
		4.3.3	Faciliter l'intégration des produits régionaux dans les chaînes agroalimentaires et auprès de distributeurs de la MRC.			Épiceries, restaurants, boutiques, agent de commercialisation, TAO, MAPAQ, élus municipaux	Mai 2017 et en continu

** Voir la liste des acronymes à la page 9*

PLAN D'ACTION

5. Aménagement (cohabitation) & fiscalité municipale

Objectifs		Actions		Budget 2017	Budget 2018 et suivantes	Organismes partenaires-MRC*	Échéance
5.1	**Maximiser l'occupation de la zone agricole et des activités agricoles**	5.1.1	Amorcer une réflexion sur des outils qui pourraient être mis à la disposition des municipalités pour intensifier les activités agricoles.			Municipalités, Comité d'évaluation de la MRC et Servitech	Décembre 2018
5.2	**Adopter des normes d'aménagement du territoire favorables à l'établissement agricole**	5.2.1	Compléter la révision du Schéma d'aménagement et de développement.			Municipalités, MAPAQ, MAMOT, etc.	Octobre 2017
5.3	**Former un comité de mise en œuvre du plan d'action**	5.3.1	Faire appel à un comité pour effectuer le suivi de la mise en œuvre du PDZA, impliquant les membres du CCA et les partenaires qui ont participé à l'élaboration du PDZA.			MAPAQ, TAO, UPA, SADC, réseau Agriconseils	Avril 2017
		5.3.2	Création du fonds agroalimentaire de la MRC de Papineau.	10 000 $ (Projets)	10 000 $ (Projets)		
		5.3.3	Attribuer au CCA un rôle de recommandation en ce qui concerne la sélection des projets financés par le fonds agro de la MRC.				
5.4	**Améliorer la sécurité routière**	5.4.1	Installer de la signalisation routière pour sensibiliser les automobilistes à la cohabitation avec la machinerie agricole sur les différentes routes qui jalonnent la zone agricole			MRC, Municipalités, MTMDET	2019

** Voir la liste des acronymes à la page 9*

Mise en œuvre, suivi et évaluation

Tel que mentionné précédemment, la MRC de Papineau sera l'entité responsable de la coordination de la mise en œuvre du plan d'action du PDZA par le biais de son agent de développement rural volet agricole.

Pour assurer une représentativité des acteurs du milieu et l'implication des forces vives de la région dans la réalisation des actions ciblées, la MRC de Papineau entend mettre sur pied un Comité de suivi du PDZA dès l'approbation de celui-ci. La composition du Comité serait similaire à celle du comité ayant coordonné la réalisation du PDZA où le Comité consultatif agricole y serait également représenté.

Une planification annuelle des actions à réaliser pourrait, notamment, être déposée au Conseil des maires de même qu'aux partenaires en vue de faciliter la planification des investissements nécessaires, autant en termes de ressources humaines que financières. Ceci permettra également de cibler les acteurs à interpeller et à concerter pour réaliser diverses actions précises.

Dans un même ordre d'idées, un bilan annuel des actions réalisées sera déposé aux élus ainsi qu'aux membres du Comité et aux partenaires du milieu afin de rendre compte des progrès accomplis et les informer sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDZA. Des cibles et des indicateurs de performance seront développés et validés par le Comité de suivi, à tout le moins pour les objectifs et les actions quantifiables, en vue de permettre une évaluation adéquate de la démarche. Ceci permettra à terme de mieux documenter l'état des lieux et de mieux planifier les actions à prioriser lors de la révision du PDZA.

CONCLUSION

L'ensemble de la démarche d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole a permis à la MRC de Papineau ainsi qu'aux partenaires et aux intervenants, qui ont fait partie prenante de son élaboration, de mieux connaître l'état du secteur agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Papineau. Lorsque comparées aux territoires limitrophes, les informations recueillies ont parfois surpris les parties impliquées, toutefois, cette comparaison a permis de mieux remettre dans leur contexte les différentes variables et de faciliter l'élaboration d'un diagnostic nuancé et fidèle aux réalités observées. De même, la participation des citoyens, des producteurs agricoles, des propriétaires fonciers, des officiers et des élus municipaux aux nombreuses consultations a permis de valider certaines préoccupations soupçonnées au départ du processus et qui, en fin de compte, permet d'entrevoir le type d'actions à entreprendre afin d'établir le consensus. De plus, un des avantages qu'il est important de noter, c'est que la participation d'acteurs de différents horizons a su consolider les liens entre ceux-ci et ainsi installer un dialogue entre le milieu agricole et l'ensemble des élus de la MRC.

En somme, l'ensemble du processus a pu faire constater plusieurs forces propres à la MRC de Papineau. Le potentiel de développement agroalimentaire de la MRC de Papineau est prometteur en raison de la valeur des terres agricoles qui reste abordable, les conditions climatiques, de même que la variabilité des types de sols en présence sont favorables à une multitude de productions. Sa proximité de Montréal et de Gatineau-Ottawa est un autre atout indéniable pour la mise en marché.

À juste titre, la MRC de Papineau remercie l'ensemble des gens qui se sont déplacés lors des divers événements organisés dans le cadre de l'élaboration du PDZA. La MRC doit aussi souligner l'implication de plusieurs partenaires qui l'ont soutenue tout au long de la démarche, en particulier les membres des comités avec qui elle a travaillé depuis juillet 2015.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

La MRC de Papineau tient à remercier chaleureusement tous les intervenants ayant collaboré à l'élaboration de son tout premier PDZA. Parmi l'équipe de la MRC, plusieurs employés ont notamment participé aux séances de consultations publiques ou collaboré à la relecture du document.

Coordination, recherche, rédaction et cartographie (MRC de Papineau)

- **Mme Roxanne Lauzon**, directrice générale
- **M. Alexandre Richard**, directeur du Service de l'aménagement et du développement durable
- **M. Jérôme Brassard-Duperré**, agent de développement rural volet agricole
- **M. Pierre Duchesne**, aménagiste
- **Mme Stéphanie Ayotte**, cartographie (L'ATINO)

Comité directeur - PDZA

- **Mme Paulette Lalande**, Préfet de la MRC de Papineau et maire de la Municipalité de Plaisance
- **Mme Thérèse Whissell**, mairesse de la Municipalité de Saint-André-Avellin
- **M. Luc Desjardins**, maire de la Municipalité de Ripon
- **Mme Roxanne Lauzon**, directrice générale, MRC de Papineau
- **M. Alexandre Richard**, directeur du Service de l'aménagement et du développement durable, MRC de Papineau
- **M. Jérôme Brassard-Duperré**, agent de développement rural volet agricole, MRC de Papineau
- **M. Pierre Duchesne**, aménagiste, MRC de Papineau
- **M. Richard Maheu, président**, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- **M. Guillaume Charest-Hallée**, aménagiste, Fédération de l'UPA Outaouais–Laurentides
- **M. Nil Béland**, producteur agricole
- **M. Martin Turcot**, président par intérim, UPA-Papineau
- **M. Stéphane Bock**, président, UPA-Papineau
- **M. Vincent Philibert**, directeur général, Table agroalimentaire de l'Outaouais
- **M. Brian Maloney**, producteur agricole
- **M. Daniel Berthiaume**, directeur régional Outaouais, MAPAQ
- **Mme Michèle Fiset**, conseillère en développement économique et commercial, SADC Papineau

Comité technique – PDZA

- **M. François Biron, agronome, MAPAQ**, direction régionale Outaouais (jusqu'en novembre 2016)
- **M. Stéphane Bock, président**, UPA-Papineau
- **Mme Claude Paquin**, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ (avril 2016 à octobre 2016)
- **Mme Ann Lévesque, directrice générale**, réseau Agriconseils Outaouais
- **M. Jérôme Brassard-Duperré**, agent de développement rural volet agricole, MRC de Papineau
- **M. Guillaume Charest-Hallée**, aménagiste, Fédération de l'UPA Outaouais–Laurentides
- **M. Nil Béland**, producteur agricole
- **M. Brian Maloney**, producteur agricole
- **M. Luc Poirier**, agent de vie syndicale, Fédération UPA Outaouais-Laurentides (janvier 2017), agent de recherche et de développement socio-économique, MAPAQ

Comité de rédaction

- **Mme Claude Paquin**, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ (avril 2016 à octobre 2016)
- **M. Guillaume Charest-Hallée**, aménagiste, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- **M. Jérôme Brassard-Duperré**, agent de développement rural volet agricole, MRC de Papineau
- **Mme Ann Lévesque**, directrice générale, réseau Agriconseils Outaouais
- **Luc Poirier**, agent de vie syndicale, Fédération UPA Outaouais-Laurentides (janvier 2017), agent de recherche et de développement socio-économique, MAPAQ

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Agence de la forêt privée de l'Outaouais (AFPO)**

  http://afpo.ca

- **Agriculture et Agroalimentaire Canada, (2008).**
  Terres en friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation
  Consulté le 15/06/2015.

  http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf

- **Agrométéo Québec**
  Moyenne du cumul des unités thermiques maïs entre 1979 et 2008
  Consulté le 20/07/2015.

  http://www.agrometeo.org/images/atlas/MOY_Long_1979_2008.png

- **Bensouda, Reda & Doucet, Diane (2011).**
  Portrait Économique de l'Outaouais, Cahier de l'alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés, Université du Québec en Outaouais.
  Consulté 15/05/2015.

  http://www.sadcpapineau.ca/wp-content/uploads/2013/07/Potrait-Outaouais-R44-vf.pdf p.11-19

- **Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau, (2013).**
  Portrait Agroalimentaire MRC Papineau, MAPAQ-Outaouais.

- **Boudreault, L., Marcotte, P. & Doyon, M. (2002)**
  Revue de littérature : Les définitions de l'agrotourisme, *Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec.*

- **Canards Illimités Canada**
  Conservation des milieux humides ; Le Marais de Thurso.
  Consulté le 2016-08-15.

  http://www.canards.ca/votre-province/quebec/milieux-humides-dans-votre-region/marais-thurso/.

  Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes, 63p. (2007)

  www.canardsquebec.ca

- **COBALI (2010)**
  Carte interactive.

  http://www.cobali.org/carte-interactive/Carte_COBALI.htm

- **Collectif Bois**

  http://www.collectifbois.ca

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec (2015).**
  Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2015, 4p.

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2014-2015/Rapport_Annuel_2014-2015_-_tableau_MRC.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2014-2015/contenu/cartes/78.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2013-2014/contenu/cartes/78.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2012-2013/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2011-2012/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2010-2011/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2009-2010/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2008-2009/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2007-2008/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2006-2007/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2005-2006/contenu/cartes/77.pdf

  http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2004-2005/contenu/cartes/77.pdf

- **CARTV, (2016)**
  Répertoire des produits certifiés biologiques du Québec.

  http://www.produitsbioquebec.info/produitsbioquebec/DispatcherInterrogationGrandPublicFr.do.

- **Delisle, Pierre et Roy, Joseph-André (2014)**
  La fiscalité locale : municipale, scolaire et régionale, Wolters Kluwer, 510 p.

- **Duval, Jean-François (2006)**
  État des lieux de la MRC Papineau, Chaire de Recherche en Développement du Territoire, Université du Québec en Outaouais. 70 p.

- **Emploi-Québec**
  Portrait de la main d'œuvre et de l'emploi dans la MRC de Papineau (2009)

  http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Outaouais/07_imt_portraitsPapineau200907.pdf

  Portrait de la main d'œuvre et de l'emploi dans la MRC de Papineau (2015).

  http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/07_imt_portrait-Papineau_2015.pdf

- **Fédération des producteurs acéricoles du Québec**
  Consulté le 16-11-2015.

  http://fpaq.ca/la-federation/fpaq/organisation/

- **Financière agricole du Québec**
  La compilation de La Financière agricole du Québec sur les transactions de terres agricoles indique pour 2013 une augmentation de la valeur moyenne par hectare moins élevée qu'en 2012.
  Bulletin Transac-TERRES 2014.

  http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_publ/etud/econ/vale_terr/transac_terres_2014_fra.pdf

  Bulletins Transac-terres 2014-2015.

  http://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres/

  Les municipalités de 2300 UTM et plus, *Mise à jour le 11 novembre 2015, 15p.*

  http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-recolte/guide-normes-liste-municipalites-2300-utm.pdf).

- **Groupe Ajeco (2005-2014)**
  Valeurs des terres agricoles au Québec.
  http://groupeageco.ca/valeurdesterres/

- **Groupe IBI, (2009)**
  Plan de diversification économique, MRC de Papineau.

  http://groupeageco.ca/valeurdesterres/

- **Institut de recherche économique contemporaine (2016)**
  La fiscalité foncière agricole au Québec : maîtriser l'évaluation et la vocation des terres agricoles, 91p.

- **Institut de la statistique du Québec**
  Banque de données statistiques officielles du Québec (2011). *Revenu moyen des travailleurs* Consulté le 20/07/2015.

  http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken221_Appel_Cart.get_carto?pid_ken04t03=2629&pid_ken04t04=4654&pid_ken04t05=2234&pid_ken04t06=44593&pid_ken04t07=52589&pid_ken04t08=&pid_ken04t09=&pid_ken04t10=&pco_type_tertr=MRC&pid_ken03t25=2453

- **Laflamme, J. (2012), journal *Le Droit*, 11 août 2012**
  Une main d'œuvre qui ne pourrait mieux tomber.

  http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/petite-nation/201208/10/01-4564195-une-main-doeuvre-qui-ne-pourrait-mieux-tomber.php

- **Lajoie, G., Paul. (1967)**
  Étude pédologique des comtés de Hull, Labelle et Papineau, Direction de la recherche de l'Agriculture du Canada, ministère de l'Agriculture et de la colonisation de la province de Québec et Collège MacDonald de l'université McGill, p. 102-103.
  Consulté 15/05/2015.

  http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq25/pq25_report.pdf

- **Loi sur la qualité de l'environnement**

  http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/Q-2.pdf

- **Ménard, M. (2015)**
  Hausse importante du nombre d'étudiants en agriculture, *La Terre de Chez-Nous*, 11 septembre 2015.

  http://www.laterre.ca/actualites/hausse-importante-du-nombre-detudiants-en-agriculture.php

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
  Guide de la prise de décision en urbanisme - Acteurs et processus - Comité consultatif Agricole. Consulté le 2015-09-16.

  http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-agricole/

  Le financement et fiscalité des organismes municipaux au Québec. BNQ 2016, 30p.

  Fiscalité : Régime foncier à taux varié (2007)

  http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/fiscalite/regime-dimpot-foncier-a-taux-varies/

  Évaluation foncière municipale au Québec : Rôle d'évaluation foncière (2007)

  http://www.mamrot.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-au-quebec/role-devaluation-fonciere/

  Application d'un taux de taxe distinct aux immeubles agricoles ; une option à la disposition des municipalités, Muni-Express, No 6 novembre 2007.

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2015)**
  Suivi de l'application du taux de taxe distinct aux immeubles agricoles pour 2014, *note d'information.*

- **Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario**
  Contrats de location / Contrats de métayage, fiche technique 13-048, AGDEX 812(2014).

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
  Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique, *Recensement de la relève agricole établie 2011*, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles version certifiée 2010*
  Consulté le 22/10/2014.

  Programme de crédit de taxes foncières agricoles : Guide de l'exploitant agricole et du propriétaire non exploitant, 48 p. (2013)

  www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxesfoncieresagricoles/GuidePCTFA.pdf

  Direction régionale Outaouais, *La relève agricole établie dans la région de l'Outaouais*, 2011. *P.1.*

  La fiscalité municipale agricole.
  Consulté le 2014-01-31.

  http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/taxes/regimefiscalite/Pages/regimefiscalite.aspx

  Programme Prime-Vert

  http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/primevert.aspx

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques**
  Carte des normales climatiques 1981-2010.
  Consulté le 20/07/2015.

  http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/climat/normales/index.asp

  Règlement sur les exploitations agricoles, mis à jour décembre 2015.

  http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R26.HTM

- **MRC de Papineau**
  Règlement de contrôle intérimaire # 078-2006(2006).

  Schéma d'aménagement et de développement (1998)

  Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales situées dans la MRC de Papineau, 82p. (2012)

- **OBV RPNS**
  Cartographie des milieux humides (2016).
  http://rpns.ca/cartographie-des-milieux-humides consulté 3/08/2016.

- **Parc national de Plaisance**
  Service de conservation et d'éducation, données sur les parcelles en location (2016).

- **Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)**
  http://parcindustrielpapineau.com/le-parc/mission/

- **Règlement sur les exploitations agricoles**
  http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/Q-2,%20R.%2026.pdf

- **Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**
  http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/Q-2,%20R.%2035.2.pdf

- **Réseau Agriconseils**
  http://www.agriconseils.qc.ca

- **Statistiques Canada**
  Caractéristiques des exploitants agricoles, Tableau 8,5 L'âge moyen des exploitants agricoles selon le nombre d'exploitants agricoles par ferme, années de recensement 2006 et 2001.
  http://www.statcan.gc.ca/pub/95-629-x/8/4124834-fra.htm
  Recensement de l'agriculture de 2006, *Données sur les exploitations et les exploitants agricoles*, nº 95-629-XWF au catalogue.
  Caractéristiques des exploitants agricoles, Tableau 8.4.3 Nombre d'exploitants agricoles selon l'âge et le nombre d'exploitants agricoles par ferme - Nombre d'exploitants agricoles d'une ferme ayant un exploitant, Moins de 35 ans, 35 à 54 ans et 55 ans et plus, années de recensement 2006 et 2001.
  http://www.statcan.gc.ca/pub/95-629-x/8/4182958-fra.htm
  Recensement de l'agriculture de 2006, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, nº 95-629-XWF au catalogue.
  http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a03?C2DB=PRD&pattern=0040200..0040242&p2=50&retrLang=fra&CII_SuperBtn=Search&copyVersion=0&lang=fra&typeValue=1
  Données 2011 Pour tout le Québec

- **SRC Radio**
  L'Avenir des viandes sélectionnées des Cantons (octobre 2015).

- **Soucy, Yves (2010)**
  La grande séduction agricole dans Papineau, journal Le Droit
  Consulté le 07/07/2015.

  http://www.lapresse.ca/le-droit/economie/201007/07/01-4296447-la-grande-seduction-agricole-de-papineau.php

- **Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais et MAPAQ-Outaouais**
  L'agrotourisme dans la région de l'Outaouais; Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des producteurs agrotouristiques et des organisations liées à l'agrotourisme (2004).
  Consulté le 20/07/2015.

  http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/portrait_entreprise.pdf

  Thompson, Philippe, *Avez-vous pensé à votre mise en marché?*, *(2014).*

  http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Avez-vous_pense_votre_mise_en_marche.pdf

- **Tourisme Québec**
  Diagnostic de l'agrotourisme au Québec (2012)
  Consulté le 20/07/2015.

  http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/diagnostic-agrotourisme.pdf

- **UPA**
  Mémoire de l'UPA : Mesures fiscales pour les entreprises agricoles et forestières (2014).

  http://www.upa.qc.ca/content/uploads/2014/11/M%C3%A9moire-de-l_UPA_Mesures-fiscales-pour-les-entreprises-agricoles-et-foresti%C3%A8res.pdf

  Mémoire de Fédération UPA Outaouais – Laurentides, présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (2007).

  http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoire%20Laurentides-Montreal%20special/15-22-L-Federation_Outaouais-Laurentides.pdf

  Pour nourrir le Québec : Protégeons nos terres, priorisons l'agriculture, Mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries et des Ressources Naturelles, *36 p. (2015).*

  http://www.upa.qc.ca/content/uploads/2015/05/memoire-upa-capern-examen-cptaq-juin2015.pdf

ANNEXE 1 :
LES INTERVENANTS DU SECTEUR AGRICOLE

MAPAQ[145]

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est présent dans la plupart des régions du Québec. En Outaouais, la direction régionale est située dans le secteur de Buckingham dans la Ville de Gatineau. Le MAPAQ offre son appui à plusieurs niveaux quant au développement de projets agricoles concrets sur le territoire de tout l'Outaouais et promeut la recherche et le développement au secteur agroalimentaire. Il intervient dans plusieurs sphères au niveau agroalimentaire, autant dans le domaine de l'agroenvironnement, que du financement de projets d'amélioration, que de la promotion des produits et de la mise en marché locale. Le ministère traite avec plusieurs acteurs de la filière agroalimentaire allant des restaurateurs aux transformateurs en passant par les producteurs agricoles.

Le Plan stratégique du ministère 2015-2016 présente ses orientations et les priorités d'action. Le MAPAQ vise par ailleurs l'atteinte d'objectifs définis autour des quatre grands enjeux suivants :

- Des aliments du Québec au goût des consommateurs;
- Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère;
- Un développement en harmonie avec les attentes de la société;
- Une organisation performante.

De plus, le MAPAQ est un acteur clé au sein de la Table agroalimentaire de l'Outaouais, qui coordonne les initiatives régionales concertées en matière de développement cohérent de la filière agroalimentaire. Cet organisme est présenté ci-dessous.

Comité consultatif agricole de la MRC de Papineau[146]

Le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Papineau a été créé le 18 juin 1997 suite aux exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Il est composé de dix (10) membres :

- 5 membres producteurs agricoles;
- 3 membres nommés parmi les membres du conseil de la MRC, des conseils des municipalités locales, des comités consultatifs d'urbanisme ou d'employés municipaux locaux qui résident sur le territoire de la MRC;
- Le préfet de la MRC;
- Le président de la Commission d'aménagement et des ressources naturelles (CARN) de la MRC de Papineau.

[145] Source : http://mapaq.gouv.qc.ca/
[146] Règlements numéro 029-97 et 047-2000 de la MRC de Papineau

Mission

Comme on peut le lire sur le site Web du MAMOT, voici à quoi l'on s'attend de la part des membres du CCA :

> « […] ses membres doivent s'engager résolument dans l'atteinte de cet objectif en gardant constamment à l'esprit que la poursuite du développement de l'agriculture, et particulièrement celui des élevages à forte charge d'odeur, ne sera possible que dans la mesure où les choix d'aménagement et de développement seront acceptables socialement. Par conséquent, la démarche d'aménagement de la MRC doit tendre vers la recherche d'un équilibre entre le développement de l'agriculture, la protection de l'environnement et les préoccupations de la population qui soit de nature à garantir à long terme le maintien de la cohésion sociale de la communauté rurale. Ensuite, une fois l'engagement partagé, il s'agira de dégager une vision d'ensemble et une lecture commune du territoire et des situations qui nécessitent une intervention. »

Mandat

Le mandat qui lui est conféré est d'énoncer des recommandations au Conseil des maires de la MRC en matière d'aménagement du territoire en zone agricole.

> Ceci étant dit, lors des consultations publiques, plusieurs intervenants ont énoncé qu'il serait intéressant d'impliquer le CCA dans les projets de développement. Il a été aussi suggéré que le Comité soit chargé de la coordination de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action du PDZA, une fois la démarche terminée.

La Table agroalimentaire de l'Outaouais[147]

La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) est un organisme à but non lucratif dont le rôle est de coordonner les efforts de développement du secteur agroalimentaire régional. Pour ce faire, son conseil d'administration regroupe des représentants des principaux acteurs du développement du secteur agroalimentaire régional. La TAO est ainsi un lieu d'échanges et de concertation. L'existence de la Table est d'autant plus justifiée maintenant que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a été dissoute en mars 2015. La CRÉO était un lieu où les élus régionaux pouvaient concerter leurs actions de manière cohérente dans plusieurs secteurs importants de l'économie régionale. L'agroalimentaire étant un secteur peu développé dans l'Outaouais, ayant un

[147] Source : http://www.agro-outaouais.com/fr/

potentiel substantiel, il demeure essentiel qu'il y ait des actions concertées d'envergure régionale afin de ne pas dédoubler les efforts et pour favoriser l'ensemble du secteur sur le territoire. C'est notamment le cas des initiatives de commercialisation dans les grandes surfaces où la TAO a affecté une ressource afin d'ouvrir les étals des épiceries aux producteurs et transformateurs de la région. Cette façon de faire a su profiter à plusieurs producteurs de l'Outaouais sans égard à leur provenance. La Foire Gourmande-Est Ontarien, a aussi été l'initiative de la TAO, événement agroalimentaire qui avait lieu en fin d'été à Montebello et à Lefaivre dans l'Est ontarien. Un traversier faisait la navette entre les deux rives transportant les participants de part et d'autre. De plus, la mise en place du parcours Outaouais Gourmet, autre projet de l'organisme, a jeté les bases de la mise en œuvre d'un circuit agrotouristique reconnu. La table travaille de plus en plus de concert avec Tourisme Outaouais afin d'arrimer l'offre agrotouristique à l'offre touristique globale.

Financière agricole du Québec en Outaouais [148]

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emplois. Son mandat est de stimuler les investissements et de protéger les revenus, en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles.

Pour faire face aux risques financiers, économiques et climatiques, la Financière agricole offre une vaste gamme d'outils financiers. Indépendamment de leurs dimensions, de leurs secteurs d'activité et de leur localisation sur le territoire du Québec, elle met, à la disposition des entreprises, des produits et des services en matière de protection du revenu et d'assurance agricole, d'investissement ainsi que de financement agricole et forestier. Elle administre des valeurs assurées de plus de 4,8 milliards de dollars et son portefeuille de prêts garantis atteint 4,4 milliards de dollars.

Sa clientèle

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole et agroalimentaire, la Financière agricole entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et forestières.

Sa structure

La Financière agricole est un organisme autonome dirigé par un conseil d'administration. Le président-directeur général assure la réalisation de la mission de l'organisation.

Celle-ci est présente dans toutes les régions du Québec, avec un réseau de centres et de comptoirs de services qui assure la gestion de la majorité des programmes et des services offerts. Le siège social, localisé sur la Rive-Sud de Québec, regroupe, depuis septembre 2005, l'ensemble des unités administratives centrales, représentant 300 employés.

[148] Source : http://www.fadq.qc.ca/

Tout comme c'est le cas pour la Direction régionale du MAPAQ, la Financière agricole du Québec (FADQ) en Outaouais a pignon sur rue dans le secteur Buckingham de la Ville de Gatineau, voisine du MAPAQ. Cet organisme public a pour mission de financer et d'assurer certaines activités agricoles en octroyant une protection sur les revenus agricoles. Toutefois, lors du congrès de secteur de l'UPA tenu à Saint-André-Avellin le 10 septembre 2015, certains jeunes agriculteurs ont vertement critiqué le manque de flexibilité des produits financiers offerts ou la lenteur avec laquelle les transactions sont effectuées. « Parfois, l'argent pour lequel un agriculteur a contracté un prêt arrive en fin de saison de production, ce qui fait en sorte que certains doivent commencer à verser les annuités d'un prêt sur des machines qui dorment dans le garage tout l'hiver, ou les fonds arrivent trop tard au cours de la saison pour la mise en culture ». De plus, le fardeau administratif a été soulevé comme étant un obstacle aux démarches des jeunes agriculteurs qui parfois doivent composer avec un emploi à l'extérieur de la ferme.

La CPTAQ[149]

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est un organisme dont la vocation est de s'assurer que les usages autorisés en zone agricole soient conformes à ce qui est prescrit par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

Mission

La mission de la CPTAQ est de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle a comme objectifs d'assurer la protection du territoire agricole et de contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

Mandat

La CPTAQ est essentiellement chargée :

- De décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion d'un lot à la zone agricole;
- De délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon;
- De surveiller l'application de la loi en procédant aux vérifications et aux enquêtes appropriées et, s'il y a lieu, en assurant la sanction des infractions;
- De conseiller le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole;
- D'émettre un avis sur toute question qui lui est référée en vertu de la loi.

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* s'applique sur l'ensemble du territoire du Québec au sud du 50e parallèle.

[149] Source : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/

SADC de Papineau[150]

La Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Papineau est un organisme à but non lucratif créé dans le cadre du Programme de développement des collectivités (PDC), géré par Développement économique Canada. La SADC de Papineau offre des services d'aide aux entreprises et aux collectivités du territoire de Papineau et de la collectivité élargie des Collines-de-l'Outaouais.

Mission

La SADC de Papineau a pour mission de soutenir et de stimuler le développement des collectivités, de l'entrepreneuriat et des entreprises en favorisant le maintien et la création d'emplois.

Programmes et leviers

L'éventail des services fourni par l'organisme est assez large. La SADC intervient en appui des promoteurs en ce qui a trait à l'élaboration de plans d'affaires, dispense des prêts avec congé de paiement des intérêts durant les premières années de démarrage. La SADC finance des études de marché et également en appui aux entreprises en matière de marketing Web, etc.

Réseau Agriconseils de l'Outaouais[151]

Le réseau Agriconseils de l'Outaouais est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir aux entreprises agricoles un soutien financier afin d'avoir recours à des conseillers spécialisés dans plusieurs domaines. Les conseillers peuvent autant faire un suivi agronomique, qu'agroenvironnemental et en gestion des entreprises agricoles. L'organisme permet aux entreprises, qui le désirent, d'avoir accès à des subventions défrayant de 50 % à 90 % du coût des interventions d'un conseiller. Le suivi que fait le conseiller chez un producteur peut réellement améliorer ses pratiques afin de rendre l'exploitation plus rentable.

Coop Agrodor[152]

Fondée en 1966, la Coopérative Agrodor, associée au réseau de la Coop fédérée, a pour mission de participer à la prospérité de ses membres en fournissant des biens et des services de qualité aux meilleures conditions et en leur redistribuant la richesse générée au cours de ses activités. Fait intéressant à noter, en 2015, la Coop fédérée est située au 16e rang du palmarès des 500 entreprises québécoises de la revue *Les Affaires*, devançant la Banque Royale[153].

Plus concrètement, la Coop Agrodor offre des services complets aux membres allant de la vente de matériaux de construction et de production à l'achat et la vente de semences. Elle met à la disposition des agriculteurs de la région des services de travail à forfait, au niveau de l'épandage de chaux, de fertilisants et d'herbicides. Elle offre également des services tels que des suivis de cultures autant en grandes cultures qu'en agriculture maraîchère. La Coop Agrodor épaule aussi la relève

[150] Source : http://sadcpapineau.ca/
[151] Source : http://www.agriconseils.qc.ca/
[152] Source : http://www.agrodor.com/
[153] http://www.lesaffaires.com/classements/les-500/liste

agricole en offrant des escomptes sur les achats d'intrants et de carburant ainsi que des aides professionnelles et techniques.

Union des Producteurs Agricoles (UPA)[154]

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est un syndicat professionnel voué à la défense des quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles du Québec. L'UPA est en fait l'interlocutrice unique, la voix officielle qui parle au nom de tous les agriculteurs et agricultrices. Elle a été créée en 1972 et elle est l'héritière de l'Union catholique des cultivateurs née en 1924. Cette organisation syndicale est le résultat de l'action collective et de l'engagement continu des agriculteurs et des agricultrices québécois. Depuis le début de son histoire, l'UPA travaille avec acharnement à de nombreuses réalisations : la sécurité du revenu des producteurs agricoles, la mise en marché collective, la défense et l'aménagement du territoire agricole, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, l'accès aux services-conseils et à la formation agricoles, etc. L'UPA est une confédération formée de douze (12) fédérations régionales et de quelque vingt-cinq (25) groupes spécialisés.

Le territoire de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides couvre les régions administratives des Laurentides, de l'Outaouais, de Laval et de Montréal. Elle représente quelque 2 300 entreprises agricoles réparties à l'intérieur de onze (11) syndicats locaux. Les territoires de ces syndicats locaux sont définis par le territoire d'une ou de deux MRC. La fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides offre une gamme de services à ses membres au niveau de la vie syndicale, des communications, de l'aménagement du territoire, de la main-d'œuvre (par le biais du Centre d'emploi agricole), de l'économie ainsi que la comptabilité et la fiscalité de l'entreprise (par le biais du Service de comptabilité et de fiscalité).

Le syndicat local de l'UPA Papineau compte 220 entreprises agricoles. Le syndicat local reçoit, de façon démocratique, le mandat de représenter les producteurs agricoles du territoire de la MRC de Papineau. Son conseil d'administration est composé de dix-sept (17) producteurs agricoles représentant la diversité des productions agricoles présentes dans la MRC.

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais[155]

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais est un partenariat régional formé du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de l'industrie forestière, du monde municipal et de propriétaires de boisés privés de l'Outaouais. Huit (8) conseillers forestiers (agents livreurs) sont accrédités par l'Agence afin de livrer des services techniques et une aide financière à l'exécution des travaux forestiers.

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais couvre la région administrative de l'Outaouais. Cette région s'étend sur 41 720 km^2 dont 7 720 km^2 (23 %) sont de tenure privée. L'Agence dessert la Ville de Gatineau et quatre (4) MRC : Collines-de-l'Outaouais, Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau.

[154] Source : http://www.upa.qc.ca/fr/ et http://www.upa.qc.ca/fr/regions/outaouais-laurentides/
[155] Source: http://afpo.ca/

La superficie forestière privée du territoire totalise plus de 5 820 km, soit plus de 8,5 % de la forêt privée du Québec. La forêt privée de l'Outaouais appartient à plus de 10 900 propriétaires et se caractérise par un couvert forestier composé à 45 % de peuplements feuillus et à 30 % de peuplements mélangés. La forêt de l'Outaouais, avec une productivité moyenne de plus de 3 m^3/ha/an, constitue la forêt la plus productive au Québec.

Le nouveau Plan de protection et de mise en valeur des boisés privés (PPMV) de l'Outaouais est présentement en consultation sur le site web de l'Agence.

Le PPMV ainsi que le Plan d'action de l'Agence devront adresser les thèmes suivants :

- « Augmenter la récolte de bois, créer de nouveaux incitatifs à la récolte, revoir le pourcentage des programmes dévolus à des travaux de nature commerciale;
- Revoir les mécanismes de récolte et de mise en marché afin de récolter plus de 50 % de la possibilité forestière du territoire privé en Outaouais;
- Maintenir le reboisement et diversifier la sylviculture;
- Réhabiliter les feuillus durs de qualité en continuant le virage vers des travaux commerciaux ayant pour objectif principal la santé des forêts privées;
- Inciter un engagement croissant des propriétaires dans la gestion de leurs boisés;
- Développer des mesures de formation de la main-d'œuvre forestière, d'encouragement, de rétention et de valorisation des travailleurs. »[156].

Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais[157]

L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais (anciennement connu sous Syndicat des producteurs forestier de Labelle) est un organisme à but non lucratif fondé en 1964, dont le rôle est de représenter les producteurs forestiers du Plan conjoint. Le Plan conjoint des producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais est un outil qui donne la possibilité à l'Alliance de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché des produits forestiers et d'en réglementer les modalités. L'Alliance représente donc l'ensemble des producteurs forestiers de son territoire qui s'étend sur deux régions administratives, soit celle des Laurentides au complet, et une partie de l'Outaouais (la MRC de Papineau, la Ville de Gatineau et une partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Vallée-de-la-Gatineau). Les producteurs forestiers de ce vaste territoire ont confié à l'Alliance l'application et l'administration du Plan conjoint, et ce, en vertu de la

[156] Agence des forêts privées de l'Outaouais, Rapport annuel 2014-2015, p.3
[157] Source : http://www.apflo.ca

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, c. M-35.1). En vertu du règlement sur la mise en marché, L'Alliance est l'agent de vente et de mise en marché exclusif des producteurs.

Tout a débuté en 1964, lorsqu'un groupe de producteurs cherchèrent une solution pour améliorer leurs conditions de mise en marché. La solution résidait dans la mise sur pied d'un projet qui unifierait les producteurs, de manière à corriger les lacunes d'une mise en marché individuelle. Ainsi, la solution idéale fut de créer un Syndicat de producteurs de bois. Grâce à ce dernier, ils pourraient maintenant assurer un partage équitable du marché entre les producteurs ainsi qu'un prix de vente objectif et juste pour un produit de même catégorie et de même qualité. Poussé par la motivation d'une mise en marché optimisée, le groupe de producteurs concrétisa finalement le projet. Le 7 novembre 1964, le Syndicat des producteurs de bois du comté de Labelle (SPBCL), un organisme à but non lucratif, fut reconnu officiellement par le secrétaire de la province. Quelques mois plus tard, le SPBCL déposait un projet de plan conjoint et demandait l'approbation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La Régie approuva le projet de plan conjoint. Le SPBCL change sa dénomination et devient, en 2000, le Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (SPFL), lequel devient, en 2016, l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais.

Vu les grands bénéfices dont les membres de l'Alliance profitent, le nombre de producteurs membres ne cesse d'augmenter. D'ailleurs, aujourd'hui plus de 5 000 propriétaires sont assujettis au plan conjoint. Du côté de l'administration, quatre (4) employés ont la tâche de gérer une production de quelque 350 000 mètres cube de solides. Toujours en constante évolution, l'Alliance fait en sorte d'être souple et efficace dans l'élaboration des techniques de mise en marché. Bref, l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est l'acteur qui unit le producteur, l'acheteur et la forêt, afin que tous aient un maximum de rendement. Ainsi, plusieurs règlements ont été développés pour répondre aux différentes conditions de mise en marché.

ANNEXE 2 :
LES INTERVENANTS EN APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE

La Fédération de la relève agricole du Québec[158]

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) rassemble les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture. La FRAQ véhicule les messages de la relève et répond à ses aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture, en valorisant la profession d'agriculteur, en formant et en informant ses membres. La FRAQ représente 2 000 membres à travers le Québec.

Depuis sa fondation en 1982, la FRAQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA). La Fédération dispose ainsi de sièges à de nombreuses instances : syndicats locaux, conseil général, tables de travail, etc. La FRAQ est également affiliée à la Table pancanadienne de la relève agricole, à la Table de concertation de la jeunesse rurale du Québec et à la Coalition pour la souveraineté alimentaire. La FRAQ est aussi membre de Force Jeunesse.

La FRAQ regroupe treize (13) associations de la relève agricole partout au Québec et représente 2 000 membres. La Fédération rassemble la relève, en plus d'être une porte d'entrée en agriculture pour ses membres.

Orientations :

- Soutenir les associations et syndicats affiliés;
- Valoriser la profession;
- Maintenir et développer le réseau;
- Mobiliser les jeunes intéressés par l'agriculture et créer un sentiment d'appartenance;
- Assurer une relève syndicale;
- Améliorer les conditions d'établissement et attirer les jeunes en agriculture.

Il y a présentement 30 000 fermes sur l'ensemble du territoire agricole au Québec. Le maintien de ce nombre passe par la continuité d'une agriculture à dimension humaine. C'est pourquoi la FRAQ axe son travail sur l'amélioration de l'établissement des jeunes en agriculture, une situation préoccupante caractérisée par la perte de six (6) fermes par semaine au Québec.

[158] Source : http://www.fraq.qc.ca/

Le Fonds d'Investissement pour la Relève Agricole[159]

Le Fonds d'Investissement pour la Relève Agricole (FIRA) est une entreprise privée qui gère un fonds constitué d'investissements provenant de la Financière agricole du Québec, de Desjardins-Capital régional et coopératif et du Fonds de solidarité FTQ. Chacun des partenaires a investi 25 M$ depuis 2011 afin d'appuyer les initiatives liées aux enjeux financiers de la relève agricole. La mise à contribution du FIRA peut venir bonifier la mise de fonds d'un entrepreneur (il faut que la mise de fonds du promoteur soit minimalement égale à celle du FIRA). Le Fonds dispose également d'un autre produit qui est celui de la location-achat, qui permet d'avoir accès à la terre en ayant toujours l'usufruit de ses liquidités. À la fin de l'entente, il est possible de racheter tout simplement en faisant une option d'achat conventionnelle. Il est également possible de souscrire à une option de protection contre l'inflation qui donne la possibilité de racheter la terre au prix le plus bas entre la valeur du marché ou selon un calcul d'indexation à 3,5 % par an jusqu'au moment de l'achat. La valeur de revente est alors fixée par un évaluateur indépendant.

La MRC de Papineau

Créée le 1er janvier 1983 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau succède à l'ancienne Corporation de Comté. Mise sur pied à l'origine pour traiter presque exclusivement des questions relatives à l'aménagement du territoire, les MRC se sont vues attribuer de nouvelles compétences et responsabilités au cours des vingt-cinq (25) dernières années en vertu de diverses autres lois, telles que la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Loi sur les biens culturels*, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la *Loi sur les compétences municipales*, pour ne nommer que celles-là.

Depuis l'abolition du CLD Papineau en mars 2015, la MRC est devenue le principal levier du développement économique sur le territoire. C'est donc dans cette optique que l'institution a intégré au sein de son équipe plusieurs professionnels dont le mandat est précisément le développement de l'entrepreneuriat et d'initiatives créatrices de richesses dans la région. Plusieurs agents de développement travaillent à promouvoir et soutenir l'émergence de projets dans la région dans des domaines variés, tels que l'agriculture et l'agroalimentaire, le tourisme, le développement social, le soutien à l'entrepreneuriat et le développement industriel.

La MRC de Papineau dispose de plusieurs fonds qui ne sont pas dédiés exclusivement aux agriculteurs en démarrage, mais à tout entrepreneur admissible aux programmes. Le « Fonds jeunes promoteurs », le « Fonds de démarrage » et le « Fonds d'émergence » peuvent être mis à contribution pour lancer des projets. Ces trois fonds sont sous forme de subventions. Le « Fonds local d'investissement partenariat » (FLI/FLS) et le « Fonds local d'investissement » (FLI) sont des prêts qui peuvent s'adresser à la relève des entreprises de tous les secteurs. Les dépenses admissibles incluent, entre autres, l'acquisition de parts dans l'entreprise, l'achat de technologies ou de logiciels et les dépenses en immobilisations.

[159] Source: http://www.lefira.ca

Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CREDETAO)[160]

Le CREDETAO réalise des projets de recherche appliquée et de transfert technologique adaptés aux besoins et à la réalité des entreprises agroalimentaires de l'Outaouais. Depuis les dernières années, plusieurs réalisations ont eu lieu sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais, notamment, un projet de développement de la culture et la transformation du houblon dans la MRC de Pontiac. Toutefois, plus près de la MRC de Papineau, un projet intéressant et innovateur a pignon sur rue dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dans la municipalité de L'Ange-Gardien, celui de la « Plate-forme ». Cette initiative met à la disposition des gens de la relève agricole des parcelles de terre certifiées biologiques, des infrastructures et de la machinerie. Un suivi en gestion d'entreprise est aussi disponible afin de compléter les services offerts à l'entrepreneuriat. Plus concrètement, les candidats intéressés peuvent louer un endroit pour cinq (5) ans, pendant lesquels diverses étapes du lancement de l'entreprise sont réalisées en commençant par la réalisation d'un plan d'affaires, appuyé par des professeurs issus du Collectif Régional de Formation Agricole. Par la suite, une fois le plan d'affaires réalisé, les jeunes de la relève, sur la terre louée, produisent et commercialisent les denrées qu'ils souhaitent mettre en marché et ultimement, au bout de la cinquième année, doivent être en mesure de faire l'acquisition d'une terre agricole. Cette location à prix modique et le suivi des jeunes entrepreneurs agricoles ont eu des répercussions bien palpables dans la MRC de Papineau. En effet, depuis les deux (2) dernières années, deux (2) candidats de la Plate-forme de L'Ange-Gardien sont venus s'installer dans la MRC de Papineau. En moyenne depuis les sept (7) ans d'existence du projet, autant d'entreprises agricoles ont vu le jour dans l'Outaouais grâce à la Plate-forme.

[160] Source : http://www.croquezoutaouais.com/fr/ressources-aux-entreprises/ressources-aux-entreprises/credetao-recherche-appliquee-et-transfert-de-technologies/
http://www.demarretafermebio.com/